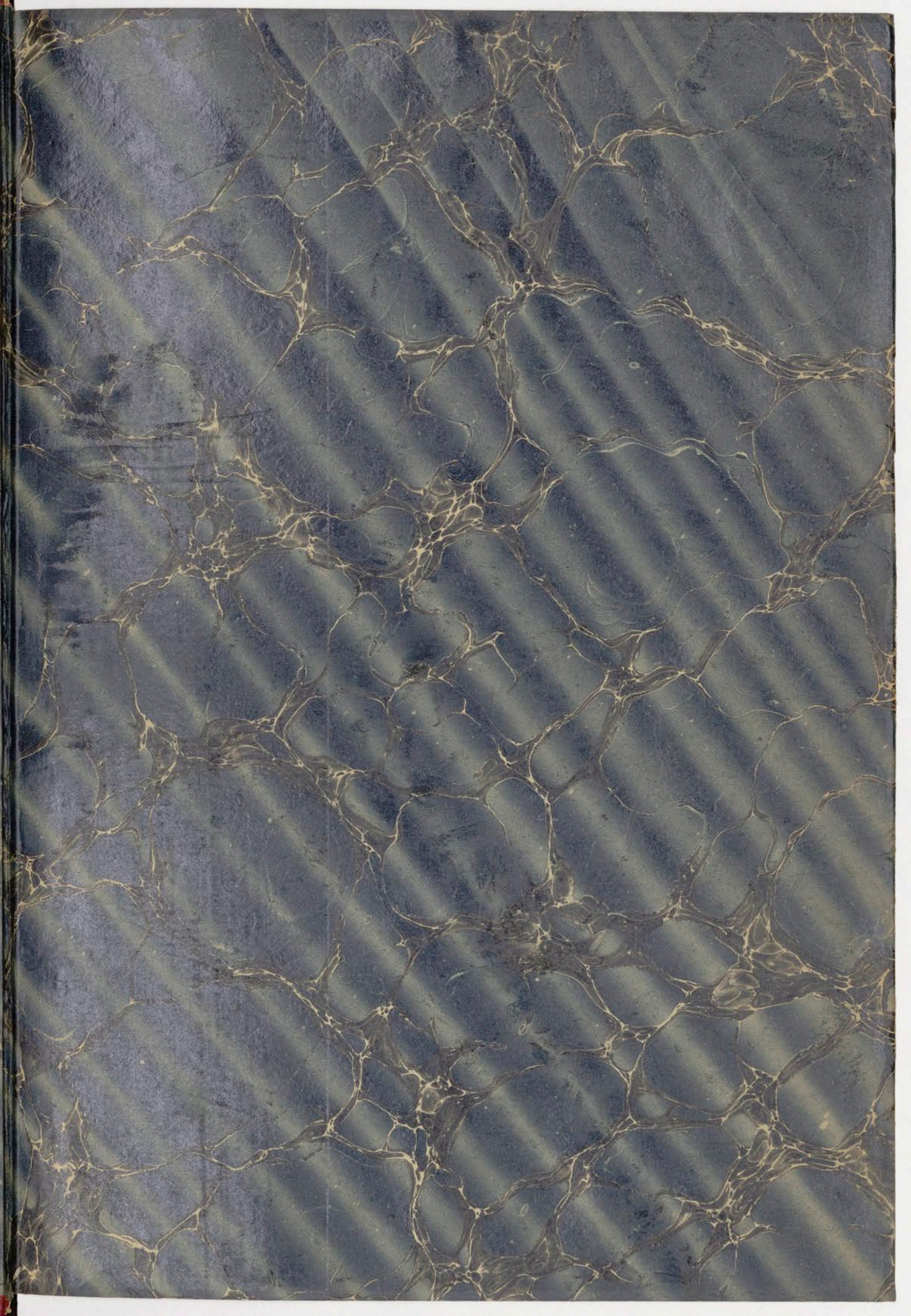


EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

LE LIVRE D'OR
DU SALON
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

RÉDIGÉ PAR G. LAFENESTRE

Troisième Année



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
M DCCC LXXXI



LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

TROISIÈME ANNÉE. — MDCCCLXXXI

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

TROISIÈME ANNÉE. — MDCCC LXXXI

TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.



Paul Baudry pinx. E. Champollion sc.

GLORIFICATION DE LA LOI

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

ET ORNÉ DE

SEIZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

ABOT, CHAMPOLLION, COURTRY, DAMMAN,
DUVIVIER, L. FLAMENG, GAUCHEREL, G. GREUX, LALAUZE, L. MASSARD,
MONGIN, MONZIÈS, RAMUS, SALMON, TOUSSAINT, YON

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXI



PRÉFACE



Au train dont marchaient les choses, il était facile de prévoir que l'État renoncerait un jour à assumer la responsabilité des expositions annuelles, qu'il ne dirigeait déjà plus qu'en apparence. Les artistes, en prenant chaque année une part plus directe aux opérations du jury et une action plus grande sur la confection des règlements, s'exerçaient insensiblement à ressaisir l'usage d'une liberté que l'administration leur avait d'ailleurs, à plusieurs reprises, spontanément offerte[1]. Le Salon de 1880 fit éclater à tous les yeux l'impossibilité pour le ministère d'organiser un Salon de choix,

1. On peut suivre l'histoire des rapports de l'État avec les artistes au sujet des Expositions depuis le XVIIe siècle dans notre article *Le Salon et ses vicissitudes*, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er mai 1881).

d'un caractère instructif, par l'intermédiaire de la corporation des artistes, s'il n'en prenait résolument la direction effective. La question était donc mûre quand le Conseil supérieur des Beaux-Arts se réunit, pour l'étudier, au mois de novembre 1880. Après plusieurs séances intéressantes, dans lesquelles furent déterminés les vrais principes qui doivent régler les rapports des artistes avec l'État, le Conseil proposa au ministre de prendre une décision qui rétablirait sur ce point l'ordre depuis longtemps troublé : d'une part, le Gouvernement laisserait dorénavant aux artistes le soin d'organiser, librement et à leurs risques, les expositions annuelles où une large part doit être faite à des intérêts légitimes qu'eux seuls peuvent bien connaître; d'autre part, il accomplirait lui-même plus résolument le devoir qui lui incombe, comme éducateur public et comme protecteur des hautes activités intellectuelles, en organisant périodiquement, sous son entière responsabilité, de grands concours nationaux ou internationaux dans lesquels la réunion des chefs-d'œuvre de l'art contemporain permettrait au public de constater solennellement les progrès ou les affaiblissements du génie français, de comparer, de contrôler, de confirmer les gloires anciennes ou nouvelles, devant un ensemble de travaux assez important pour que son imagination en puisse être frappée, sa critique affermie, son goût développé.

C'est pour se conformer déjà au premier des vœux émis par le Conseil que M. le sous-secrétaire d'Etat invita tous les artistes français ayant exposé une fois à élire un comité dépositaire de leurs pouvoirs, et que, le 19 janvier 1881, il donna lecture à ce comité d'une déclaration par laquelle le ministre lui remettait la gestion du Salon. Afin de faciliter aux artistes l'exercice, nouveau pour eux, de cette entière liberté, afin d'affirmer en même temps le bienveillant intérêt que le Gouvernement portait à leur entreprise, le ministre mettait à leur disposition, pour cette année, le

local ordinaire des expositions dans le palais des Champs-Élysées et leur assurait le concours d'une partie de son personnel. L'expérience ne tarda pas à prouver qu'on n'avait point trop préjugé des artistes français en les croyant capables de bien gérer leurs affaires. L'Exposition, ouverte avec éclat et plus fréquentée que jamais, laissa aux mains du Comité un bénéfice considérable (130,000 francs), qui servira vraisemblablement de premier fonds à la corporation pour s'organiser définitivement en société permanente et indépendante.

Les conséquences de la gestion directe des artistes, pour l'admission et pour les récompenses, ont apparu dès cette année, comme il était facile de le prévoir. D'un côté, le chiffre des admissions, moins imprudent que celui de 1880, est resté forcément encore fort élevé (5,005 numéros), car les artistes chargés par leurs confrères de la défense de leurs intérêts collectifs ne sauraient, sans manquer à leur mandat, leur interdire, à moins de nécessité patente, l'accès du jugement public. D'autre part, pendant que le vote des récompenses supérieures, les *Médailles d'honneur,* était confié au collège entier des artistes exposants, les récompenses inférieures, déjà si nombreuses, devaient être augmentées encore (62 mentions honorables dans la peinture, au lieu de 40) par les mêmes raisons, afin de donner satisfaction au plus grand nombre. Le ministre, de son côté, constatait avec la même franchise sa résolution de garder, sur le mouvement de l'art, l'action qui lui est confiée par les Chambres, en créant, à côté du *Prix du Salon,* huit *Bourses de voyage*, décernées, cette fois, sous sa responsabilité, et en acquérant, dans des proportions plus grandes, pour les musées nationaux et départementaux, une partie des ouvrages exposés. Désormais la liberté de l'État demeure donc entière comme la liberté des artistes; et si chacune des parties apporte avec une confiance mutuelle, dans l'accomplissement de sa tâche, de

l'activité et de la résolution, on peut espérer que leur concurrence vers un but commun ne sera pas inutile au relèvement de l'art français.

A moins de fermer volontairement les yeux ou d'être aveuglé par un dangereux patriotisme, on ne saurait, en effet, se dissimuler que l'art français, jusqu'à présent sans rival, commence à courir de sérieux dangers. L'imagination et la science baissent chaque année, chez nous, d'une façon sensible, tandis qu'elles tendent à s'élever chez les étrangers. Ce n'est point une raison de nous rassurer que la plupart de ces étrangers viennent chez nous recevoir leur instruction. L'histoire des arts prouve que c'est presque toujours dans la décadence d'une école voisine que les nations trouvent leurs éléments de régénération. L'influence utile de l'Italie, des Flandres, des Pays-Bas, ne s'est pas exercée sur les artistes français à l'heure où vivaient leurs grands maîtres ; si Poussin avait été le contemporain de Raphaël, Delacroix le contemporain de Rubens, Théodore Rousseau le contemporain de Ruysdael, il est probable que, trop directement émus et trop profondément troublés par ces actifs génies, ils eussent moins complètement compris et moins librement développé leurs principes dans le sens de l'originalité nationale. Sommes-nous à la veille de voir se reproduire, en sens inverse, une évolution semblable dans le vieux et dans le nouveau monde ? Allons-nous assister à un réveil général des écoles étrangères sous l'impulsion tardive et prolongée des maîtres français de la dernière génération, tandis que leur souvenir ira s'effaçant de plus en plus dans leur propre pays ? Il nous est encore impossible de le croire. L'avance que nous avons prise depuis un siècle est trop considérable pour que nous n'ayons pas le temps de nous raffermir et de nous recueillir, si nous le voulons bien. Toutefois, il est grand temps de le vouloir; car les cruelles surprises qui nous ont déjà déroutés, dans la guerre et dans l'indus-

trie, nous pourraient oien attendre sur le champ des beaux-arts.

Le jury des artistes, si disposé qu'il fût à l'indulgence, a dû reconnaître l'infériorité de l'exposition, en renonçant à donner des premières médailles pour la peinture. Aucun ouvrage, parmi ceux qu'envoyaient les jeunes artistes, ne lui a paru, avec juste raison, soit par la force du dessin, soit par la grandeur de la composition, soit par la richesse de l'exécution, soit par l'originalité de l'invention, mériter cette distinction supérieure. Il a dû, pour la distribution même des secondes médailles, se montrer d'une bienveillance extrême et récompenser aussi souvent de bonnes intentions que de bons ouvrages. Le *Cierge,* par M. Chartran, le *Samson et Dalila,* par M. Comerre, la *Mort d'Agrippine,* par M. Rixens, l'*Atala,* par M. Nonclercq, sont, sans nul doute, des œuvres sérieuses, poursuivies avec volonté, achevées avec conscience ; mais on ne laisse pas d'être effrayé lorsqu'on se trouve obligé de constater chez les lauréats les plus brillants de l'école des Beaux-Arts une science des formes si incertaine et une originalité d'observation si médiocre. La grande toile de *Patrie,* par M. Georges Bertrand, est sortie d'une généreuse et noble inspiration ; toutefois les dessous n'en semblent pas aussi fermes que l'apparence ; il faut attendre le jeune artiste à une seconde épreuve pour juger ses qualités de peintre et de dessinateur. Quant aux tableaux rustiques de MM. Julien Dupré (*la Récolte des foins*), Beauverie (*la Cueillette des pois*), Jourdain (*le Halage*), Dameron (*Cabane de bûcherons*), Guillou (*Le Dernier Marin du Vengeur*), ce sont certainement d'agréables ou touchantes paysanneries ; il serait pourtant difficile d'y trouver, soit dans l'observation, soit dans le mouvement, soit dans l'ordonnance, soit dans la couleur, un accent décisif qui dénote des personnalités indépendantes s'apprêtant à agrandir le champ ouvert par Millet, Courbet et Jules Breton.

Le goût du public est de plus en plus porté à ces études

simples d'après la vie quotidienne dans les villes et dans les campagnes. Excellente condition pour que les artistes se fortifient, s'assainissent, se renouvellent par l'observation directe et constante de la nature ! Mais encore faut-il qu'ils apportent à cette observation des études préalables, une intelligence élevée, une complète sincérité. Sous prétexte de naturalisme, malheureusement, un grand nombre des peintres qui s'adonnent au genre populaire, se dispensent de dessiner, de composer, de réfléchir. Jamais on n'a présenté au peuple le plus spirituel de la terre tant de niaises pochades plus impertinemment brossées. L'affluence prodigieuse des *natures mortes* sur le marché marque suffisamment le niveau des sensations qui suffisent à une multitude de peintres et à une multitude d'amateurs. Notez qu'en général, on se contente, dans ces études banales, d'un ton heureux, d'une tache amusante ; les artistes qui composent savamment une *nature morte*, des harmonistes puissants et réfléchis, comme MM. Philippe Rousseau et Vollon, vont bientôt sembler des pédants à tous ces écoliers en rupture d'école aussi affolés de bruit que dédaigneux du travail. Dans le paysage on remarque de plus en plus la même nonchalance à grouper ses observations, la même indifférence à trier ses impressions, la même impuissance à les mûrir. Tous ces défauts d'une école fatiguée s'exagèrent encore par la disproportion croissante entre l'énormité des cadres et l'exiguïté de leur contenu. Une sensation que Rousseau ou Millet eussent fixée dans un dessin grand comme la main se délaye piteusement dans un cadre de deux mètres carrés. Ce manque de tact est commun aux peintres de paysage et aux peintres de genre. Les scènes familières les moins faites pour décorer des monuments prennent, on ne sait pourquoi, des proportions monumentales. Personne ne sait plus dire : « Allons manger la soupe, » sans monter à cheval et sonner la trompette. On ne saurait apporter plus de prétentions dans la simplicité.

Cette insouciance pour l'exactitude du dessin, cette hâte à produire trop vite et trop grand, sont les deux maladies qui minent notre école et menacent son existence au moment même où elle voit accourir à elle un nombre incroyable de joyeuses recrues, presque toutes ardentes, alertes, enthousiastes à leurs débuts, mais qui trouveront la chute proche et la désillusion terrible s'ils ne s'arment pas d'études plus complètes.

Dans cette immense quantité d'études brillantes, presque toujours sincères et habiles, mais d'une sincérité superficielle et d'une habileté courante, que la jeune école de paysage et de genre étalait sous ses yeux, le jury a donc pu se trouver embarrassé lorsqu'il s'est agi de décerner les récompenses secondaires. A-t-il cru se tirer d'embarras en doublant le nombre des mentions honorables ? La faiblesse n'est jamais un bon calcul. Plus le niveau des récompenses descend, plus le nombre s'accroît de ceux qui le peuvent atteindre ; chacun dès lors pense avoir droit à une distinction si commune, et le chiffre des plaignants s'augmente en raison directe du nombre des favorisés. Les désignations du jury, en général, paraissent justifiées; mais, une fois entré dans cette voie, on pouvait aller plus loin encore, et je crois qu'on ira forcément plus loin. La récompense au Salon n'aura bientôt plus que la valeur d'un brevet professionnel. Les vingt *troisièmes médailles* ont servi presque toutes à consacrer d'honorables réputations déjà préparées aux Salons précédents, et les soixante-deux *mentions honorables* ont signalé ou encouragé, dans les genres divers, des débuts presque toujours intéressants. Ces deux listes pouvaient sans injustice être encore allongées, car la plupart des œuvres qu'elles contiennent ne s'élèvent guère au-dessus du niveau moyen de la production courante. Là encore les meilleurs tableaux récompensés ne sont pas des compositions d'une invention réfléchie ni d'une exécution savante, mais des études d'après nature plus vives que profondes, soit dans le

paysage, soit dans le portrait. Le talent n'y manque pas, tant s'en faut, ni même parfois l'éclat; pourquoi n'est-ce presque toujours qu'un talent indécis qui trahit l'absence de fermes convictions, qu'un éclat de pratique, sorte de beauté du diable ne promettant guère de lendemain?

Parmi les artistes hors concours, quelques-uns ont donné une note plus haute et plus complète. Le grand plafond de M. Paul Baudry, pour la Cour de cassation, salué par les acclamations du jury et par le vote des exposants, a montré le maître plus libre et plus moderne que jamais dans son interprétation décorative des traditions vénitienne et française. L'accord d'un dessin vif, précis, souple, et d'une coloration brillante, délicatement équilibrée, fait de cette toile une œuvre exemplaire, dans un moment propice, pour toute la jeune école. Aucune œuvre, au moment où de toutes parts l'art se dispose à pénétrer dans nos appartements et à partager notre vie quotidienne sous toutes les formes de la décoration, ne pouvait paraître plus à propos. En même temps, MM. Henner, Jules Lefebvre, Bastien Lepage, Laugée, montraient comment on sait exécuter encore à Paris un vigoureux morceau de peinture, étude de nu ou étude de figure, avec un sentiment profond et réfléchi de la lumière, de la beauté, de la réalité ou de la vie. MM. Paul Dubois, Delaunay, Bonnat, Carolus-Duran, Hébert, Cabanel, affirmaient encore, avec l'autorité d'œuvres voulues et menées à bout, que les portraitistes français restent dignes de leurs ancêtres, les uns par la pénétration expressive qui ressuscite l'âme sous le masque des chairs, les autres par la sincérité énergique qui évoque dans les cadres des corps vivants et des visages parlants.

Dans cette section même, la science de la composition et la richesse de l'imagination font encore trop souvent défaut à ceux qui traitent les sujets historiques. Aussi a-t-on su gré à MM. Hector Leroux, Maignan, Olivier Merson et quelques

autres de ne point déserter le champ de la légende poétique où se plaira toujours l'esprit ouvert de notre race accessible à tous les sentiments, sinon à tous les enseignements du passé. La peinture anecdotique n'a point décliné entre les mains de MM. de Neuville, Adrien Moreau, Dantan et beaucoup d'autres que l'espace ne nous a pas permis d'inscrire dans le *Livre d'or*. MM. Français, Hanoteau, Busson, Lansyer, à la tête d'une école nombreuse, ont maintenu le paysage français à la hauteur où nous sommes accoutumés à le voir. Ils ont montré, par leurs œuvres aussi savantes que sincères, ce que ce paysage doit tout au moins être, sous peine de n'exercer plus qu'une action insignifiante : une impression vive ou profonde reçue d'abord devant la nature, analysée ensuite par une intelligence réfléchie, reproduite enfin au moyen de colorations justes enveloppant un dessin exact.

Dans la sculpture deux œuvres remarquables se sont disputé la médaille d'honneur. Le groupe romantique du *Paradis perdu*, de M. Gautherin, par sa composition énergique, s'était attiré presque autant d'admirateurs que le groupe classique des *Adieux d'Alceste*, de M. Allar, par son ordonnance harmonieuse. Ces deux œuvres, d'écoles diverses, avaient également saisi le public par une qualité supérieure, aujourd'hui assez rare, qui se trouvait leur être commune, une émotion douloureuse et noble exprimée d'un côté par une gesticulation plus passionnée, de l'autre par des attitudes plus contenues, comme il convenait à deux sujets pris l'un dans la légende biblique et l'autre dans la poésie grecque, mais des deux côtés aussi profonde et aussi communicative. Après un vote incertain, le suffrage des électeurs s'arrêta décidément sur les *Adieux d'Alceste*. Ce beau groupe lui parut joindre plus complètement à la puissance d'expression dramatique qui remue les âmes la perfection rythmique des formes qui enchante les yeux. M. Allar, par cette œuvre supérieure, où la sincérité de l'émotion personnelle anime une science profonde

puisée aux plus saines traditions, a pris son rang définitif parmi les maîtres de notre école à côté de MM. Guillaume, Paul Dubois, Chapu, Mercié.

Le jury de sculpture a eu sans doute moins de peine que le jury de peinture à établir ses listes de récompenses. S'il ne s'est pas trouvé en présence d'un nombre aussi grand d'œuvres suffisamment habiles pour attirer son attention et suffisamment banales pour embarrasser son choix, il a eu le plaisir de pouvoir saluer sans hésitation un petit nombre d'œuvres signées par des noms nouveaux qui témoignent de la conscience avec laquelle les sculpteurs poursuivent encore leurs études et de l'intelligence avec laquelle ils comprennent leur art. L'une des premières médailles a été donnée à un peintre célèbre, M. Gérôme, qui, en obtenant à son tour chez les sculpteurs le succès éclatant qu'avait naguère obtenu chez les peintres M. Paul Dubois, a rendu une fois de plus à notre génération fatiguée le service de lui prouver que tous les arts du dessin se tiennent entre eux et que leur connaissance générale est aujourd'hui, comme dans l'Antiquité et à la Renaissance, la condition presque indispensable de la prééminence dans l'un d'eux. L'autre première médaille, décernée à M. Dampt, a récompensé cette perfection de l'exécution qui donne un prix exceptionnel à la statue de marbre, quelle que soit sa dimension, perfection nécessaire aux œuvres plastiques qui ne sauraient s'en dispenser sous aucun prétexte.

Parmi les médaillés de deuxième et de troisième classe, M. Gaudez, l'auteur souple et vif du *Ciseleur du XVIe siècle* et de la *Nymphe Écho,* M. Etcheto, l'auteur spirituel d'un joyeux *François Villon,* apportent dans leurs inventions élégantes autant de liberté que MM. Gérard, Hugues, Carlès, Desca, Labatut, Voyez, Guilloux, Osbach, ont mis de force ou de conscience dans la recherche des combinaisons expressives du mouvement ou du développement élégant des formes. Tous ces sculpteurs,

débutants ou à peu près, viennent joyeusement renforcer l'armée, jusqu'à présent un peu inactive, de sculpteurs habiles que la France possède, vaillants ouvriers tout prêts, comme leurs ancêtres modestes du moyen âge, à remplir de figures vivantes tous nos édifices publics et privés, lorsque l'indifférence publique ne se refusera plus à les leur livrer. Parmi ceux qui n'ont obtenu que des *mentions honorables*, il en est plus d'un aussi à qui l'on peut déjà prédire une carrière estimable, pour peu que la vie, si rude pour les sculpteurs, ne lui soit pas trop cruelle.

Somme toute, avec toutes ses faiblesses, le Salon de 1881 prouve à nouveau la vitalité de l'École française. Jamais on n'a vu s'élever à la fois autant de débutants pleins d'espoir et de bonne volonté; c'est seulement en l'examinant avec attention qu'on se sent inquiet sur les résultats définitifs de cette vitalité si souvent mal dirigée, incertaine ou factice. La facilité croissante avec laquelle s'obtiennent l'accès au Salon et les récompenses qu'on y décerne produit sur l'enseignement des effets désastreux dont s'épouvantent pour l'avenir tous ceux dont l'esprit n'est pas troublé par le tapage de l'actualité. Il n'est point de débutant qui ne se croie hors de page dès que les gazettes ont salué son apparition au Salon et que les photograveurs ont reproduit son œuvre. A quoi bon dès lors continuer, dans le silence de l'atelier ou de la campagne, ces études patientes et obscures d'après la nature et d'après les maîtres, par lesquelles on se croyait autrefois obligé de passer non seulement avant d'être un artiste, mais même avant d'être un ouvrier de l'industrie? A quoi bon se condamner, durant de longues années, à l'obscurité et à la pauvreté qui accompagnent fatalement ces études longues et rudes, tandis que les journalistes et les marchands sont tout prêts à vous encenser et à vous acheter, pourvu que vous fabriquiez à la mode courante des banalités qui se comprennent vite, se succèdent vite et s'oublient vite? Quelle vigueur de tempérament, quelle

énergie de volonté, quel héroïsme d'indépendance il faudrait aujourd'hui à un jeune artiste pour se soustraire à toutes les séductions de ces entraînements ! Combien sont-ils de la taille nécessaire ? De là tant de surprenantes élévations rapidement suivies de chutes irrémédiables, de là tant de brillants débuts presque immédiatement démentis par des impuissances incurables, de là tant de réputations surfaites, tant de vies manquées, tant de jalousies, de douleurs, de désespoirs !

Deux erreurs fatales répandues depuis longtemps dans notre pays grâce à la légèreté des uns et grâce au pédantisme des autres, ont troublé l'œuvre de la génération actuelle. Ces erreurs troubleront encore l'œuvre de la génération à venir, si l'expérience des faits ne suffit pas à les dissiper. L'une est celle qui consiste à croire que l'artiste, semblable à une plante sauvage, se développe spontanément en vertu de son seul tempérament, sans avoir à compter ni avec la science, ni avec la tradition. L'histoire des arts, ancienne et moderne, dément, d'un bout à l'autre, avec éclat cette théorie faite par les bavards à l'usage des paresseux ; les peintres les plus originaux d'Italie, des Pays-Bas, de France, ont été presque toujours les hommes les plus instruits de leur temps. C'est par la forte éducation que se développent toutes les personnalités ; qui n'a pas eu le bonheur de la recevoir doit avoir la force de se la donner sous peine de rester en route. L'autre erreur est celle qui consiste à diviser l'art en catégories hiérarchiques et en partis hostiles, celle qui oppose spécialité à spécialité, qui voit dans telle fonction de l'art un sacerdoce et dans telle autre un métier vil, qui répudie toute influence directe, continue, réciproque, des arts inventeurs sur les arts industriels ; qui, en un mot, se refuse à comprendre cette unité essentielle des arts dans laquelle l'Antiquité, le Moyen Age, la Renaissance, ont trouvé sans efforts de prodigieuses ressources et sans laquelle tant d'artistes trop spéciaux restent aujourd'hui fatalement isolés dans

leurs labeurs, au milieu d'une foule isolée dans son ignorance.

L'affaiblissement des expositions annuelles ira donc en croissant tant que, d'une part, une éducation plus complète et plus sérieuse ne mettra pas les peintres et sculpteurs, directeurs naturels du mouvement des arts, en mesure de fournir au goût public des exemples moins douteux et des modèles moins contestables, et tant que, d'autre part, on ne trouvera pas moyen de dériver vers les arts décoratifs la plus grande partie de ces praticiens médiocres dont la discipline industrielle peut tirer bon parti, mais qui se trouvent à la fois inutiles et déclassés lorsqu'ils aspirent au rôle de créateurs. Sur ces deux points l'État, rendu plus libre par la remise aux artistes de leurs intérêts professionnels, peut prendre une action énergique et décisive, en soutenant tous les efforts publics ou privés ayant pour but de conjurer le péril. Dans notre pays si sensible à l'action gouvernementale lorsqu'elle s'exerce avec suite, réserve et fermeté, il n'est pas douteux qu'une organisation de grands Salons périodiques, nationaux et internationaux, tant pour les beaux-arts que pour les arts décoratifs, et qu'un système soigneusement combiné de hautes récompenses et de grandes commandes données à la suite de concours et d'expositions, ne puissent, en peu d'années, rendre à notre école la force qu'elle perd peu à peu dans des travaux d'ordre inférieur. Il est temps que l'État prenne résolument cette action.

GEORGES LAFENESTRE.

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET

DE SCULPTURE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

MÉDAILLES D'HONNEUR

I. — PEINTURE

BAUDRY (PAUL-JACQUES), né à la Roche-sur-Yon, le 7 novembre 1828. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 52.)

Glorification de la Loi.

H. $1^{m}70$. — L. 4^{m}. — Fig. grandeur naturelle.
Plafond. — Fragment de la décoration de la grande salle des audiences de la Cour de cassation.

Au centre, sur le haut piédestal d'une niche pratiquée entre deux colonnes corinthiennes et portant l'inscription *Lex imperat,* siège la Loi, sous la figure d'une jeune femme vêtue d'une robe grise, tête nue et bras nus. Elle tient de la main gauche les tables de la loi, et de la droite

fait un geste de commandement. Au-dessus d'elle planent deux autres jeunes femmes aux draperies flottantes, dont l'une, à gauche, avec le glaive et les balances, personnifie la *Justice*, dont l'autre, à droite, montrant la règle métrique et une couronne, symbolise l'*Équité*. Au pied du trône, à gauche, au second plan, l'*Autorité*, debout, appuyée sur un faisceau consulaire, tient un drapeau tricolore. Sur le premier plan à gauche, de profil, une femme de haute stature, la *Jurisprudence*, drapée dans un riche manteau de brocart d'or, un sceptre à la main, debout, lève la tête vers la *Loi*. A droite, au deuxième plan, un président de la Cour de cassation, dans sa robe rouge, debout aux pieds de la *Loi*, se découvre en la regardant, et, sur le devant, la *Force*, cuirassée et casquée, une branche de feuillage dans la main droite, repose, de profil, sur les degrés de marbre, à demi couchée sur un grand lion assoupi ; à son côté, appuyé sur elle, dort paisiblement, de face, un enfant nu, l'*Innocence*. Un ciel vif et bleu, découvert sur la gauche, répand sa lumière brillante sur toute la scène.

II. — SCULPTURE

ALLAR (André), né à Toulon, le 22 août 1845, élève de A.-L. Dantan et de MM. Guillaume et J. Cavelier. Prix de Rome, 1869. Méd. 1re cl. 1878 (E. U.), ✻ 1878. Hors concours. — Rue Pigalle, 37.

N° 3570. *La Mort d'Alceste.*

Groupe en marbre. — Grandeur naturelle.
H. 1m65. — L. 1m05. — Pr. 1m55.

Voir, pour la description, le *Livre d'or* du Salon de 1879 (p. 78), où le modèle en plâtre de ce groupe a déjà figuré sous le titre : *Les Adieux d'Alceste.*



Gravé par Abot d'après A. Allar



LA MORT D'ALCESTE
(Marbre)



Gravé par Ramus, d'après A. Boucher

L'AMOUR FILIAL
(Plâtre)

RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PRIX DU SALON

BOUCHER (Alfred), né à Nogent-sur-Seine (Aube), élève de MM. A. Dumont, Ramus et Paul Dubois. Méd. 3e cl. 1874, 2e cl. 1878. — Rue Blomet, 45 (Vaugirard).

N° 3649. *L'Amour filial.*

H. 2m40. — L. 1m20. — Pr. 1m. — Fig. plus grandes que nature.

Un vieillard nu, à tête chauve et longue barbe, est assis sur un bloc de pierre auquel son pied droit est enchaîné. Une jeune femme, debout devant lui, vêtue d'une robe étroite, la tête enveloppée d'un tissu noué, lui offre le sein en lui posant le bras droit sur l'épaule.



PEINTURE


G. Bertrand pinx. Ch. Courtry sc.

PATRIE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE[1]

BERTRAND (GEORGES), né à Paris, le 22 novembre 1849, élève de MM. Yvon, F. Barrias et Bonnat. — A Versailles, avenue de Villeneuve-l'Etang, 38, et à Paris, rue de Clichy, 60.

Patrie.

H. 5m. — L. 4m. — Fig. plus grandes que nature.

Dans un terrain défoncé et boueux, sous un ciel d'orage, s'avance péniblement, de face, un groupe de cuirassiers revenant du combat.

---

1. Il n'y a pas eu de médailles de première classe.

Au centre, l'un d'eux, blessé, tout sanglant, la tête nue, s'affaisse sur son cheval noir, pressant ardemment contre sa poitrine un drapeau en lambeaux. Au premier plan, à gauche, un de ses camarades, marchant à pied, le maintient sur sa selle. Un autre, à droite, pensif, la tête penchée, tient son cheval à la bride. Derrière, deux autres cavaliers, dont les montures s'effarent, le soutiennent encore par les épaules; ils précèdent une file d'autres cuirassiers dont les casques s'entrevoient dans le brouillard.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

RIXENS (JEAN-ANDRÉ), né à Saint-Gaudens (Garonne), le 30 novembre 1846, élève de M. Gérôme. Méd. 3e cl. 1876. — Rue du Cherche-Midi, 102.

N° 2017. *Mort d'Agrippine.*

« Agrippine, voyant le centurion qui tirait son épée, dit : « Frappe ce « ventre qui a porté Néron. »

H. 2m80. — L. 2m40. — Fig. grandeur naturelle.

Sur un grand lit en désordre, Agrippine, assise, nue, prête à se dresser, la jambe droite encore sous les draps, la jambe gauche dehors et posée à terre, se présente de face. Furieuse, les yeux en feu, elle dresse, sous les linges emmêlés, son poing droit menaçant, et de la main gauche montre son ventre aux deux assassins, qui s'avancent vers elle, sur la droite, passant leurs têtes entre les rideaux rouges sous lesquels ils se cachent encore à moitié. La chambre est tendue de rouge.

Signé à gauche : *J.-A. Rixens,* 1881.

COMERRE (Léon-François), né à Trélon (Nord), le 10 novembre 1850, élève de M. Cabanel. Méd. de 3e cl. 1875. Prix de Rome, 1875. — Rue de La Tour-d'Auvergne, 16.

N° 514. *Samson et Dalila.*

H. 4m58. — L. 3m12. — Fig. plus grandes que nature.

Un grand lit, de marbre sculpté, soutenu, à l'angle, par une figure de sphinx, occupe toute la gauche du tableau. Sur les draps en désordre, Dalila, dressée en sursaut, debout, presque nue, se recule à gauche vers la muraille, peureuse et triomphante, regardant à ses pieds Samson qu'on vient de surprendre. Le héros gigantesque, de face, la jambe droite prise encore sous les draps, la jambe gauche déjà liée par un nègre accroupi au bas du lit, se débat inutilement contre les Philistins qui se ruent sur lui, l'empoignent par derrière, l'enlacent de cordes. Par la porte étroite où s'écrase, au fond, la foule hurlante qui veut entrer, brille un ciel d'un grand bleu sur des bâtisses d'une blancheur aveuglante.

DUPRE (Julien), né à Paris, le 19 mars 1851, élève de Pils et de MM. Laugée et H. Lehmann. Mention honorable, 1879. Méd. 3e cl. 1880. — Boulevard Flandrin, 14 (Passy). (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 33, et de 1880, p. 24.)

N° 813. *La Récolte des foins.*

H. 1m20. — L. 2m20.

Une grande charrette, attelée de cinq chevaux, déjà chargée de foins, est arrêtée en travers, au milieu des champs. Sur le premier plan, un faneur, de dos, est en train de lancer, d'un coup de fourche, une dernière bottelée à son compagnon qui attend, debout sur le faîte du chargement. A droite, deux faneuses, debout, avec leurs râteaux;

près d'elles, un enfant. Tout le fond de campagne plate est parsemé de meules. De grands nuages lourds et noirs s'étendent, menaçants, dans le ciel.

Signé à droite : *Julien Dupré,* 1881.

SARGENT (JOHN-S.), né à Florence, en 1856, de parents américains, élève de M. Carolus Duran. Mention honorable, 1879. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 29.)

N° 2109. *Portraits de M. E. J. et de Mlle L. J.*

Fig. en pied. Grandeur naturelle.

Sur un divan oriental est assise, de face, les jambes pendantes, une petite fille, tête nue, en robe courte d'étoffe blanche. A gauche, un jeune garçon, plus âgé, en veste noire, assis sur le même divan, en sens inverse, se tourne à demi vers elle. A droite, traîne un manteau gris bordé de fourrure noire. Fond de tenture rouge.

Signé en haut à droite : *J. Sargent.*

NONCLERCQ (ÉLIE), né à Valenciennes (Nord), élève de M. Cabanel. — Rue Boissonade, 11.

N° 1742. *Atala.*

« Enfin, nous arrivâmes au lieu marqué par ma douleur. »

(CHATEAUBRIAND.)

H. 2m40. — L. 3m50. — Fig. grandeur naturelle.

Sur un bloc de rocher, au milieu d'une dune plate et déserte, que borde à l'horizon une ligne étroite de mer pâle, sous un grand ciel

triste et gris, René est assis, nu, les bras tombants, les yeux fixes, dans l'attitude d'un désespoir profond. Atala, morte, est étendue à ses pieds dans le sable, les mains jointes sur la poitrine, les jambes couvertes d'un linge blanc. On voit arriver sur la droite, au deuxième plan, d'un pas lent, sous son froc, le père Aubry.

MASURE (Jules), né à Braine (Aisne), en 1819, élève de Corot. — Méd. 1866. — Boulevard du Mont-Parnasse, 74.

N° 1552. *Marée basse.*

H. 1m10. — L. 1m50.

La mer, calme et transparente, bigarrée de teintes changeantes passant du bleu sombre au vert tendre, étincelle au soleil et déferle doucement sur une longue plage unie. A l'horizon, quelques voiles blanchissantes dans un ciel violacé.

Signé à gauche : *Masure.*

VERHAS (Jan), né à Termonde (Belgique), le 29 septembre 1827.

N° 2331. *Revue des écoles (Noces d'argent de LL. MM. le roi et la reine des Belges).*

H. 2m41. — L. 4m21.

Sur un large boulevard que borde à gauche une suite de grands édifices, s'avance, de face, défilant par colonnes, sur deux rangs, quatorze de front, une longue procession de fillettes de huit à dix ans. Toutes, en robes blanches, chapeaux de paille, bras nus et jambes nues, la main dans la main, s'avancent, vives et souriantes, d'un pas régulier et leste, en plein soleil. A gauche, à l'arrière-plan, sur le perron d'un

palais dont les degrés disparaissent sous les bouquets, se tient, les regardant passer, la famille royale entourée de personnages officiels. A droite, le long des trottoirs, sont rangés au loin d'autres dignitaires. Ciel d'été, vif et clair, semé de nuages blancs.

Appartient au GOUVERNEMENT BELGE.

BEAUVERIE (CHARLES-JOSEPH), né à Lyon, en 1839, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, et de Gleyre. — Rue Gabrielle, 19.

N° 117. *Cueillette des pois à Auvers.*

H. 1m80. — L. 2m60.

Dans un champ plat que termine à l'horizon une ligne de maisons basses, cinq paysannes, groupées au premier plan. Deux sont debout, au milieu, l'une versant les pois dans un sac que l'autre lui tend, tandis que deux vieilles, accroupies à droite et à gauche, font la cueillette. La cinquième, sur la droite, s'avance de face, un panier à la main. Au deuxième plan, on aperçoit, sur la gauche, trois autres paysannes, penchées dans le champ, près d'un gamin debout, et, sur la droite, une balance à bascule posée au milieu des herbes. Ciel d'été nuageux.

Signé à droite, *C. Beauverie,* 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

POINTELIN (AUGUSTE-EMMANUEL), né à Arbois (Jura), le 23 juin 1839, élève de M. Maire. Méd. de 3e cl. 1878. — Rue Gay-Lussac, 21.

N° 1895. *Coteau jurassien.*

H. 1m43. — L. 2m10.

Une large vallée herbue, avec quelques flaques d'eau dormante, silencieuse et déserte, qu'envahit lentement, dans la fraîcheur du cré-

puscule, l'ombre d'un grand coteau aux cimes déchiquetées qui s'allonge, au fond, sur l'horizon pâle. A gauche, quelques arbustes à feuilles brûlées piquent de roux le gris tendre et calme du paysage recueilli.

Signé à droite : *Aug. Pointelin.*

CHARTRAN (Théobald), né à Besançon, le 20 juillet 1849, élève de M. Cabanel. — Méd. 3e cl. 1877. Prix de Rome, 1877. — Rue de l'Université, 11, et, à Rome, à l'Académie de France.

N° 437. *Le Cierge.*

H. 2m55. — L. 1m58. — Fig. de grandeur naturelle.

Un paysan romain à demi nu sous ses vêtements en haillons se tient, l'air farouche et contrit, agenouillé, un gros cierge à la main, devant une statuette de madone posée, dans une niche, sur un pilier de pierre à degrés. Derrière, à droite, deux capucins, debout, sont en prière. A droite et à gauche, des branchages jaunis par l'automne laissent voir un horizon de montagnes bleuâtres.

Signé à gauche : *Chartran*, Roma, 1881.

MANET (Edouard), né à Paris. — Rue d'Amsterdam, 77.

N° 1517. *Portrait de M. Pertuiset, le chasseur de lions.*

H. 1m80. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

M. Pertuiset se présente de face, le genou droit en terre, tenant son fusil, prêt à ajuster. Visage sanguin, épais favoris, grosses moustaches brunes. Il est coiffé d'un feutre noir et porte une veste verte à boutons

de cuivre. A sa gauche, derrière, un fût d'arbre. En travers, un lion mort étendu. Fond de bois. Le terrain sablonneux est taché d'ombres violacées par le soleil couchant.

Signé sur l'arbre : *Manet*, 1881.

JOURDAIN (ROGER), né à Louviers (Eure), le 11 décembre 1845, élève de M. Cabanel. Méd. 3e cl. 1879.— Avenue de Villiers, 55. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 19.)

N° 1235. *Le Halage.*

H. 1m80. — L. 2m. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Dans le sable jaune d'un sentier étroit, bordé sur la droite par des champs en fleurs, et sur la gauche par la berge gazonnée d'un large fleuve s'avancent de face, péniblement, pieds nus, sous le soleil lourd, deux femmes, halant un bateau. L'une, vieille, ridée, courbée, tire machinalement et rudement sur sa bandoulière. L'autre, encore jeune, en marchant, se retourne, s'appuyant sur la corde de la main droite. Dans l'horizon de coteaux boisés, quelques longues cheminées d'usine fument sur la droite.

Signé à gauche : *Roger Jourdain.*

LECLAIRE (VICTOR), né à Paris, le 21 décembre 1830, élève de M. L. Leclaire. Méd. 3e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 19.)

N° 1374. *Fleurs d'automne.*

H. 1m68. — L. 2m20.

Une grosse gerbe de roses blanches, roses rouges, roses jaunes jetée à terre. Derrière, des gerbes de reines-marguerites, asters, chrysan-

thèmes, etc... A gauche, un sécateur et un panier d'osier avec une étiquette : « *Envoi de M. V. Leclaire à M. Objois à Amiens.* »

Signé à gauche : *V. Leclaire.*

Appartient à M. Objois.

DAMERON (Charles-Émile), né à Paris, le 20 mai 1848, élève de M Pelouse. Méd. 3e cl. 1878. — Rue de Bréda, 26.

N° 582. *Cabane de bûcheron dans la vallée des Vaux de Cernay ; en automne.*

H. 1m60. — L. 2m20.

A gauche, une hutte de bûcheron, sur la lisière d'une forêt. Sur la route qui monte, une bûcheronne, assise, montre son nourrisson à une paysanne arrêtée devant elle, qui tient une vache par son licol. La vache tourne la tête pour regarder un feu de broussailles qu'allument, un peu plus haut, un garçonnet et une fillette. La futaie d'arbres jaunis par l'automne monte à gauche sur les pentes, tandis que sur la droite bleuit dans les fonds brumeux l'eau tranquille d'un étang.

Signé à gauche : *E. Dameron,* 1881.

GUILLOU (Alfred), né à Concarneau (Finistère), en 1844, élève de MM. Cabanel et Bouguereau. Méd. 3e cl. 1877. — Boulevard Saint-Michel, 137.

N° 1076. *Le Dernier Marin du vaisseau* le Vengeur, *Torec, mort en* 1858, *à Concarneau.*

H. 1m25. — L. 1m55. — Fig. demi-nature.

Dans un intérieur bas de pauvre chaumière est étendu, à gauche, sur un lit, le cadavre, tout habillé, du vieux marin, portant à sa bou-

tonnière la croix de la Légion d'honneur. Sa tête blafarde, coiffée d'un béret rouge, s'éclaire vivement sous la lueur d'une chandelle posée à droite, sur une chaise, devant la haute cheminée. Au pied du lit, sur le sol, une vieille paysanne affaissée dans sa jupe noire, un chapelet dans ses mains jointes, se tient immobile, atterrée par sa douleur.

Signé à droite : *Alf. Guillou.*

Acquis par l'État.



Virginie Demont-Breton pinx. Mongin. sc.

FEMME DE PÊCHEUR
venant de baigner ses enfants

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

DEMONT-BRETON (Mme Virginie), née à Courrières, le 26 juillet 1859 (Pas-de-Calais), élève de M. J. Breton, son père. Mention honorable, 1880. — A Montgeron (Seine-et-Oise). (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 38.)

N° 675. *Femme de pêcheur venant de baigner ses enfants.*

H. 2m03. — L. 1m25. — Fig. grandeur naturelle.

Une paysanne bretonne, en costume de Douarnenez, jupon court de laine bleue, bonnet blanc serre-tête, arrive, de face, posant ses pieds nus sur les pierres glissantes, entre les flaques d'eau d'une plage à mer basse. Elle rapporte du bain ses deux enfants, tout grouillants, vifs et nus, l'un, de dos, assis sur son bras droit, l'autre pressé contre sa hanche sous son bras gauche. Au loin, la mer calme sous un ciel clair.

Signé à droite : *Virginie Demont-Breton,* 1881.

COUTURIER (Léon-Lucien), né à Mâcon, en décembre 1843, élève de MM. Cabanel et Danguin. Rue Notre-Dame-des-Champs, 118, et boulevard Mont-Parnasse, 161.

N° 564. *Le Récit. — Guerre de* 1870-71.

H. 1m30. — L. 1m95. — Fig. demi-nature.

Au milieu d'une plaine, plusieurs cuirassiers se groupent, attentifs, autour d'un de leurs camarades, blessé, qui leur parle, debout, tandis

qu'un chirurgien lui bande le pied gauche. Sur le devant un feu de broussailles. A gauche, une palissade rustique. Au fond des taillis sous un ciel brumeux.

Signé à droite : *Léon Couturier,* 1881.

FLAMENG (Marie-Auguste), né à Metz, le 17 juillet 1843, élève de MM. E. Vernier, Dubufe, Mazerolle, E. Delaunay et Puvis de Chavannes. Mention honorable, 1880. — Rue Ampère, 71.

N° 891. *Bateau de pêche de Dieppe.*

H. 2m25. — L. 1m67.

Pleine mer. Un gros bateau de pêche, vu d'arrière, sous voile rousse, marche vers le fond, traînant derrière lui sa chaloupe dans son ombre. Sur sa poupe est écrit : *Marie-Louise, Dieppe.* A l'horizon d'autres barques blanchissent sur les vagues ensoleillées, le ciel se charge de grosses nuées sombres.

Signé : *A. Flameng.*

Acquis par l'État.

LE MARIÉ DES LANDELLES (Émile), né à Pontorson (Manche), le 14 janvier 1847, élève de MM. Rapin et Pelouse. — Rue de Moscou, 11 *bis.*

N° 1414. *La Passerelle de Mesnil-Glaize (Orne).*

H. 2m. — L. 3m.

Une rivière encombrée de plantes aquatiques, de branchages tombés, de broussailles pendantes, étale ses eaux claires et lentes parmi des

taillis enchevêtrés. Au milieu une passerelle rustique jetée entre les deux rives. Feuillages déjà roussis par l'automne. Ciel clair et bleu baigné d'une lumière fine.

Signé à gauche : *Le Marié des Landelles*, 1880.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

HAWKINS (L.-WELDEN), né à Stuttgart, le 1er juillet 1840, de parents anglais, élève de MM. Bouguereau, J. Lefèvre et Boulanger. — Rue Boissonnade, 6.

N° 1113. *Les Orphelins.*

H. 0m90. — L. 1m45.

Un cimetière de campagne étroit et désert. A gauche, dans les gazons secs, une croix de bois que regardent, debout à droite, une petite paysanne, encapuchonnée de bure grise, tenant une poignée de fleurs pâles, et son frère, plus grand, qui se penche et pleure, la main posée sur l'épaule gauche de sa sœur. Au fond, sur la clôture basse de pierres sèches par-dessus laquelle on voit une rangée de logis rustiques, chemine lentement un chat à poil roux.

Signé à droite : *L.-Welden Hawkins.*

LAUGÉE FILS (GEORGES), né à Montivilliers (Seine-Inférieure), le 19 décembre 1853, élève de son père, de Pils et de M. H. Lehmann. Mention honorable, 1880. — Boulevard Flandrin, 10 (Passy), et boulevard Lannes, 15 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 43.)

N° 1834. *En octobre.*

H. 1m37. — L. 0m90.

Sur une route défoncée, au travers d'une plaine boueuse, s'avancent péniblement, de gauche à droite, plusieurs paysans. Une jeune femme

en haillons, les pieds dans de gros sabots, une corde passée en bandoulière autour du corps, traîne une brouette chargée de gros sacs que pousse un vieillard. Derrière marche une autre femme, un panier au bras, entre une petite fille et un petit garçon. Sur le talus à gauche se dressent quelques meules. A droite, s'étend la plaine, nue et triste, sous d'énormes nuages menaçants.

Signé à gauche : *G. Laugée fils ;* à droite : 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DELANCE (PAUL), né à Paris, le 14 mars 1848, élève de M. Gérôme. — Rue Saint-Ferdinand, 22 (Ternes).

N° 645. *Le Retour du drapeau.* — 14 juillet 1880.

Autour du drapeau qui nous guide,
Tout un peuple attend intrépide
L'heure que nul ne peut prévoir.
— L'homme espère, Dieu seul décide. —
Autour du drapeau qui nous guide,
Tout un peuple est prêt au devoir.

PAUL DEROULÈDE.

H. 3m80. — L. 5m50. — Fig. grandeur naturelle.

Sur une avenue bordée d'arbres, arrive, de face, un régiment de ligne, par la gauche. En tête marche un soldat qui lève son képi. Derrière vient le porte-drapeau qu'un groupe de passants, arrêté à droite, regarde passer, têtes découvertes. Un homme, en bras de chemise, assis sur le bord du trottoir, salue de sa casquette à rubans tricolores. Quelques gamins marchent près de la troupe. Sur le trottoir se pressent des messieurs, des dames, des enfants ; au deuxième plan, plusieurs personnes saluent, debout dans une voiture. Grand ciel, grand air, grande lumière.

Signé à gauche : *Paul Delance,* 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MOUTTE (ALPHONSE), né à Marseille, en 1840, élève de M. Meissonier. — A Marseille, rue Sylvabelle, 110, et à Paris, chez M. G. Petit, rue Saint-Georges, 7.

N° 1697. *Un coin de la plage du Prado.*

H. $1^{m}20$. — L. 2^{m}.

La mer, bleue et transparente, s'étale, sous le soleil déjà vif du matin, sur une plage unie, de sable brillant, dans une anse que ferment à gauche un quai de pierres et au fond une côte rocheuse semée de villas. Au premier plan, accourt à toutes jambes un pêcheur portant sur l'épaule un panier, poussant devant lui son ombre légère et longue. Le ciel ouvert, d'un azur calme et clair, est taché en bas de quelques flocons blancs.

Signé à gauche : *Alphonse Moutte,* Marseille, 1881.

BEYLE (PIERRE-MARIE), né à Lyon, le 6 juillet 1838. — Boulevard de Clichy, 6.

N° 181. *Pêcheuses de moules au Pollet (Dieppe).*

H. $2^{m}40$. — L. $1^{m}60$. — Fig. de grandeur naturelle.

Une paysanne normande, vêtue de sombre, déguenillée, les pieds nus dans de gros souliers, sur une plage détrempée, se tient debout, de face, soulevant des deux mains un gros panier d'osier sur sa hanche gauche. A ses pieds, à droite, une autre femme, plus jeune, à genoux, soulève une grande pierre. Au fond, à droite, la ligne de mer pâle sous un ciel brumeux.

Signé à droite : *Beyle.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

SKREDSVIG (Christian), né à Modun (Norvège), le 12 mars 1854. — Place Dancourt, 10.

N° 2187. *Une ferme à Venoix* (*Normandie*).

H. 2m. — L. 3m. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Un enclos de ferme, plein d'herbe, fermé au fond par des bâtiments, ouvert à droite sur une campagne plate semée de taillis. Au premier plan, une vache rousse couchée, de profil. Sur la droite, une vache blanche que vient de traire une servante qui transvase le lait d'un seau dans un pot de fer-blanc. Sur la gauche, au deuxième plan, une paysanne trait une autre vache rousse que suit son veau. Effet calme et clair du matin.

Signé à gauche : *Chr. Skredsvig*, Paris, 1881.

Acquis par l'État.

BENNER (Emmanuel), né à Mulhouse (Alsace), en 1836. — Rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

N° 134. *Le Repos.* — *Étude.*

H. 1m50. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

Sur une pente gazonnée, parmi les bruyères, dort, étendue sur le dos, une femme nue, qu'on voit de profil. La tête est complètement tournée, la jambe gauche légèrement relevée. A ses pieds, sur la gauche, brille de l'eau dans un creux de rocher. Au fond, dans l'échancrure du terrain, s'allonge une ligne embrumée de collines.

Signé à droite : *Emmanuel Benner*, 1881.

Acquis par l'État

DIEUDONNÉ (EMMANUEL), né à Genève, naturalisé Français, élève de M. Cabanel. — Avenue de Wagram, 35.

N° 745. *Tamerlan et Bajazet.*

H. 3m50. — L. 5m65. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu d'une place, une femme, debout, échevelée, demi-nue, se débat aux mains de deux misérables qui s'efforcent de la dépouiller de ses derniers vêtements, sur l'ordre de Timour-Ling qu'on voit assis, à droite, sur un trône. A gauche, enfermé dans une cage de fer, Bajazet, les bras et la tête dressés douloureusement à travers les barreaux, s'efforce en vain de s'élancer vers sa femme insultée. A droite, autour du trône, plusieurs soldats et plusieurs femmes. Sur le premier plan, des drapeaux, des casques, des aiguières à terre. Au fond, des murailles blanches surmontées de terrasses au milieu desquelles se dressent quelques têtes vertes de palmiers.

Signé à gauche : *E. Dieudonné.*

BOUDIN (EUGÈNE), né à Honfleur (Calvados). — Rue Lamartine, 54.

N° 260. *La Meuse à Rotterdam.*

H. 0m85. — L. 1m30.

Ciel d'été lourd et nuageux. Dans l'eau vaste et jaune du grand fleuve sont amarrés, à droite, sur des bas-fonds, quelques bateaux de pêcheurs, près du bord. Au milieu, d'autres embarcations se dirigent vers le fond où s'allongent les bâtisses d'une grande ville et, plus loin, sur la droite, dans le brouillard, les arches confuses d'un grand pont de fer.

Signé à droite : *E. Boudin,* 1881.

MARTIN (François), né à Paris, le 17 avril 1861. — Rue Bochard-de-Saron, 8.

N° 1539. *Intérieur oriental.*

H. 2m90. — L. 2m.

Pêle-mêle d'objets orientaux. Au premier plan, à droite, sur un escabeau de marqueterie, à côté d'une aiguière en cuivre, une robe jaune brochée d'or. A terre, des vases, des plats de métal damasquiné sur un tapis bleu. A gauche, des fusils appuyés sur un autre escabeau. Au fond, un grand coffre à pentures de fer portant des pots, des émaux, des instruments de musique. Le tout brillant, étincelant, éclatant sur un fond sombre.

Signé à droite : *Fr. Martin,* 1881.

JADIN (Emmanuel-Charles), né à Paris, le 3 août 1843, élève de son père et de M. Cabanel. — Place Vendôme, 25, et rue Jadin, 5 *bis* (parc Monceau).

N° 1202. *Cerfs bramant. — Forêt de Fontainebleau, septembre.*

H. 3m45. — L. 2m95. — Animaux grandeur naturelle.

A droite, sur le premier plan, parmi les bruyères et les flaques d'eau, s'avance, tête dressée, d'un pas lent et fier, escorté de trois biches, un énorme cerf qui regarde venir, du fond, sur la gauche, un autre grand cerf bramant et menaçant. Le ciel, rougi par le crépuscule, découpe vivement, sur l'horizon, une longue crête de rochers.

Signé à gauche : *Em. Jadin,* 1881.

Acquis par l'État.

SAUZAY (ADRIEN), né à Paris, en 1843, élève de M. A. Pasini. Mention honorable, 1880. — Rue d'Orsel, 19, Montmartre. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 50.)

N° 2117. *Le Hameau de Plomarc'h, à Douarnenez.*

H. $1^{m}02$. — L. $1^{m}87$.

Les chaumières basses du hameau, d'où montent quelques fumées, s'alignent, en contre-bas, sous un rideau d'arbres immobiles au fond du tableau. On y descend par un chemin sablonneux, venant de droite, que bordent des talus couverts de genêts. A gauche, l'entrée d'un champ clos par un échalas. Ciel gris et calme. Verdure générale fraîche et unie. Beaucoup de fleurs dans l'herbe.

Signé à gauche : *Sauzay*, 1881.

KROYER (PETER-SEVERIN), né à Copenhague (Danemark), élève de l'Académie des Beaux-Arts de Copenhague et de M. Bonnat. — Rue de Douai, 5, et chez M. Jourdeuil, passage Saulnier, 6.

N° 1266. *Le Chapelier de village.*

H. $1^{m}36$. — L. $1^{m}08$.

Dans une cabane sombre qu'éclaire brusquement d'un rayon blafard tombant, au centre, sur un énorme billot, une lucarne percée dans le mur de fond, travaille debout, nu jusqu'à la ceinture, un pauvre ouvrier, hâve, noir, décharné, hideux. Il aplatit sur le billot la pâte du feutre. Deux misérables gamins, aussi secs et étiques que leur père, demi-nus comme lui, juchés sur des tabourets, l'aident dans sa besogne. A droite, des paquets de feutre sont empilés sur une malle. A gauche, dans une grande cheminée, flambe le feu sous une marmite suspendue.

MICHEL-LÉVY (HENRI), élève de MM. F. Barrias et Vollon. Mention honorable. — Boulevard de Clichy, 25, et chez MM. Bertrand et Cie, rue Halévy, 6. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 45.)

N° 1629. *Nourrice.*

H. 1^m58. — L. 0^m95. — Fig. grandeur naturelle.

Une nourrice, assise sur un divan, tournée à gauche, de trois quarts, donne le sein à un enfant habillé de blanc. Elle porte une robe grise, un tablier blanc, un bonnet blanc à rubans jaunes retenu par de longues épingles en filigrane d'or. Fond gris-brun.

Signé en bas, à droite : *Michel Lévy.*

GIRARDET (JULES), né à Paris, le 16 avril 1856, élève de M. Cabanel. — A Versailles, rue Rémont, 7 *bis.*

N° 999. *Épisode du siège de Saragosse.*

« Feu! » dit un officier.

. . . .

Le moine, d'une main s'appuyant sur le faîte
De l'autel, et tâchant de nous bénir encor.

. . . .

Et Spiritus Sanctus!
« *Amen!* » dit un tambour, en éclatant de rire.

H. 1^m45. — L. 2^m20.

Intérieur d'église. A droite, appuyé sur l'autel, un prêtre tombe, frappé d'une balle, la main levée, tandis que roule déjà, en arrière, sur les marches, un moine avec l'ostensoir. Sur la gauche, se rangent, sous les voûtes, le fusil à la main, plusieurs soldats. Un tambour, debout

contre une colonne, bat la charge ; un officier, tête nue, menaçant, s'élance. Sur la porte ouverte on voit s'agiter la foule dans la fumée.

Signé à droite sur les marches de l'autel : *Jules Girardet*, 1881.

SAUVAIGE (Louis-Paul), né à Lille, le 5 avril 1837, élève de MM. Corot et Daubigny. — A Lille, boulevard de la Liberté, 51.

N° 2115. *Le Calme.*

H. 1m25. — L. 2m02.

Sur une mer calme, d'un vert bleuâtre, légèrement embrumée au soleil couchant, marchent, vers la gauche, sous voiles brunes, avec vent arrière, deux grosses barques de pêche, marquées Ho. T. T. A droite, plus loin, une autre embarcation. L'horizon clair est semé de flocons roses. Au premier plan, des bouées soutiennent des filets.

Signé à droite : *L.-P. Sauvaige.*

Acquis par l'État.

MENTIONS HONORABLES

BINET (Victor-Barthélemy), né à Rouen, le 17 mars 1849, élève de Troyon. — Rue de la Glacière, 18 *bis*.

N° 199. *La Côte pelée près de Quillebœuf* (*Eure*).

H. 2^m45. — L. 1^m40.

Un chemin pierreux, en plein soleil, montant, de face, entre un talus raviné qui le borde à droite et une pente herbue, semée de broussailles, qui descend à gauche. Un troupeau de moutons est en train de le traverser. Au fond, dans le lointain, quelques toitures basses derrière un massif de grands arbres. A droite, en haut, un rideau de verdure découpant sa cime dentelée sur le bleu profond et clair d'un ciel sans nuages.

Signé à gauche : *V. Binet,* 1881.

BLANCHON (Henri-Émile), né à Paris, en 1844, élève de M. Cabanel. — Rue de Rome, 62.

N° 214. *Cours des adultes* (*le soir*).

Panneau décoratif pour la mairie du XIXe arrondissement, à Paris.

H. 4^m. — L. 3^m. — Fig. grandeur naturelle.

Une salle d'études éclairée au gaz. Au fond, de face, le professeur, debout dans sa chaire, est en train de faire une démonstration au tableau, son bâton de craie à la main. Devant lui, sur trois rangs, les



LA CÔTE-PELÉE

auditeurs se montrent de dos. Au premier plan, un jeune homme, en veste marron, assis, tient un livre ; un autre, en manches de chemise, portant un tablier de travail, est debout.

Signé à gauche : *E. Blanchon.*

PREVOST-ROQUEPLAN (Mme CAMILLE), née à Malmort (Bouches-du-Rhône), élève de M. A. Stevens. — Rue de Vaugirard, 55.

No 1928. *La Saint-Jean. — Fleurs.*

H. 0m75. — L. 1m45.

Un gros bouquet de géraniums, roses trémières, boules-de-neige, roses, lis, etc... dans un grand pot de grès bleu à anse. A gauche, en haut, vole un papillon.

Signé en bas, à gauche : *Cile Prévost-Roqueplan.*

DESBORDES (Mme LOUISE-ALEXANDRA), née à Angers, élève de M. A. Stevens. — Boulevard de Strasbourg, 2.

No 694. *Le Songe de l'eau qui sommeille.*

H. 1m40. — L. 0m85.

Une eau claire et bleue dans laquelle se reflètent doucement des roseaux, des touffes d'églantiers, des joncs, des iris en fleurs. Deux libellules voltigent autour des pétales tombés.

Signé à gauche : *Louise Desbordes*, 1881.

BRISPOT (Henri), né à Beauvais, le 5 juillet 1846, élève de M. Bonnat. — Avenue Trudaine, 3.

N° 302. *En province.*

H. $0^{m}92$. — L. $1^{m}50$.

Sur un banc peint en vert, au bord d'une route plate que longe un fil télégraphique, au milieu d'une campagne plate, cinq bourgeois assis prennent le frais, regardant les passants. Le premier, maigre et sec, en casquette et pantoufles, s'appuie sur sa canne; le second, gros court, rougeaud, tient un parapluie entre ses jambes; le troisième, portant chapeau gris, redingote verte, guêtres brunes et lunettes, se penche, joignant les pouces; le quatrième, en chapeau de paille, grosse chaîne au gilet blanc, fume une grosse pipe; le cinquième, plus ventru encore, haletant sous la chaleur, son chapeau d'une main, son mouchoir de l'autre, regarde son chien assis à ses pieds. A droite, une station de chemin de fer. Ciel grisâtre et terne.

Signé : *H. Brispot*, 1881.

YARZ (Edmond), né à Toulouse, en 1845. — Rue d'Amsterdam, 77.

N° 2433. *Source dans un parc. — Haute-Garonne.*

H. $1^{m}20$. — L. 2^{m}.

A gauche, un bassin naturel rempli d'une eau claire et peu profonde sur lequel se penchent des arbrisseaux verts. A droite, un lit de cailloux blancs et, dans l'éloignement, une éclaircie sur des plaines et des bois.

Signé à gauche : *E. Yarz*, 1881.

Acquis par l'État.

BROUILLET (Pierre-André), né à Charroux (Vienne), le 1er septembre 1857, élève de MM. Gérôme et J.-P. Laurens. — Rue Boissonnade, 15.

N° 307. *Violation du tombeau d'Urgel.*

Encouragés par le pape Innocent IV, protégés et secondés par le roi d'Aragon et par le roi de France, Louis IX, les dominicains violèrent le tombeau de l'évêque d'Urgel, afin de brûler ses os dans un auto-da-fé.

Lhorentz, *Lettres.*

H. 3m. — L. 4m. — Fig. grandeur naturelle.

Dans un cimetière planté, à droite et à gauche, de hauts cyprès, un homme, nu jusqu'à la ceinture, dans un fosse ouverte, soulève un cercueil vermoulu qu'attirent par des cordes deux autres hommes debout. Deux dominicains, debout, à gauche, assistent à l'exhumation. Au deuxième plan, à droite, est assis sur un banc un fossoyeur, sa bêche à la main. Effet de soleil couchant.

Signé à gauche : *A. Brouillet.*

Acquis par l'État.

BERTEAUX (Hippolyte-Dominique), né à Saint-Quentin (Aisne) le 28 mars 1843, élève de H. Flandrin et de M. P. Baudry. — Chez M. Maincent, rue de Richelieu, 60.

N° 151. *Projet esquisse de l'ensemble du plafond du théâtre Graslin, à Nantes.*

1° Naissance de la musique : harmonie; mélodie; — 2° Musique, depuis le luth primitif jusqu'aux instruments modernes : accords parfaits. Gloire couronnant la musique moderne; — 3° Tragédie : Oreste poursuivi par les Furies; — 4° Comédie érotique : danse et chant, coquetterie, beauté, etc...

H. 1m35. — L. 1m35.

N° 152. *Fragment du plafond du théâtre Graslin, à Nantes.*

H. 5m25. — L. 9m25. — Forme d'éventail. Fig. plus grandes que nature.

En haut, Thalie, en robe jaune, des verges à la main, prête à écrire, regarde, du haut du nuage où elle est assise, descendre dans l'espace Momus agitant son hochet et son masque. A gauche, danse, un thyrse à la main, une jeune fille demi-nue, devant un jeune homme assis qui tient une lyre. A droite, Vénus, couchée, vue de dos, regarde Bacchus debout. Au-dessus d'eux voltige l'Amour. A droite, deux génies portant un miroir.

GRANDJEAN (Edmond-Georges), né à Paris, le 21 mai 1844, élève de Pils et de MM. Signol et Yvon. — Rue des Sablons, 83 (Passy).

N° 1035. *Automédon.*

H. 3m30. — L. 4m05. — Fig. plus grandes que nature.

Deux chevaux, lancés au galop, traversent la plaine de droite à gauche. L'un d'eux est monté par un homme nu, avec un manteau rouge flottant sur l'épaule droite, qui agite une corde à nœuds. Le ciel nuageux laisse voir au loin la longue ligne d'une mer blanchissante.

Signé à gauche : *E. Grandjean,* 1881.

MONTENARD (Frédéric), né à Paris, le 17 mai 1849, élève de Lambinet et de MM. Dubufe, Mazerolle, E. Delaunay et Puvis de Chavannes. — Rue Ampère, 7.

N° 1654. *Sur la falaise.*

H. 1m60. — L. 2m80.

Une vaste lande, déserte et sèche, descendant, de droite à gauche, vers la mer. Au milieu quelques broussailles abritées par un pli de

terrain. Grand ciel, gris et calme, pommelé de flocons rougis par le soleil couchant. Sur le devant, à gauche, des touffes de centaurées et de chardons. A droite, au fond, la mer plate et paisible.

Signé à droite : *Montenard,* 1881.

SAINTIN (Henri), né à Paris, en octobre 1846, élève de Pils et de MM. Saint-Marcel et A. Segé. — Rue Nationale, 14.

N° 2084. *Gelée blanche en octobre.*

H. 1m60. — L. 2m45.

Une grande route, montant de face, entre des talus surmontés de broussailles : toutes les verdures sont blanchies d'un voile de verglas. La campagne plate est au loin couverte d'une brume épaisse que rougissent les lueurs de l'aube. A gauche un bouquet d'arbres. Au fond, une charrette sur la route.

Signé à droite : *Henri Saintin,* 1881.

BETTANIER (Albert), né à Metz, en 1854, élève de MM. Lehmann et Maillard. — Rue des Poitevins, 14.

N° 179. *En Lorraine.*

H. 4m. — L. 3m. — Fig. grandeur naturelle.

Devant une croix de bois plantée, à gauche, dans un champ et portant la date 14 *août* 1870, se tient debout, dans une attitude recueillie, un groupe de quatre paysans. Près d'un petit garçon qui appuie son chapeau contre sa poitrine, un faucheur de haute stature, de mine résolue, d'aspect militaire, sa faux sur l'épaule droite, tient son chapeau

dans sa main gauche ; un vieillard, coiffé d'un bonnet bleu, se penche sur sa canne ; une femme à genoux prie, les mains croisées. Tous regardent la croix d'un regard grave et triste. A gauche, en contre-bas, un village et un clocher. Le soleil, déjà tombé sous les collines, emplit le ciel d'une lumière adoucie.

Signé à droite : *Albert Bettanier,* 1880.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

HAYON (LÉON), né à Paris, en 1840, élève de Benouville, de Picot et de Pils. — Avenue de Wagram, 38.

N° 1114. *Plumeuse de volailles.*

H. 1m83. — L. 1m12. — Fig. grandeur naturelle.

Une paysanne, coiffée d'un mouchoir, en jupon bleu, en gros sabots, la chemise flottante, est assise, de face, dans une cour de ferme, en train de plumer un poulet. A sa gauche, des poules, des perdrix, des canards morts jetés en tas.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

ROBERT (PAUL), né à Paris, en 1856, élève de MM. Guillaumet et Bonnat. — Rue de Bruxelles, 30.

N° 2024. *Portrait de Mme L. B.*

H. 1m60. — L. 1m35. — Fig. de grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune femme, de face, tête nue, la main droite tombante, la main gauche à la ceinture. Cheveux blonds ébouriffés, yeux gris, teint pâle. Sur la robe montante de soie noire, un peu échancrée au cou, se détache une ceinture d'un rouge vif. La main droite est gantée de noir.

Signé à gauche : *Paul Robert.*

AYRTON (Mme ANNIE), née à Londres, élève de M. Chaplin. — A Nanterre, rue Volant, 74.

N° 63. *Fruits secs et accessoires.*

H. 0m89. — L. 1m.

Sur une table de marbre une fontaine de cuivre rouge, une soupière de faïence peinte, un bocal de confitures, devant lesquels sont jetés des dattes, des figues, des raisins secs, des pruneaux dans un plat de porcelaine, des biscuits sur un plateau de laque brune.

Signé à gauche : *Annie Ayrton.*

LAGARDE (PIERRE), né à Paris, élève de MM. Busson, Humbert, Dubufe et Mazerolle. — Rue Pigalle, 27.

N° 1286. *La Vierge dans le désert.*

H. 2m37. — L. 3m60. — Fig. un peu plus petites que nature.

Le croissant de la lune éclaire d'une lueur douce la grande plaine de sable que traverse lentement, de droite à gauche, la sainte famille. Saint Joseph, sa besace sur l'épaule, marche le premier. La Vierge, en robe bleue, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche, suit, assise sur un âne blanc.

Signé à gauche : *Pierre Lagarde*, 1881.

LE SENECHAL DE KERDREORET (GUSTAVE-ÉDOUARD), né à Hennebont (Morbihan), le 9 octobre 1844, élève de MM. Vollon et Cot. — Rue du Cherche-Midi, 15.

N° 1432. *L'Heure de la marée au Tréport.*

H. 1m30. — L. 1m60.

Sur le quai que ferment au fond, comme une muraille brune, les voilures pressées des embarcations amarrées dans le bassin, grouille

une foule de pêcheurs et pêcheuses apportant, étalant, vendant le poisson. Au premier plan, à gauche, un marin, tout en mangeant dans un pot de grès, s'entretient avec une femme assise qui tricote des bas. Sur la droite, une rue bordée de maisons monte vers une église. Ciel bleu chargé à droite d'un gros nuage blanc.

Signé à gauche : *Le Sénéchal.*

DELAHAYE (Ernest-Jean), né à Paris, le 22 avril 1855, élève de M. Gérôme. — Rue Bayen, 27.

N° 643. *Au lavoir.*

H. 1m12. — L. 1m53.

Intérieur de lavoir rempli de buées de lessive. A gauche, une vieille, son battoir à la main, s'avance, furieuse, avec un geste de menace, vers une fille aux cheveux roux qui se campe hardiment, à droite, le poing sur la hanche, la défiant. Derrière regardent, curieuses, interrompant leur travail, plusieurs blanchisseuses, tandis qu'accourt, du fond, un seau bouillant dans la main, un homme en tricot bleu. A droite et à gauche, des baquets, des vases, des linges jetés à terre ou suspendus à des solives.

Signé à gauche : *Ernest Delahaye,* 1881.

DELPY (Camille-Hippolyte), né à Joigny (Yonne), en 1842, élève de Corot et de Daubigny. — Place Pigalle, 11.

N° 669. *Entrée de Dordrecht.*

H. 1m25. — L. 2m.

A gauche, l'Escaut, aux eaux pâles, coule, portant quelques bateaux, le long d'une rive boisée et semée de moulins. A droite, au premier

plan, se dresse, dans un terrain humide, un grand moulin à balcon circulaire. Ciel d'été nuageux et lourd.

Signé à droite : *H. C. Delpy*, 81.

DEYROLLE (Théophile-Louis), né à Paris, en 1844, élève de MM. Bouguereau et Cabanel. — A Concarneau (Finistère), et à Paris, quai d'Orléans, 38.

N° 732. *Pêche au maquereau.*

H. 1m50. — L. 2m.

La pleine mer. Au milieu une barque, vue de trois quarts, montée par six hommes et un mousse. Deux des hommes s'appuient ensemble sur un grand aviron, deux autres, penchés sur le bord de la barque, à gauche, tirent à eux le filet où grouillent les poissons. Alentour et sur l'horizon quelques autres embarcations. A gauche, affleurant la mer, la tache rouge du soleil couchant.

Signé à gauche : *L. Deyrolle*, 1881.

BRESLAU (Mlle Louise), née à Zurich, en 1857, élève de M. Tony Robert-Fleury. — Avenue des Ternes, 40.

N° 289. *Le Portrait des amis.*

H. 1m50. — L. 1m. — Fig. de grandeur naturelle, à mi-corps.

Devant une table couverte d'un tapis rose, une jeune femme, vêtue de brun, tête nue, cheveux ébouriffés, un crayon à la main, un album posé devant elle, regarde de face. A gauche, une autre est accoudée,

de profil. A droite, une troisième, vêtue de gris, se tient, de dos, devant un chevalet garni d'une toile, une tasse dans la main gauche.

Signé à gauche en haut : *L. Breslau,* 1881.

TAVERNIER (Paul), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Guillaumet. — Rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

N° 2223. *Un Bien-aller.*

H. $2^{m}14$. — L. $1^{m}65$. — Fig. un peu moins grande que nature.

Un piqueur, de profil, sur un cheval gris pommelé, arrêté sur une pente, souffle du cor. En contre-bas, à droite, trois chiens, vus de dos, courent vers la vallée qui s'ouvre au fond dans la brume du soleil couchant.

Signé à gauche : *Tavernier,* 1881.

JENOUDET (Paul-Louis), né à Lyon, le 21 mars 1858, élève de MM. Lefebvre, Boulanger et Clément, rue de Chabrol, 4.

N° 1218. *Portrait de M. B.*

H. 1^{m}. — L. $0^{m}81$. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Homme âgé, à longue barbe blanche, assis, presque de face, la main gauche tombant sur le genou, la main droite posée sur une table à tapis rouge. Il porte une calotte brune, un gilet et un veston noirs, un pantalon gris, et tient dans la main droite une cigarette. Fond gris.

Signé en haut à gauche : *L. Jenoudet,* 1881.

KATOW (PAUL DE), né à Strasbourg, élève de E. Delacroix. — Rue Nollet, 10.

N° 2968. *Rendez-vous pour la chasse au loup.* — Aquarelle.

Une clairière en forêt couverte de neige. Sur le devant un chasseur, en veste rouge, arrête son cheval pour interroger trois paysans bretons dont l'un, armé, allume sa pipe. A droite, deux autres chasseurs à cheval. Au fond, accourt, à gauche, une harde de chiens menée par un piqueur.

Signé à gauche : *P. de Katow.*

RACHOU (HENRI), né à Toulouse, le 16 juin 1855, élève de M. Bonnat. — Rue Ganneron, 22, pavillon B.

N° 1954. *Tricoteuses.*

H. 1m30. — L. 1m50. — Fig. moins grandes que nature.

Trois femmes tricotant dans un intérieur pauvre. A gauche, une vieille, debout, de profil, en jupe grise et tablier bleu. A droite, une autre vieille, assise, de face, en tablier blanc. Près d'elle, au milieu, une jeune, de trois quarts, laissant tomber ses mains croisées sur ses genoux, la regarde.

Signé à droite : *H. Rachou,* 81.

ABBEMA (Mlle LOUISE), née à Etampes (Seine-et-Oise), élève de MM. Chaplin, Carolus-Duran et Henner. — Rue Laffitte, 47.

N° 1. *Portrait de Mme ***.*

H. 0m80. — L. 0m65. — Fig. à mi-corps de grandeur naturelle.

Jeune femme, assise, de face, dans un fauteuil vert. Tête nue, cheveux noirs tombant sur le front, yeux gris. Elle porte une robe de soie

noire montante, entr'ouverte sous le cou, une haute collerette blanche, un bouquet de violettes au corsage, des gants noirs, et tient à la main quelques fleurettes jaunes.

Signé en haut à gauche : *Louise Abbema,* 1881.

GEOFFROY (Jean), né à Marennes (Charente-Inférieure), le 1er mars 1852, élève de M. Levasseur. — Rue du Faubourg-du-Temple, 54.

N° 974. *Petite Classe.*

H. 0^m90. — L. 1^m30. — Fig. moins grandes que nature, à mi-corps.

Intérieur d'école. Sur trois bancs parallèles sont assis, de face, plusieurs gamins de cinq à six ans, des livres devant eux, presque tous bavardant ou bayant aux mouches. Dans le fond, un jeune maître, de profil, une baguette à la main, fait épeler un enfant sur un alphabet pendu au mur. Quelques autres enfants sont assis sur des bancs transversaux à gauche, bâillant, buvant, gesticulant. Au mur sont pendus des chapeaux et des manteaux.

Signé à gauche : *Geo.,* 1881.

BORDES (Ernest), né à Pau, en 1852, élève de M. Bonnat. — Rue du Helder, 18.

N° 247. *Le concierge est tailleur.*

H. 1^m72. — L. 1^m22. — Fig. en pied de grandeur naturelle.

De face, assis, les jambes croisées, sur un tréteau bas, un concierge, en bras de chemise, coiffé d'une calotte de velours noir, le nez armé de lunettes, raccommode avec attention un pardessus de couleur grisâtre. Sous le tréteau une planche, de la toile, un pot en fer-blanc.

Signé à droite : *E. Bordes,* 1881.

BASSOT (Ferdinand), né à Besançon, le 29 décembre 1843, élève de Pils et de M. Matout. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 117.

N° 94. *Portrait de M. L. Matout.*

H. 0^m69. — L. 0^m53. — Fig. en buste de grandeur naturelle.

Le peintre est vu de trois quarts, tourné à gauche. Front découvert, nez aquilin, yeux gris, cheveux grisonnants presque ras, longue barbe grisonnante. Il porte une redingote noire. Fond gris.

Signé à gauche, en haut : *Bassot.*

CAIN (Georges-Jules-Auguste), né à Paris, en 1854, élève de MM. Cabanel, Vibert et Detaille. — Rue de Chabrol, 18.

N° 360. *Un Tribunal sous la Terreur*

H. 1^m05. — L. 1^m60. — Petites figures.

Le tribunal, composé de trois hommes, installé dans une église, siège devant un autel. Un greffier, à leurs pieds, a pris pour table une commode Louis XV. A gauche, debout devant un pupitre, l'accusateur public ceint d'une écharpe tricolore. Les inculpés qu'on interroge, un jeune noble, en habit de soie, à la mine fière et railleuse, une jeune femme vêtue de noir, une vieille dame enveloppée d'une douillette, sont gardés à droite par quatre soldats dont l'un allume sa pipe. Au fond, derrière la grille du chœur, et à gauche, derrière une barrière, foule gesticulante et menaçante.

Signé à droite : *Georges Cain*, 1881.

PERRANDEAU (Charles), né à Sully-sur-Loire (Loiret), le 31 octobre 1853, élève de M. Cabanel. — Avenue du Maine, 10.

N° 1820. *Extase.*

H. 1^m88. — L. 0^m72. — Fig. en pied de grandeur naturelle.

Moine franciscain, en froc brun, encapuchonné, debout, de face. Il dresse la tête, les yeux levés au ciel, les mains croisées sur la poitrine. A droite, à ses pieds, un livre.

Signé à gauche : *Perrandeau*, 1881.

Acquis par l'État.

SCHERRER (Jean-Jacques), né à Lutterbach (Alsace), le 29 septembre 1855, élève de MM. Cabanel, F. Barrias et Cavelier. — Rue Bonaparte, 15.

N° 2127. *Le Maréchal Brune; — Avignon*, 2 *août* 1815.

H. 2^m22. — L. 3^m15. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de chambre d'hôtel. A droite, au pied d'un lit en désordre, le maréchal est étendu. Deux hommes se tiennent près du chevet, l'un tenant un fusil, l'autre un pistolet. Sur la gauche, un homme, vu de dos, en bras de chemise, gesticule, montrant du sabre le cadavre sanglant à un groupe d'hommes et de femmes entrés par la porte à gauche.

Signé à gauche : *Scherrer,* 1881.

Acquis par l'État.

RENIÉ (Jean-Émile), né à Paris, en février 1835, élève de Th. Rousseau et Diaz. — Rue Singer, 29 (Passy).

N° 1991. *Village des hautes Pyrénées.*

H. 1^m10. — L. 1^m30.

Un torrent coulant dans un lit pierreux. A droite, des maisons sur une

terrasse; au milieu, un bouquet de peupliers; sur la berge, à gauche, quelques autres habitations. Le fond est formé par des roches escarpées, tapissées d'herbes, qui surplombent. Ciel d'été d'un bleu intense.

Signé à gauche : *Jean-Émile Renié.*

LE LIÈVRE (MAURICE), né à Lille, le 12 janvier 1848, élève de MM. Dubufe, Mazerolle, Harpignies et J.-P. Laurens. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73.

N° 1409. *Actéon.* Panneau décoratif.

H. 2m60. — L. 3m60. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Une clairière fleurie au milieu d'un bois. A droite, Actéon, de profil, derrière un tronc de hêtre, s'avance avec précaution, contenant de la main gauche trois chiens qui le suivent; il regarde au loin, à gauche, dans la plaine, Diane, entourée de ses Nymphes, qui s'apprête à descendre dans une rivière. Fond de rochers escarpés éblouissants sous un ciel clair légèrement pommelé.

Signé à gauche : *M. Lelièvre,* 1881.

UCHERMANN (KARL), né à Lofoden (Norwège), le 31 janvier 1855, élève de M. Van Marcke.—Rue Bayen, 31 (Ternes).

N° 2274. *Halte à la chasse.*

H. 1m59. — L. 2m60. — Animaux de grandeur naturelle.

Dans un bois, à gauche, devant deux chiens assis, est étendu à terre un chevreuil mort que vient flairer un grand braque blanc. A

droite, deux chiens couchés, l'un dormant, l'autre haletant, dressant la tête. Sur un tertre sont jetés un manteau bleu et des perdrix.

Signé à droite : *Karl Uchermann.*

VEGMAN (D^lle^ Berthe), née en Suisse, en 1848, de parents danois. — Chez M. Gerson-Trier, rue des Feuillantines, 27.

N° 2319. *Portrait de Mlle J.*

H. 1m35. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune femme blonde, aux cheveux ébouriffés, vue de face, assise sur un banc, dans un atelier de peintre, au-dessous d'un grand châssis qui laisse voir les toits d'une ville, sous une lumière claire et frisante. Elle est vêtue de noir et tient sur ses genoux, entre ses mains croisées, un album. A droite, une palette, un torchon, des pinceaux.

Signé à droite : *B. Vegman.*

ARCOS (Santiago), né en Espagne, élève de MM. Bonnat et R. Madrazo. — Rue Nitot, 14.

N° 37. *Portrait de Mme R. B. M.*

H. 1m30. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune femme, aux yeux noirs, aux cheveux châtains, les mains tombantes et croisées, regardant de face. Elle porte un chapeau Rubens noir, à grandes plumes, une robe noire, montante et collante, en velours frappé, de longs gants noirs, se détachant en noir sur un fond gris. A droite, en haut, un écu à cimier portant *d'or à lion de gueules.*

Signé à gauche, en bas : *S. Arcos,* 1881.

LIEBERMANN (MAX), né à Berlin, le 20 juillet 1857, élève de M. Verlat. — A Munich ; et à Paris, chez M. Muller, rue d'Hauteville, 47.

N° 1445. *Jardin d'une maison de retraite à Amsterdam.*

H. $0^{m}75$. — L. $0^{m}55$. — Petites figures.

Dans un jardin que ferme au fond un petit mur sont assis, à l'ombre de deux rangées d'arbres dont on ne voit que les fûts, sur deux bancs, face à face, une douzaine de vieillards, en uniforme d'hospice, causant, fumant, regardant. Quelques autres, au fond, passent devant le mur. Effet de soleil criblant, à travers le feuillage, d'une pluie fine de lumière, le sol grisâtre, les vêtements, les visages.

Signé à gauche : *M. Liebermann.*

TATTEGRAIN (FRANCIS), né à Péronne (Somme), en octobre 1852, élève de MM. C. Crauck, Lepic, J. Lefebvre et Boulanger. — Rue de Douai, 61.

N° 2221. *La Femme aux épaves.*

H. $2^{m}28$. — L. $1^{m}85$. — Fig. grandeur naturelle.

Une jeune paysanne, nu-jambes, vêtue de gris, est arrêtée, de face, sur une dune, affaissée sous un poids énorme de piquets, voiles, lanterne qu'elle porte sur le dos et retient de la main gauche par une corde. De la main droite elle s'appuie sur un long aviron brisé. Au fond, une ligne de mer grise, semée de barques, sous un ciel pâle.

Signé à droite : *Francis Tattegrain.* Berck, 10 oct. 80.

PURY (Édouard-Charles de), né à Neuchâtel (Suisse), le 6 mars 1845, élève de Gleyre. — A Neuchâtel, rue du Pommier, 9; et chez M. Souty, 33, rue Vaneau.

N° 1943. *Portrait de maître d'armes.*

H. 1m23. — L. 0m05. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune homme brun, à fines moustaches. Il se présente de trois quarts, la poitrine plastronnée, la tête de face, la main droite gantée et posée, en avant, sur la garde d'un fleuret. De la main gauche qu'on ne voit pas il tient un masque sur sa hanche.

Signé à gauche : *Al mio amico Conte A. Calori, T. de Pury fecit* 1877.

RICHTER (Édouard), né à Paris, le 13 juin 1844, élève de MM. E. Hébert et Bonnat. — Boulevard de Clichy, 11.

N° 2005. *Othello.*

H. 2m. — L. 1m40.

Au fond d'une chambre richement tendue, faiblement éclairée par une lampe de cuivre suspendue au plafond, on aperçoit, sous les courtines d'un grand lit, Desdemona endormie, la tête sur le bras. A droite, de face, un chandelier à la main, Othello, les yeux brillants de fureur, tourmente un poignard dans sa main droite. A gauche, des vêtements jetés sur une chaise à laquelle est appuyée une lyre.

Signé en bas : *Ed. Richter.* Paris, 1881.

BILLOTTE (René), né à Tarbes, le 24 juin 1846, élève de Fromentin. — Boulevard de Clichy, 11.

N° 194. *Le soir; — effet de lune.*

H. 1m36. — L. 1m36.

La lune, au fond, dans un ciel gris-perle, monte au-dessus d'une vallée déjà envahie par l'ombre. Sur la droite, au bas d'un coteau, dans

le vague quelques maisons; à l'une d'elles scintille une lumière. Au deuxième plan, une paysanne, poussant devant elle deux vaches, rentre d'un pas lent.

Signé à gauche : *René Billotte*, 1881.

BEAUVAIS (ARMAND), né à Bar-sur-Aube (Aube), le 30 novembre 1840, élève de Desjobert et de M. Gérôme. — Rue Denfert-Rochereau, 18.

N° 116. *Fin d'avril* (Berry).

Verger en pente descendant de droite à gauche. L'herbe est fraîche, le pommier en fleurs, de fines lueurs roses pommelent la pâleur tendre du ciel. A gauche, un paysan pousse sa brouette sur un sentier montant. A droite, picorent des poules. Au fond, entre les troncs d'arbres déjà couverts de verdures légères, on aperçoit une maison couverte en tuiles, des tas de branchages, une paysanne travaillant à genoux.

Signé : *A. Beauvais.*

CARRIER-BELLEUSE (LOUIS-ROBERT), né à Paris, le 4 juillet 1848, élève de MM. Carrier-Belleuse, Cabanel et G. Boulanger. — Rue de La Tour-d'Auvergne, 15.

N° 382. *Une Remise de marchandes des rues aux Halles.*

H. $1^{m}50$. — L. $2^{m}50$.

Au milieu, de profil, debout, un marchand montre à une femme un poisson qu'il tire d'une charrette à bras. A droite, de face, un autre, accroupi, emplit de marée un panier. Au deuxième plan, plusieurs marchandes, un balayeur, et, sur la gauche, au fond, une petite bou-

quetière assise le long d'un pilier de bois, près d'une porte sous laquelle on voit s'enfoncer un porteur et une porteuse de poissons.

Signé à droite : *Louis Carrier-Belleuse*, 1881.

PEARCE (Charles-Sprague), né à Boston (Etats-Unis), le 13 octobre 1851, élève de M. Bonnat.— Rue Caulaincourt, 27.

N° 1796. *Décollation de saint Jean-Baptiste.*

H. 2m53. — L. 1m73. — Fig. grandeur naturelle.

Le Précurseur, de profil, nu, maigre, ceint de peau, avec de longs cheveux blonds, se tient à genoux, sur la droite, les mains liées au dos, offrant sa tête au bourreau. Celui-ci, grand Syrien, en cafetan rayé, coiffé d'un turban, résolument campé de face, lève son sabre de la main droite. A terre, sur la gauche, un plat de cuivre; sur la droite, une cruche. Au fond, un escalier de pierre montant vers une lucarne grillée.

Signé à gauche : *Charles Sprague Pearce.* Paris, 1881.

MONGE (Jules), né à Marseille, le 14 décembre 1854, élève de M. Cabanel. — Rue Saint-André-des-Arts, 37.

N° 1646. *Portrait de Boudouresque.*

H. 1m05. — L. 1m73. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Il est représenté de face, la tête nue, la main gauche appuyée sur la hanche, le bras droit tombant et tenant, dans la main droite gantée de noir, son autre gant. Cheveux grisonnants, moustaches noires. Il est vêtu de noir, en redingote, et porte des lunettes. Fond sombre.

Signé à droite : *Jules Monge*, 1881.

DOYEN (GUSTAVE), né à Festioux (Aisne), en 1838, élève de M. Bouguereau, rue Bara, 3.

N° 759. *Baigneuse.*

H. 1^m55. — L. 1^m. — Fig. grandeur naturelle.

Femme nue, assise sur une roche, vue de dos, les jambes un peu tournées à gauche, tordant ses cheveux. A gauche, le bassin d'une source. Fond de rochers et bois ombreux.

Signé à droite : *G. Doyen*, 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CALLIAS (HORACE DE), né à Paris, élève de MM. Lefebvre et Cabanel. — Rue Washington, 13.

N° 366. *Danaé.*

H. 1^m20. — L. 1^m90. — Fig. grandeur naturelle.

Femme nue, brune, aux cheveux épais, couchée sur le dos dans un monceau de pièces d'or. Elle sourit en relevant son bras gauche au-dessus de sa tête, tandis que sa main droite plonge dans le flot de l'or qui continue à pleuvoir d'en haut.

Signé à gauche : *H. de Callias.*

GARAUD (GUSTAVE-CÉSAIRE), né à Toulon, en 1846, élève de M. Français. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 117.

N° 939. *Bords du Gapeau.*

H. 0^m46. — L. 0^m60.

Un ruisseau coulant, sous les arbres, de droite à gauche, sur des cailloux. A droite, une éclaircie laisse apercevoir une clairière verte,

un fond de coteau, un coin de ciel bleu intense et calme. Au pied de grosses racines, près du ruisseau, sont assis deux paysans.

Signé à gauche : *Gustave Garaud.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

NOZAL (ALEXANDRE), né à Paris, le 7 août 1852, élève de M. Luminais. — Quai de Passy, 7.

N° 1745. *Fin de journée. Étang de Brenne (Berry).*

H. 2^m70. — L. 2^m35.

Une large flaque d'eau, couverte d'herbes rousses, au milieu d'un marécage. Dans le fond, sur le bord opposé, un groupe de chênes foudroyés contourne bizarrement sa silhouette noire sur la rougeur du ciel. A droite, une vanne en charpente et quelques arbres brûlés se tordant sur des rochers. Effet d'automne et de soleil couchant.

Signé à gauche : *Nozal*, 1881.

BISSON (ÉDOUARD), né à Paris. — Rue Bara, 2.

N° 202. *Contemplation.*

« Écoutant sans entendre et regardant sans voir. »

LAMARTINE.

H. 1^m32. — L. 0^m92. — Fig. plus petite que nature.

Jeune femme, en robe noire collante, gantée de jaune, la tête nue, assise, de profil, sur une plage de sable, les deux bras appuyés au dos de sa chaise et regardant la mer. A ses pieds un chapeau de paille et un livre rouge.

Signé à gauche : *Édouard Bisson*, 1881.

RENAULT (Gaston), né à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), le 13 août 1851, élève de MM. Bonnat, Bouguereau et T. Robert-Fleury. — Chez M. Voisinot, rue Notre-Dame-de-Lorette, 46, et rue Cauchois, 9.

N° 1983. *Daphnis et Chloé.*

H. 1^m50. — L. 2^m. — Fig. grandeur naturelle.

Les deux amants sont assis, côte à côte, sur une grosse branche. Chloé, nue, appuyée au tronc de l'arbre, retire de ses lèvres, en souriant, sa syrinx pour regarder Daphnis, coiffé d'un chapeau de paille, qui l'écoute, les mains croisées sur ses genoux. Alentour une prairie herbue, close par un taillis d'oliviers, qu'éclaire la lumière fraîche du matin.

Signé à gauche : *Gaston Renault,* 1881.

MAINCENT (Gustave), né à Paris, le 20 mars 1848, élève de Pils et de M. Cabasson. — Chez MM. Bertrand et Ce, rue Halévy, 6.

N° 1506. *Place Pigalle.*

H. 0^m82. — L. 0^m60.

Sur la droite, au deuxième plan, la fontaine de la place Pigalle. Sur les marches, un ouvrier, assis, fume sa pipe. A droite, une dame en noir parle à une marchande des quatre saisons arrêtée devant elle avec son haquet. A gauche, dans l'éloignement, un omnibus. Au fond, des squelettes d'arbres secs et les maisons du boulevard. Effet de nuit tombante. Quelques boutiques sont déjà éclairées.

Signé à gauche : *Gustave Maincent.*

CASILE (Alfred), en 1849, né à Marseille. — Boulevard Saint-Michel, 82.

N° 388. *Les Terrains du lazaret à Marseille.*

H. 1m20. — L. 2m.

Terrain sablonneux, plat, plaqué çà et là d'herbes sèches. Au milieu stationne une voiture de bohémiens. A gauche, on aperçoit quelques toitures basses et, dans l'éloignement, des mâtures de navires. A droite, des bâtiments d'usines, quelques hautes cheminées fumantes. Grand ciel chargé de nuages blancs.

Signé à gauche : *A. Casile.*

Acquis par l'État.

FERRARI (Joseph), né à Rome. — A Rome, via dei Greci, et à Paris, chez M. Dike, rue des Marais, 9.

N° 2755. *Musiciens arabes.* — Aquarelle.

H. 1m95. — L. 1m30. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Deux Arabes, de face, portant des burnous blancs par-dessus leurs cafetans aux couleurs éclatantes. Celui de gauche, coiffé d'un énorme chapeau de paille, chante à tue-tête, en s'accompagnant d'un tambourin; celui de droite, coiffé d'un turban, souffle dans un fifre. Fond de ciel très bleu.

Signé à droite : *Giuseppe Ferrari.* Roma, 1880.

PRINCETEAU (René), né à Libourne (Gironde), en 1844, élève de l'École des beaux-arts. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233.

N° 1932. *Le Relais.*

H. 2m10. — L. 1m60. — Fig. demi-nature.

De face, dans un chemin boueux et raboteux, sous la lumière frisante du matin, marche une harde de chiens courants, entraînant le piqueur

qui les tient en laisse. Au fond, suivent deux chasseurs à cheval, trempés de brume. A droite, on devine les silhouettes confuses du bois.

Signé à gauche : *Princeteau.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PETITJEAN (EDMOND), né à Neufchâteau (Vosges), le 5 juillet 1844. — A Nancy, rue Jeanne-Darc, 12 ; et à Paris, rue Lepic, 46.

N° 1840. *La Rue de Bouxières* (*Lorraine*).

H. $1^{m}30$. — L. $1^{m}08$.

Une rue de village, raboteuse, escarpée, montant, en plein soleil, entre deux rangs de maisons en pierres sèches, le long d'un coteau aride. En haut, quelques maisons couvertes de tuiles se découpent vivement sur le gris plombé d'un ciel pesant. En bas, une paysanne assise, sa hotte au dos, sur une clôture basse, deux autres paysannes debout et deux enfants. A droite, au premier plan, dans la grande ombre que projette une maison, une cuve renversée.

Signé à droite : *E. Petitjean.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DUTZSCHHOLD (HENRI), né à Paris, le 4 janvier 1841, élève de MM. Gérôme et Véron. — Rue Bara, 2.

N° 830. *Meudon.*

H. $1^{m}25$. — L. $2^{m}10$.

Une vallée, herbue et semée d'arbres, descendant vers le fond. A droite, quelques pentes douces, semées de bouquets de verdure et couronnées de maisons blanches. Sur un chemin, au milieu, des moutons, deux paysans, une petite fille. De grands nuages blancs s'amon-

cellent sur la droite dans le ciel lumineux. Effet d'automne commençant.

Signé à droite : *H. Dützschhold*, 1881.

CHASE (WILLIAM-M.), né à New-York. -- Chez MM. Goupil et Cie.

N° 439. *Un Fumeur.*

H. 1m75. — L. 0m95. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune homme blond, vêtu de gris, coiffé d'un grand feutre gris, assis, de côté, les jambes à gauche, sur une chaise dont on ne voit que le dossier. Il fume tranquillement une pipe de la main droite et tient dans la main gauche une gravure. A ses pieds, à gauche, un carton plein de gravures. Fond gris brun.

Signé à gauche : *W.-M. Chase*, 1876.

BOUCHERVILLE (ADRIEN DE), né à Acqueville (Calvados), élève de M. F. Barrias. — Rue de Boulogne, 16.

N° 253. *Chez les pauvres.*

H. 1m30. — L. 1m60.

Intérieur d'une mansarde. Dans le fond, un malade couché sur un grabat. A droite, une femme à peine vêtue et une petite fille en haillons se retournent au bruit que fait la porte, à gauche, en s'ouvrant devant une dame richement habillée. Dans le couloir, une vieille femme s'arrête pour regarder.

Signé à droite : *Ad. de Boucherville.*

ROTH (Mme Clémence), née à Saint-Denis (Seine), élève de MM. Olivié et Stévens. — Rue Turgot, 19.

N° 2048. *Portrait de ma mère.*

H. 0m81. — L. 0m65. — Buste grandeur naturelle.

Dame âgée, tête nue, de face, les bras croisés sur la poitrine. Elle a les yeux noirs, les cheveux grisonnants et porte une robe noire avec des ornements de jais. Une bague à la main gauche. La main droite est cachée sous une écharpe de dentelle noire. Fond de fauteuil rouge.

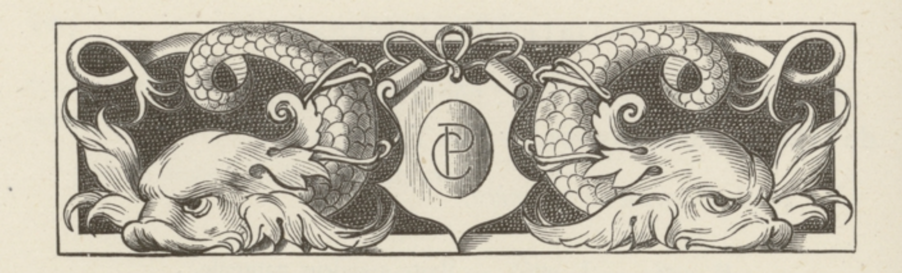
Signé en bas, à gauche : *C. Roth,* 1881.

NIEDERHAUSERN-KŒCHLIN (François de), né à Mulhouse. — A Mulhouse (Alsace).

N° 1730. *Relais de chiens; — Forêt d'Ollwiller (Alsace).*

Intérieur de forêt, l'hiver. A gauche, un gros tronc de chêne moussu. Au milieu, trois couples de chiens courants sont arrêtés tandis que leur piqueur attache le collier d'une autre bête. La terre est couverte d'un lit jaune de feuilles mortes, les branchages secs des futaies dépouillées s'entremêlent au loin sur le ciel terne.

Signé à droite : *Niederhausern.*



ARTISTES HORS CONCOURS

BASTIEN-LEPAGE (JULES), né à Damvillers (Meuse), le 1er novembre 1850, élève de M. Cabanel. — Rue Legendre, 12. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 38, 39, et de 1880, p. 51.)

N° 97. *Un Mendiant.*

H. 2m40. — L. 2m25. — Fig. grandeur naturelle.

Un vieux mendiant, de face, à barbe grise, coiffé d'une vieille casquette à oreillons, chaussé de sabots, est en train de serrer dans sa besace un morceau de pain qu'il vient de recevoir. Derrière lui, une petite fille, dans la porte entre-bâillée d'une maison, le suit du regard. A gauche, sur un banc, devant le volet blanc d'une fenêtre, un pot de géranium.

Signé à gauche, en bas : *Bastien-Lepage.* Damvillers, 1880.



Bastien Lepage pinx. L. Monziès sc.

UN MENDIANT

BERNIER (Camille), né à Colmar (Alsace), en 1823, élève de M. L. Fleury. — Rue Jean-Nicot, 2. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 40.)

N° 149. *La Lande de Kerrenic.*

H. 1^{m}90. — L. 2^{m}60.

Une grande lande couverte d'ajoncs jaunis, de genêts en fleurs, de broussailles où paissent en liberté quelques vaches et chevaux. A droite et au milieu plusieurs bouquets de grands hêtres, aux fûts élancés, derrière lesquels se massent d'autres arbres. Au deuxième plan, sur un petit tertre, deux Bretonnes assises. Ciel d'été, clair et bleu, semé de nuages blancs.

Signé à droite : *C. Bernier*, 1881.

BONNAT (Léon), membre de l'Institut, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de Léon Cogniet. — Rue Bassano, 46. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 40, et de 1880, p. 53.)

N° 236. *Portrait de Léon Cogniet.*

H. 1^{m}80. — L. 1^{m}60. — Fig. à mi-corps. Grandeur naturelle.

Le vieux maître est assis, de face, dans un fauteuil rouge, dans une attitude méditative, le menton appuyé sur sa main droite, la main gauche tombant sur le genou. Yeux noirs pétillants sous les lunettes. Barbe et cheveux hérissés, touffus, très blancs. Il porte une calotte noire, une redingote et un pantalon noirs, la rosette d'officier de la Légion d'honneur à la boutonnière. A gauche, sur une selle, une palette et des pinceaux. Fond noir.

Signé à gauche : *L. Bonnat*, 1880.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle, le 30 novembre 1825, élève de Picot. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 75. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 41, et de 1880, p. 54.)

N° 265. *La Vierge aux Anges.*

H. 2m15. — L. 1m07. — Fig. grandeur naturelle.

La Vierge, en robe bleue, coiffée d'un voile blanc, est assise, à gauche, de profil, sur un chapiteau tombé, tenant dans ses bras, sur ses genoux, l'enfant Jésus endormi; elle-même, toute somnolente, s'assoupit. De face, trois anges aux figures de femmes, aux doux sourires, vêtus de blanc, s'inclinent vers le petit dormeur, berçant son rêve de leurs tendres accords. Le plus proche, à genoux sur le devant, joue du violon; un autre derrière, agenouillé aussi, de l'accordéon; le troisième, derrière et debout, de la mandoline. Fond de feuillages.

Signé dans le chapiteau : *W. Bouguereau*, 1881.

BUSSON (Charles), né à Montoire (Loir-et-Cher), élève de MM. Rémon et Français. — Rue Pigalle, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 42, et de 1880, p. 55.)

N° 342. *Bois de Saint-Martin, près Montoire.*

H. 1m10. — L. 1m44.

Une clairière sur un talus au milieu de puissantes futaies baignées d'un grand soleil. A gauche, près d'un bouquet de jeunes arbres, trois vaches paissant; quelques autres, plus loin, sous les branchages tombants des vieux hêtres. A droite, en contre-bas, tourne un chemin creux.

Signé à gauche : *Ch. Busson*, 1881.

BUTIN (Ulysse-Louis-Auguste), né à Saint-Quentin (Aisne), le 15 mai 1838, élève de Lemasle, de Picot et de Pils. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 42.)

N° 344. *Le Départ.*

H. 2m10. — L. 2m90.

Sur une plage trempée et miroitante s'avance, de face, une famille de pêcheurs. L'homme porte avec effort sur son dos une grande ancre. La femme, tenant sous le bras droit un pain et de l'autre un panier, marche à sa gauche; le gamin chemine à sa droite, deux tonnelets suspendus à l'épaule. Plus loin, on aperçoit une femme, suivie de deux marmots, poussant une brouette devant quelques bateaux échoués. Au fond, d'un vert pâle, la mer calme s'allonge sous un vaste ciel gris.

Signé à droite : *Ulysse Butin*, 1880.

CABANEL (Alexandre), membre de l'Institut, né à Montpellier, le 28 septembre 1823, élève de Picot.—Rue de Vigny, 8, parc Monceau. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 43, et de 1880, p. 55.)

N° 349. *Portrait de Mlle E. M.*

H. 0m90. — L. 0m80. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Jeune fille, de face, nu-tête, blanche avec de grands yeux bruns, en train de se ganter. Ses cheveux châtains, retenus par un ruban blanc, retombent en nattes sur ses épaules. Elle est habillée d'une robe de laine blanche garnie d'un plastron en soie de même couleur. Fond bleuâtre.

Signé en haut : *Alex. Cabanel,* 1881.

CAROLUS-DURAN (ÉMILE-AUGUSTE), né à Lille. — Passage Stanislas, 11, rue Notre-Dame-des-Champs. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 1, et de 1880, p. 56.)

N° 378. *Portrait de Mme ****.

H. 2m63. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle. En pied.

Elle s'avance de droite à gauche, la tête de face, dans une robe noire très étoffée, à longue traîne, tenant de la main droite un éventail rouge et de l'autre des gants jaunes. Cheveux blonds à frisures tombantes retenus par un cercle d'or sous un grand voile de dentelle noire. La figure sombre s'enlève sur le fond bleu d'une tenture.

Signé à gauche : *C. Duran*. Paris, 1880.

CLAYS (PAUL-JEAN), né à Bruges (Belgique). Méd. 2e cl. 1867 (E. U.), ✻ 1875, Méd. 2e cl. 1878 (E. U.). — Boulevard des Italiens, 14.

N° 481. *L'Escaut à Anvers*.

Sur l'eau miroitante et profonde du large fleuve ensoleillé marchent lentement, à droite, sous leurs voiles affaissées, plusieurs grosses embarcations de commerce. A gauche, dans le lointain, on aperçoit un navire avec plusieurs barques. Atmosphère d'été chaude, pesante, calme. En haut, quelques nuées dans le ciel d'un bleu plombé.

CONSTANT (BENJAMIN), né à Paris, le 10 juin 1845.—Méd. de 3e cl. 1875, méd. de 2e cl. 1876, ✻ 1878, méd. de 3e cl. 1878 (E. U.), élève de M. Cabanel. — Rue Oudinot, 23.

N° 517. *Hérodiade*.

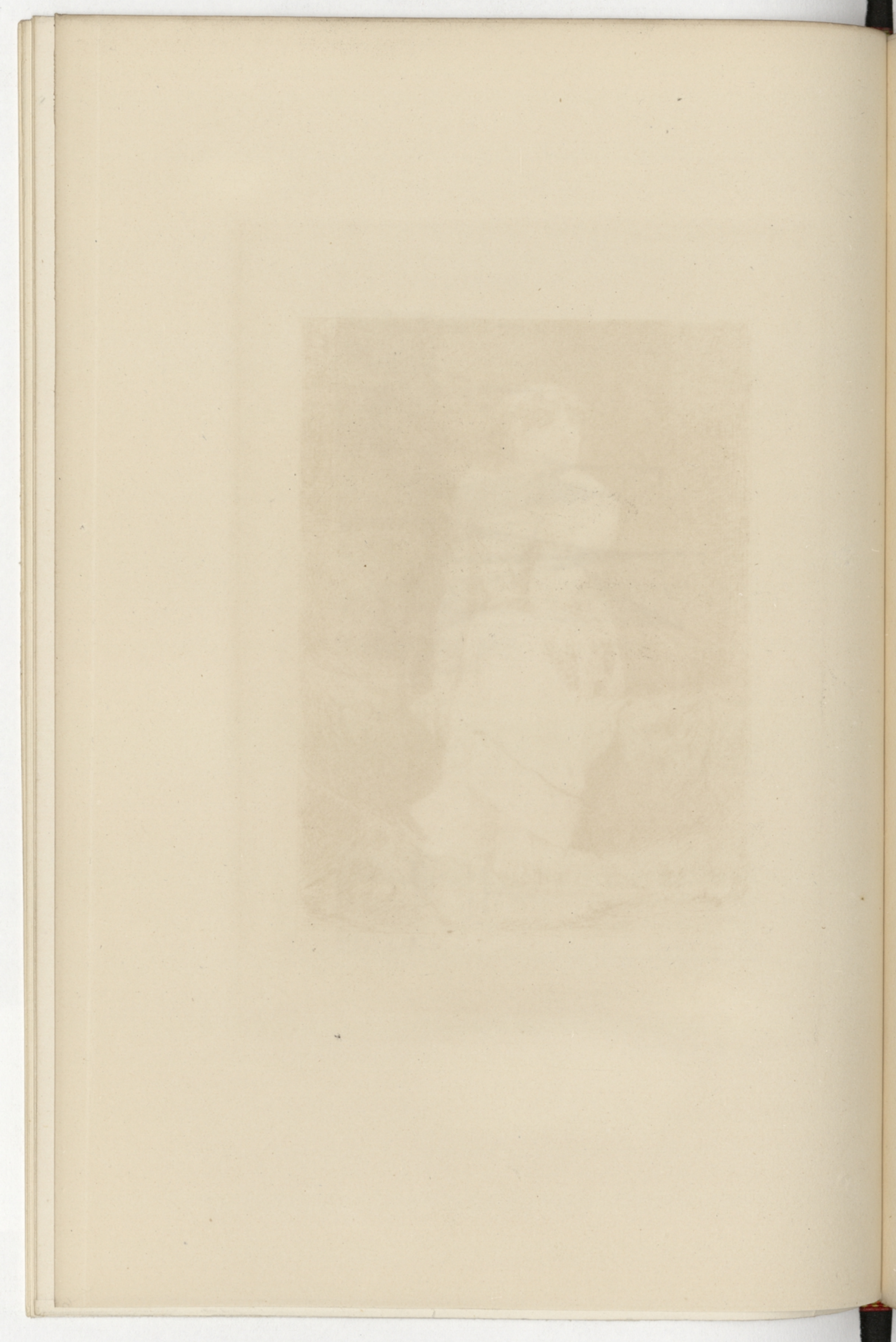
H. 1m85. — L. 1m50. — Fig. grandeur naturelle

De face, assise sur un sofa, les yeux clignotants, les lèvres provocantes, le menton appuyé sur sa main droite, ses pieds nus serrés l'un



Clays pinx. H. Toussaint sc.

L'ESCAUT À ANVERS





B. Constant pinx. Lalauze sc.

HÉRODIADE

contre l'autre, la courtisane aux chairs éclatantes rêve et attend. Sa robe de soie rose, brodée d'or, tombe à la naissance des seins. Ses bras, ses mains, ses pieds, son cou, ses oreilles, sont chargés de bijoux étincelants. Derrière elle, un grand tapis rouge à bordure d'or.

Signé dans la bordure : *Benjamin Constant.*

DANTAN (ÉDOUARD), né à Paris, le 26 août 1848, élève de Pils et de M. Lehmann. — A Saint-Cloud, parc de Montretout. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 11.)

N° 590. *Le Déjeuner du modèle.*

H. 0m98. — L. 1m30. — Fig. demi-nature.

Intérieur d'un atelier de peintre. A droite, assise sur un canapé vert, devant une table, au-dessous d'un châssis à vitres, une jeune femme, en tunique grecque, le cou nu, les bras nus, mange des œufs sur le plat, tout en tournant les feuillets d'un livre posé près de son assiette. A gauche, au deuxième plan, un jeune peintre vêtu de noir, sa palette au poing, assis sur un haut tabouret, tâte de la main droite la pointe de ses pinceaux. Devant lui des pinceaux sur un siège en velours rouge. Au fond une table avec un pot à tabac, une aiguière, etc. Sur la muraille des dessins encadrés et au-dessus la frise du Parthénon.

Signé à droite dans le divan : *E. Dantan*, 1881.

DELAUNAY (JULES-ÉLIE), né à Nantes, élève de H. Flandrin et L. Lamothe. — Rue de La Rochefoucauld, 17. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 80.)

N° 653. *Portrait de Regnier.*

H. 1m30. — L. 1m10. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Il est de face, tête nue, jouant de la main droite avec son binocle,

la main gauche dans la poche. Cheveux courts, favoris blancs. Redingote et pantalon noirs. Fond de rideau bleu foncé.

DUBOIS (Paul), membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine (Aube), le 18 juillet 1829, élève de Toussaint. — A l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 93.)

N° 774. *Portrait de Mlle ***.*

H. 1m10. — L. 1m. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Tête de jeune femme, aux chairs délicates et fraîches, rose sous de cheveux déjà grisonnants. Yeux bruns, vifs, perçants, sous de grands sourcils noirs; nez fin et frémissant. Robe de velours rouge, échancrée en carré, bordée d'une ruche de dentelle blanche. Des œillets blancs et rouges au corsage. Fond brun-rouge.

Signé à droite, en haut : *P. Dubois.*

FLAMENG (François), né à Paris, le 6 décembre 1856, élève de MM. Cabanel, J.-P. Laurens et Hédouin. Médaille 2e cl. 1879. Prix du Salon 1879.

N° 890. *Les Vainqueurs de la Bastille* (14 juillet 1789).

H. 5m60. — L. 6m90. — Fig. grandeur naturelle.

La scène se passe devant la grande porte grillée de la Bastille. Sur le premier plan, à droite, un prisonnier demi-nu, la tête sanglante et bandée, est assis sur une civière, soutenu par un jeune homme. Un serrurier lui soulève les jambes qu'il s'apprête à délivrer de leurs anneaux de fer. A droite, un vieillard emporte dans ses bras un jeune



F. Flameng. inv. L. Flameng. sc.

LES VAINQUEURS DE LA BASTILLE

homme. Au centre, un garde française, la tête nue et ceinte de lauriers, soulevé par deux hommes, brandit triomphalement, en criant, dans la main gauche une grosse clef, dans la main droite une épée; quelques citoyens l'acclament. Devant ce groupe s'avancent, au premier plan, de face sur la gauche, marchant de front, un gamin de Paris, déguenillé, battant du tambour, un jeune bourgeois levant son tricorne, un vieux bourgeois portant le fusil sur l'épaule. Une femme du peuple les regarde passer avec un geste d'admiration. Aux arrière-plans s'agite une foule de têtes. Sous la porte du fond, on voit arriver un blessé porté sur un lit. La cour est remplie de fumée.

Signé à gauche : *François Flameng*, 1879-81.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

FRANÇAIS (FRANÇOIS-LOUIS), né à Plombières (Vosges), le 17 novembre 1814, élève de Corot et de M. J. Gigoux. — Boulevard du Mont-Parnasse, 139. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 46, et de 1880, p. 58.)

N° 921. *Un Lavoir à Pierrefonds.*

H. 0m55. — L. 0m60.

Au premier plan, une source miroitant entre deux saules droits dont les feuillages sont coupés en haut par le cadre. Une laveuse, agenouillée de profil, se penche sur l'eau, tandis qu'une autre se relève et regarde. Une végétation touffue et verdoyante de roseaux, de joncs, d'iris en fleurs forme derrière elle un rideau brillant au-dessus duquel on voit bleuir vaguement dans la lumière matinale les grands toits, les tours à poivrières, les pignons dentelés du château de Pierrefonds.

Signé à droite : *Français*, 1880.

HANOTEAU (Hector), né à Decize (Nièvre), le 25 mai 1823, élève de M. J. Gigoux. — Rue Boissonnade, 11, et à Briet, par Cercy-la-Tour (Nièvre). (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 59.)

N° 1096. *L'Étang boisé.*

H. 1m80. — L. 2m.

Un large étang, calme et clair, bordé de joncs touffus, où se reflètent profondément les nuages blancs et les hauteurs bleues du ciel. A gauche, se dresse, verte et feuillue, une grande futaie de hêtres entremêlés de bouleaux. A droite, au fond, la rive basse est couverte de taillis.

Signé à droite : *Hanoteau,* 1880.

HEBERT (Antoine-Auguste-Ernest), membre de l'Institut, né à Grenoble, en novembre 1817, élève de David d'Angers et de P. Delaroche. — Boulevard Rochechouart, 55. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 48, et de 1880, p. 60.)

N° 1118. *Portrait de Mme de D***.*

H. 1m50. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune dame aux cheveux châtains, de face, assise dans un fauteuil Louis XIII à fond vert. De la main droite elle tient un long gant jaune. La main gauche repose sur les genoux. Grand chapeau noir à plumes. Robe noire montante, avec collerette et jabot de mousseline blanche.

Signé à gauche : *Hébert,* 1880.

HEILBUTH (Ferdinand), né à Hambourg, naturalisé Français. — Rue de La Rochefoucauld, 64.

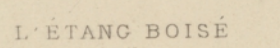
N° 1122. *Beau Temps.*

H. 1m30. — L. 1m80.

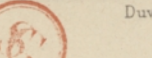
Deux jeunes Parisiennes canotant sur la Seine, par un temps calme



Hanoteau pinx. Duvivier sc.



L'ÉTANG BOISÉ





Heilbuth inv. Yon sc.

BEAU TEMPS

d'automne. L'une, de face, en costume blanc, gants frais, chapeau de paille enrubanné de blanc, tient les rames suspendues. L'autre, de dos, en carrick gris et chapeau noir, assise à l'arrière, sur un tapis d'Orient, se tourne à droite pour regarder un cygne qui s'approche. Fond de rives boisées et semées de maisonnettes.

HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace), élève de Drolling et de Picot. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 48, et de 1880, p. 60.)

N° 1126. *Saint Jérôme.*

H. 1m40. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

Le vieil anachorète, maigre et nu, est étendu, de profil, sur le dos, au milieu des broussailles sèches, le bras gauche rejeté en arrière, et, de la main droite, pliée sur sa poitrine, tenant une pierre. Le bleu vif d'un ciel crépusculaire luit, au loin, au-dessus des crêtes noires d'une ligne de montagnes.

Signé à gauche : *J.-J. Henner.*

Acquis par l'État.

LANSYER (Emmanuel), né à l'île de Bouin (Vendée), en 1835, élève de E. Viollet Le Duc, de Courbet et de M. Harpignies. — Quai Bourbon, 29. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 49.)

N° 1312. *La Fin de la tempête* (*côte du Finistère*).

H. 1m27. — L. 1m75.

A droite, de hautes roches de granit, noires et déchirées, contre lesquelles se brise violemment la mer écumante. Au fond, sous une

lueur blanche qui troue les nuages noirs, s'éclaire la cime herbue d'une pointe de falaise, sous des vols de goëlands effarés. A gauche, au milieu des vagues en tumulte, cramponnés à deux récifs, deux naufragés faisant des gestes de détresse. Une barque brisée est échouée dans les roches.

Signé à gauche : *Lansyer*, 81.

LAUGÉE (Désiré-François), né à Maromme (Seine-Inférieure), le 25 janvier 1823, élève de Picot. — Boulevard Lannes, 15 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 61.)

N° 1333. *La Question.*

H. 1m90. — L. 2m55. — Fig. grandeur naturelle.

Au premier plan, est étendu de profil, sur un lit de torture, les yeux bandés, les bras liés au chevet de bois, les pieds dans une entrave au-dessus d'un fourneau qui flambe, hurlant, se tordant, un homme nu, aux chairs ensanglantées. Derrière lui, à gauche, se tient debout, de face, un papier à la main, un dominicain qui l'interroge. Cinq autres dominicains, en robes blanches et capuchons noirs, sont assis, au fond, devant une table. Derrière eux la tapisserie montre le Christ en croix.

Signé à droite : *D. Laugée*, 1881.

Acquis par l'État.

LEFEBVRE (Jules), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève de L. Cogniet. — Rue de La Bruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 51, et de 1880, p. 52.)

N° 1384. *La Fiammetta.*

H. 0m64. — 0m50. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Elle est représentée de profil, tournée à gauche, dressant vivement sa tête fine aux longs cheveux roux dénoués sous une légère couronne

de feuillage. Yeux bruns, lèvres rouges, teint ardent. Elle porte un corsage de soie grise brochée d'or, avec un nœud de rubans roses sur l'épaule.

En haut, à gauche : *Fiammetta.*

LEROUX (HECTOR), né à Verdun (Meuse), le 27 décembre 1829, élève de Picot. — Rue de Navarin, 12.

N° 1430. *Herculanum* (23 *août, an* 79).

H. 2m60. — L. 3m60. Fig. grandeur demi-nature.

A droite, au premier plan, sur une élévation d'où l'on aperçoit à gauche le Vésuve en flammes, une jeune prêtresse, fuyant l'incendie, s'est affaissée sur un coffre, soutenue par une de ses compagnes qui se tient debout derrière elle. Une autre, agenouillée, se cache dans son sein, ramenant son voile sur son visage. A leurs pieds gisent des vases et des bijoux. Sur la pente, on voit monter vers ce groupe d'autres femmes effarées, portant des fardeaux sur la tête, quelques-unes se retournant pour jeter un regard en arrière sur la plaine qu'inondent des torrents de lave. Au fond, le golfe de Naples au-dessus duquel marchent de gros nuages noirs.

Signé : *H. Leroux.*

LHERMITTE (LÉON-AUGUSTIN), né à Mont-Saint-Père (Aisne), le 31 juillet 1844, élève de M. Lecoq de Boisbaudran. — Rue de Buci, 10.

N° 1443. *Quatuor.*

H. 1m83. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de cabaret de village. A gauche, une femme, de profil, en corsage et jupon gris, debout devant une table, verse du vin à un ouvrier assis à droite, une bêche entre les jambes. Un autre paysan,

debout, derrière, en parlant à la femme, pose la main sur l'épaule de son camarade. Un troisième, à droite, en blouse bleue, assis sur un banc, se retourne, son verre à la main. Au fond, le manteau d'une vaste cheminée sur lequel sont rangées des assiettes.

Signé à gauche : *L. Lhermitte.*

Appartient à M. CH. HUYNES.

MAIGNAN (ALBERT), né à Beaumont (Sarthe), élève de M. Luminais. — Rue La Bruyère, 1. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 9.)

N° 1500. *Le Dante rencontre Matelda.*

« ...Elle allait choisissant des fleurs parmi toutes celles dont la route était émaillée. — O belle dame, vous qui vous échauffez aux rayons de l'amour. »

(*Purgatoire*, ch. XXVIII.)

H. $3^{m}22$. — L. $2^{m}42$. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, au premier plan, de profil, Dante, enveloppé d'une robe brune, coiffé d'un chaperon blanc bordé de jaune, se tourne avec un geste d'admiration vers Matelda, tout en blanc, portant des fleurs dans sa robe, qui s'avance, sur la droite, au delà d'un ruisseau coulant dans une fente de rochers. Virgile, drapé de violet, couronné d'or, se tient, à gauche, debout derrière lui. Au fond, les arbres, couverts de jeunes fleurs et de fraîches frondaisons, brillent en clair sur un ciel vif de printemps.

Signé à gauche : *Albert Maignan*, 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.



A. Maignan pinx. Em. Salmon sc.

LE DANTE RENCONTRE MATELDA



Adrien Moreau.pinx. Damman.sc.

BOHÉMIENS

MERSON (Luc-Olivier), né à Paris, en 1846, élève de Pils et de M. G. Chassevent. — Boulevard Saint-Michel, 115. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 53.)

N° 1594. *Saint François d'Assise prêche aux poissons.*

H. 1m50. — L. 2m15.

Sur la berge du Tibre qui roule en tournant ses eaux bleuâtres vers les montagnes assombries aux lueurs dernières du soleil couchant, François d'Assise, en froc brun, se tient debout, parlant aux poissons qui se pressent pour l'entendre. Devant lui, près de son chien portant un collier de médailles, une femme, un jeune homme, un enfant se tiennent à genoux, en extase. A sa gauche regarde avec la même admiration, en des attitudes diverses, un groupe de six femmes et jeunes gens. Plus loin deux enfants, montés sur une roche, se retournent étonnés. A droite, une barque.

Signé à gauche : *Luc-Olivier Merson*, MDCCCLXXX.

MOREAU (Adrien), né à Troyes, le 18 avril 1843, élève de Pils. — Rue Bergère, 7.

N° 1661. *Bohémiens.*

H. 1m50. — L. 2m50.

Dans une ravine sèche abritée au fond par des rochers grisâtres se reposent, au crépuscule, quelques bohémiens autour d'un feu de branches. A gauche, assis sur l'herbe, une femme allaitant son enfant et un vieillard en bonnet rouge, assis, se tournent vers une jeune fille, en guenilles brillantes, des colliers de verroteries au cou, qui chante au milieu, debout, s'accompagnant du tambourin. Deux autres bohémiens se tiennent derrière, au pied des rochers, l'un étendu à plat

ventre; l'autre, sur la droite, assis de face, fumant sa cigarette. Sur le devant, deux enfants dont l'un dort et dont l'autre regarde.

Signé à droite : *Adrien Moreau*, 1881.

NEUVILLE (Alphonse-Marie de), né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), élève de Picot. — Rue Legendre, 14.

N° 1724. *Un Porteur de dépêches; — Sainte-Marie-aux-Chênes, près Metz (septembre* 1870).

Un sous-officier, déguisé en paysan, cherchant à pénétrer dans Metz pour y porter des dépêches, est pris par une patrouille de hussards, amené devant un état-major prussien, interrogé et fouillé. Un émissaire découvert était immédiatement passé par les armes.

H. 1^m50. — L. 2^m.

La place d'un village. A gauche un perron d'auberge que monte un soldat prussien portant deux paniers de bouteilles. Par la porte ouverte une femme regarde. Devant le perron, sont attablés trois officiers allemands qui font subir un interrogatoire au prisonnier en blouse fièrement campé devant eux, la tête nue, l'œil droit, tandis que deux soldats, le tenant de chaque côté, le fouillent. Devant lui, à terre, sont jetés son chapeau, sa gibecière, un bâton, des papiers. Au deuxième plan, quelques soldats allemands, à cheval ou à pied, suivent la scène du regard. Au fond, à droite, des maisons et un clocher.

Signé à gauche : *A. de Neuville*, 1881.

PASINI (Albert), né à Busseto (Italie), élève de M. E. Ciceri. — Rue de Douai, 22, et chez MM. Goupil et Cie.

N° 1786. *Halte à la mosquée.*

H. 0^m81. — L. 0^m65.

Une porte de mosquée, à cul-de-four, au-dessus de plusieurs mar-



Pasini pinx C. Greux sc.

HALTE À LA MOSQUÉE

ches, pratiquée entre deux murailles plaquées de faïences peintes et percées de fenêtres grillées. Devant, à gauche, sont arrêtés des soldats et des chevaux, à côté d'un marchand, près d'un fourneau allumé. Derrière, brillent sous le soleil, dans l'éloignement, une loggia de marbres et de briques, des coupoles blanches, des verdures parmi des maisons. A droite une fontaine devant laquelle se tiennent deux figures dans la grande ombre que répand un large auvent.

Signé à droite : *A. Pasini,* 1881.

ROUSSEAU (Philippe), né à Paris. — Rue de Laval, 26 (avenue Frochot, 15). (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 56.)

N° 2056. *Huîtres.*

H. 1m35. — L. 1m75.

Sur un étal de pierre g rise, des huîtres ouvertes dans un plat de faïence, un couteau d'écaillère, une bourriche pleine d'huîtres portant l'adresse : *M. Ph. Rousseau, rue de Laval*, 26, *avenue Frochot*, *Paris* (*Grande vitesse*). A gauche, un gros bouquet d'asters dans une cruche de grès, une dame-jeanne en verre, quelques pommes. A droite, un grand chaudron de cuivre. Au fond, au-dessus, une ardoise dans un cadre, sur laquelle est écrit à la craie : *Marée du XIV F.* 4, 3000, *M.* 500.

Signé en bas sur la pierre : *Ph. Rousseau*, 1881.



SCULPTURE



SCULPTURE

GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

GÉROME (JEAN-LÉON), né à Vesoul en 1824, élève de Paul Delaroche. — Membre de l'Institut. Hors concours dans la section de peinture. Méd. 2e cl. (section de sculpture). 1878. E. U. — Boulevard de Clichy, 65.

N° 3924. *Anacréon, Bacchus et l'Amour.*

Groupe en plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m90. — L. 0m70. — Pr. 0m79.

Le vieux poète, en tunique légère, son pallium glissant sur les épaules, sa lyre en bandoulière, s'avance d'une allure joyeuse, le pied droit en avant. Il porte assis sur son bras gauche le petit Bacchus qui s'est endormi, et sur son bras droit le petit Amour qui lui tire la barbe en souriant. C'est vers l'Amour qu'il penche la tête en lui rendant son sourire.

Signé sur la plinthe : *J.-L. Gérome.*

DAMPT (Jean), né à Vénarey (Côte-d'Or), le 2 janvier 1854, élève de MM. Jouffroy, Dubois et Bonnassieux. Méd. 2e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 64.) — Rue Neuve-des-Petits-Champs, 95.

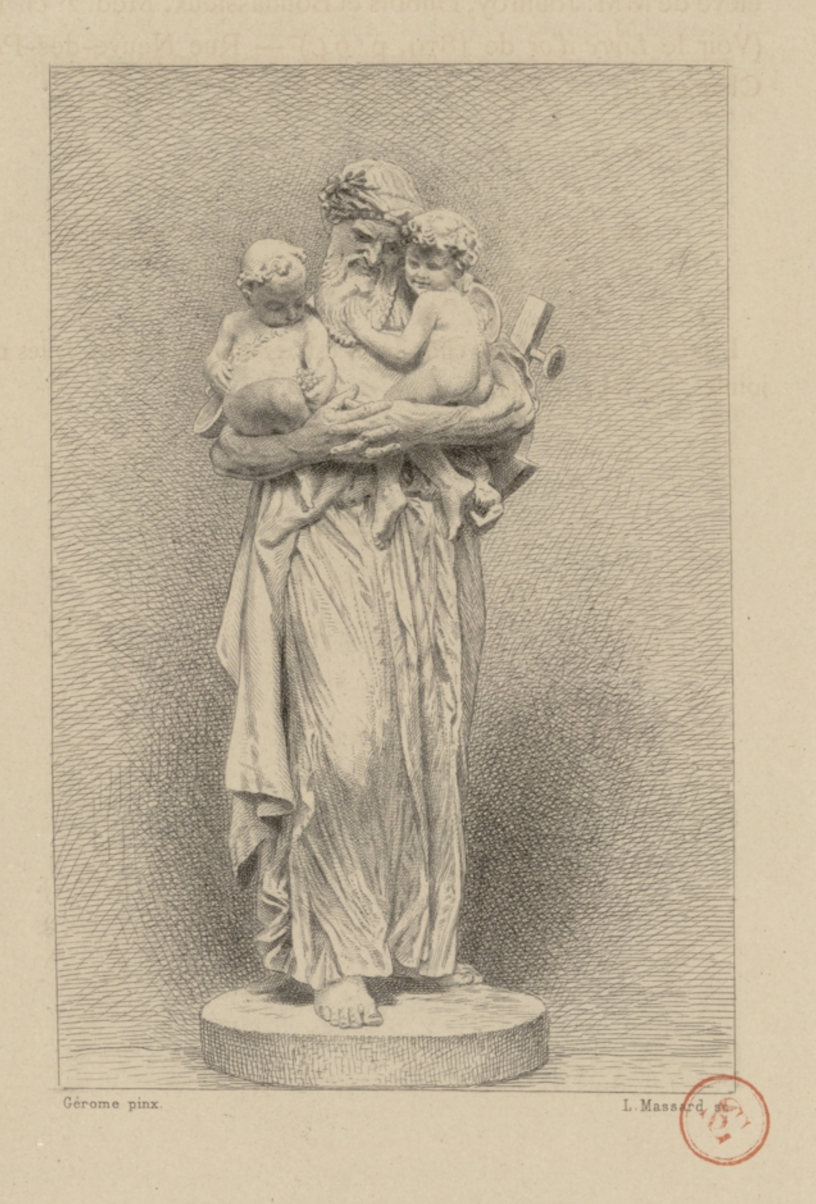
N° 3778. *Saint Jean.*

Statuette en marbre. Fig. un peu plus petite que nature.

H. 0m80. — L. 0m30. — Pr. 0m30. —

L'enfant, nu, à longue chevelure, est agenouillé sur le sol, les mains jointes, les yeux au ciel.

Acquis par l'État.



Gérome pinx. L. Massard sc.

ANACRÉON, BACCHUS ET L'AMOUR
(Plâtre)

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

GERARD (Calixte-Marius), né à Paris, élève de M. Dumont. — Rue Boissonnade, 15.

N° 3922. *Lutte de Jacob avec l'ange.*

Groupe en plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 1m25. — Pr. 1m50.

Le pasteur, nu, ceint d'une peau de bête, les cheveux serrés par une bandelette, les jambes écartées et violemment tendues, soulève à bras-le-corps l'ange aux grandes ailes éployées. Celui-ci, par un mouvement tranquille, de sa jambe gauche pliée et de sa main gauche posée sur le bras de Jacob, repousse son inutile effort.

Acquis par l'État.

GAUDEZ (Adrien), né à Lyon, en 1845, élève de M. Jouffroy. Méd. 3e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 66.) — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3911. *Un Ciseleur du XVIe siècle.*

Statue en plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 0m60. — Pr. 0m70.

Jeune ouvrier en costume XVIe siècle, pourpoint court, chausses collantes, petite toque. Il est assis gaiement sur un établi, jambe gauche en avant, jambe droite en arrière, en train de travailler, avec un ciseau et un martelet, une poignée d'épée enserrée dans l'étau. A droite, sur le sol, un casque à visière.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

DESCA (Edmond), né à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 16 novembre 1855, élève de M. Jouffroy. — Rue de Vaugirard, 73.

N° 3803. *Le Chasseur d'aigles.*

Statue en plâtre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 2^m55. — L. 1^m25. — Pr. 0^m95.

Un homme, robuste et nu, se cramponnant de la main gauche à un tronc d'arbre, a posé le pied sur l'aile d'un aigle renversé à terre qui se débat et le menace de son bec. Il s'apprête à frapper l'oiseau avec une grosse pierre qu'il tient dans la main droite.

LABATUT (Jules), né à Toulouse, le 30 juillet 1851, élève de MM. Jouffroy et Mercié. — Rue Saint-Didier, 60.

N° 4008. *Narcisse surpris de sa beauté.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m80. — L. 0^m90. — Pr. 0^m90.

Le bel adolescent, debout et nu, se penche pour se regarder dans l'eau qui coule à ses pieds. De la main droite il écarte, sur sa gauche, une touffe de roseaux, et fait, de l'autre, un geste d'admiration.

ETCHETO (François), né à Madrid, de parents français, élève de l'École des Beaux-Arts. — Rue de Sèvres, 103.

N° 3854. *François Villon.*

Sec et noir comme escovillon,
Il n'a tente ni pavillon
Qu'il n'ayt laissé à ses amys,
Et n'a mais qu'un peu de billon
Qui sera tantost à fin mys.

(Villon, *Petit Testament.*)

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m90. — L. 0^m60. — Pr. 0^m82.

L'écolier parisien, maigre et sec, en chausses collantes et pourpo n décolleté, se tient debout, campé d'un air goguenard sur la jambe gauche, la tête un peu penchée, la jambe droite en avant. De la main gauche il caresse une petite dague pendue à sa ceinture, de la droite, posée sur la hanche, il froisse des papiers et une plume. Derrière lui, à ses pieds, une guitare appuyée à un billot de prison où pend une chaîne.

Appartient à la Ville de Paris.

GUILLOUX (Alphonse-Eugène), né à Rouen, le 2 juin 1852, élève de MM. Dumont et Falguière. — Rue de la Grande-Chaumière, 11.

N° 3967. *Orphée expirant.*

... Il pleurait Eurydice, et, plein de ses attraits,
Reprochait à Pluton ses perfides bienfaits.
En vain mille beautés s'efforçaient de lui plaire;
Il dédaigna leurs feux, et leur main sanguinaire,
La nuit, à la faveur des mystères sacrés,
Dispersa dans les champs ses membres déchirés.

(Virgile, *Géorgiques,* trad. Delille.)

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m. — L. 2^m. — Pr. 0^m75.

Le poète, nu, tombé à terre, se soulève avec peine sur le bras droit,

la main gauche dressée pour se défendre, la tête penchée, épuisé, près d'expirer. A terre, derrière lui, sa lyre faite d'une écaille de tortue.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

THOMAS (Mlle MATHILDE), née à Troyes, le 19 août 1859, élève de MM. Chapu et Cain. Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 86.) — Boulevard Saint-Michel, 4.

N° 4319. *Chiens perdus; étude de lévriers russes.*

Groupe en plâtre. Animaux plus grands que nature.
H. 1m20. — L. 1m05. — Pr. 0m68.

Un lévrier debout dresse à gauche la tête en aboyant. Un autre lévrier, assis à sa droite, tourne la tête du même côté.

VOYEZ (ÉMILE), né à Paris, en 1847, élève de Duret et de MM. Lequesne, Guillaume et Cavelier. — Rue de Latour-d'Auvergne, 12.

N° 4360. *Narcisse.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m60. — L. 1m20. — Pr. 0m80.

Le jeune homme est assis, nu, une fleur dans les cheveux, sur un tronc fourchu de saule, les jambes pendantes au-dessus de l'eau. Appuyé sur son bras droit, un peu incliné à droite, il écarte de la main gauche une branche et se penche pour se voir.

THOINET (Benoit), né à Haute-Rivoire, le 2 novembre 1850, élève de MM. Dumont et Guy. — Rue Denfert-Rochereau, 67.

N° 4316. *L'Enfant prodigue.*

« Seigneur, j'ai péché contre vous et contre la terre, je n'ose lever les yeux. »

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m75. — L. 0m60. — Pr. 0m50.

Jeune homme, maigre et nu, ceint d'une peau de bête, debout, la main droite levée, un bâton dans la main gauche, dans l'attitude d'un saint Jean prêchant le repentir. Derrière lui, un porc.

Acquis par l'État.

OSBACH (Joseph), né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), en 1851, élève de Carpeaux et de M. Jouffroy.

N° 4168. *Le Dénicheur d'aigle.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m80. — L. 0m90. — Pr. 0m70.

Assis sur une pointe de rocher, la jambe droite violemment tendue, la jambe gauche pliée, un jeune homme, nu, cherche à se délivrer d'un grand aigle qui s'est abattu sur ses épaules et le menace du bec. De sa main gauche relevée au-dessus de sa tête il a saisi une aile de l'oiseau; de la main droite, il s'efforce de le frapper avec un bâton. A sa ceinture pend déjà un aiglon tué.

Acquis par l'État.

ESCOULA (Jean), né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), élève de M. Gautherin. — Rue des Fourneaux, 36.

N° 3853. *Le Sommeil.*

Enfant, rêve encore!
Dors, ô mes amours!
Ta jeune âme ignore
Où s'en vont tes jours.
Comme une algue morte,
Tu vas, que t'importe?
Le courant t'emporte,
Mais tu dors toujours!

(Victor Hugo.)

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m60. — L. 1m60. — Pr. 0m60.

Jeune garçon endormi, nu, sur le côté gauche, les jambes croisées, les deux bras relevés au-dessus de la tête qui repose sur un oreiller. Sur le lit traîne une feuille de papier avec le vers de Victor Hugo : « *Enfant, rêve encore!* »

DARCQ (Albert), né à Lille, le 8 septembre 1848, élève de M. Cavelier. — A Lille, rue d'Angleterre, 10.

N° 3780. *Vulcain travaillant.*

Statue en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2m50. — L. 1m25. — Pr. 0m95.

Nu, assis sur un fragment de roche, Vulcain, la jambe droite en avant, lève de toutes ses forces, du bras droit, un énorme marteau au-dessus d'un casque qu'il tient, de l'autre main, posé sur une enclume à sa gauche. A sa droite, le long du rocher, un bouclier avec un bas-relief représentant Aphrodite assise sur un hippocampe.

Acquis par l'État.

MENTIONS HONORABLES

COCLEZ (Arthur), né à Bellicourt (Aisne), élève de M. Jouffroy. — A Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3745. *Naufrage.*

Groupe en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2^{m}. — L. $1^{m}10$. — Pr. $1^{m}10$.

Sur l'avant d'une barque que battent des vagues furieuses, une femme, à demi vêtue, échevelée, effarée, serre du bras gauche un enfant contre son sein tandis que de l'autre elle s'efforce de retenir un petit garçon nu qui s'affaisse en arrière.

Acquis par l'État.

PIERRE (Louis), né à Paris, le 11 juin 1848, élève de M. Granet. — Rue Denfert-Rochereau, 17.

N° 4205. *Un Charmeur.*

Statue en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. $1^{m}60$. — L. $0^{m}90$. — Pr. $1^{m}30$.

Un homme nu, coiffé d'une étoffe liée par une corde, assis sur une pierre, regarde un serpent s'enrouler autour de son bras gauche qu'il tient levé. De la main droite il approche une flûte de ses lèvres.

PERRAULT (Edmond), né à Paris, en 1830, élève de M. Maillet. — Rue de Fleurus, 27.

N° 4191. *Pueri justi Abel mors.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}55$. — $1^{m}63$. — Pr. $0^{m}46$.

L'adolescent, nu, étendu sans vie sur une peau de bête, s'affaisse sur le côté droit, les bras allongés au-dessus de sa tête pendante, la jambe gauche un peu pliée.

DEVENET (Claude-Marie), né à Uchizy (Saône-et-Loire), le 28 novembre 1851, élève de l'école de Lyon et de M. A. Dumont. — Rue Alain-Chartier, 7 et 9.

N° 3816. *Ismaël mourant.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}70$. — L. $0^{m}50$. — Pr. $1^{m}15$.

L'adolescent, nu, s'est couché dans le sable, la tête sur une grosse pierre, les yeux fermés, la bouche haletante. Un peu incliné sur le côté gauche, les jambes relevées, les pieds croisés, il laisse échapper une petite écuelle de sa main gauche.

ROBERT (Eugène), né à Paris, en 1831, élève de M. Mathurin-Moreau. Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 84.) — Rue Bichat, 16.

N° 4258. *Braccio di Montone.*

Buste en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}35$. — L. $0^{m}50$. — Pr. $0^{m}52$.

Le jeune condottiere, la tête nue, le cou nu, avec une longue chevelure, regarde fièrement à gauche. Il porte une armure ciselée à larges

rinceaux. Un dragon en relief se dresse sur son épaulière gauche ; une croix est suspendue à son cou.

Signé à gauche : *Eug. Robert.*

N° 4259. *Vase avec bas-reliefs, Scènes champêtres.*

Bronze.

H. 0^{m}47. — L. 0^{m}52. — Pr. 0^{m}40.

Les anses de ce vase sont entourées de lierre. Sur chaque flanc se déroule un bas-relief : 1° Un jeune homme, accoudé sur un fût de colonne, tend des ciseaux à un berger assis devant lui qui s'apprête à tondre une brebis couchée sur une pierre. En haut l'inscription Εν αγροις βιος ; — 2° Une jeune femme debout montre un enfant nouveau-né à un jeune homme qui lui tend les bras, le genou posé sur un banc sous lequel on voit une pelle et un panier. En haut : Χρυσους Χρονος.

CARRIÈS (Joseph), né à Lyon. — Rue de l'Université, 2.

N° 3705. *Tête d'homme.*

Buste en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0^{m}47. — L. 0^{m}52. — Pr. 0^{m}40.

Tête de vieillard en haillons, maigre, ridé, aux traits tourmentés, avec une barbe en pointe, coiffé d'une vieille calotte rejetée en arrière.

FRIZON (Auguste), né le 12 novembre 1839, à Crest (Drôme). — Boulevard Saint-Jacques, 69.

N° 3901. *Hercule étouffant Antée.*

Groupe en plâtre. Fig. plus grandes que nature.

H. 3^{m}. — L. 1^{m}10. — Pr. 1^{m}20.

Hercule, debout et nu, sa peau de lion tombant derrière lui, soulève des deux bras, en le serrant sur sa hanche droite, le géant qui crie

et s'efforce de se dégager par un effort désespéré. A ses pieds , à terre, la massue.

Acquis par l'État.

BASTET (Victorien-Antoine), né à Bollène (Vaucluse), le 17 janvier 1852, élève de M. Dumont. — Rue Vavin, 36.

N° 3608. *La Vigne mourante.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m75. — L. 1m70. — Pr. 0m70.

Une femme nue, étendue à terre, les jambes pliées, affaissée sur le flanc, s'efforce en vain de se redresser en s'appuyant sur ses deux mains. Des pampres flétris se mêlent aux longs cheveux dénoués de sa tête tombante.

HASSELBERG (Pierre), né à Ronneby (Suède), le 1er janvier 1850, élève de M. Jouffroy. — Rue Humboldt, 25.

N° 3971. *Le Perce-Neige.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 0m60. — Pr. 0m60.

Jeune femme, nue, debout, en train de s'éveiller, les yeux encore clos par le sommeil. De sa main droite relevée elle soulève nonchalamment ses cheveux, de sa main gauche elle retient, au-dessous de ses seins, un bout de ceinture déchiré. A ses pieds, à droite, une touffe de perce-neige.

BOUTELLIÉ (Jean-Ernest), né à Toulouse (Haute-Garonne), le 6 août 1851, élève de MM. Jouffroy et Falguière. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3654. *Jeune Mendiant aveugle.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m40. — L. 0m60. — Pr. 0m70.

Un adolescent nu, assis sur un pan de mur, les yeux fermés, la tête

dressée, les cheveux plats et longs et tombant sur le dos, implore les passants en tendant la main droite. De sa main gauche, posée sur son genou, il tient un bâton.

MADRASSI (Luca), né à Tricesimo (Italie), en 1848, élève de M. Cavelier. — Boulevard du Mont-Parnasse, 49.

N° 4086. *Élégie.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $2^{m}10$. — L. $0^{m}73$. — Pr. $0^{m}70$.

Une jeune femme, debout, les pieds nus, enveloppée d'une longue robe et d'un voile tombant jusqu'aux genoux, s'appuie, la tête penchée, les yeux fixes, l'aspect navré, contre un grand mur nu. Elle laisse tomber son bras droit et relève sa main gauche sur sa poitrine.

HOUSSIN (Édouard-Charles-Marie), né à Douai (Nord), le 14 septembre 1847, élève de MM. Jouffroy et A. Millet. Mention honorable 1879. — Rue Denfert-Rochereau, 37.

N° 3985. *Enfant à la panthère.*

Groupe en bronze. Fig. grandeur naturelle.

Voir, pour la description, le *Livre d'or* du Salon de 1879, p. 71, où le modèle en plâtre de ce groupe a déjà figuré sous le titre d'*Évohé!*

Acquis par l'État.

CARAVANIEZ (ADOLPHE), né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), le 7 octobre 1855, élève de MM. Cavelier et Millet. — Rue de Chevreuse, 5.

N° 3692. *Cathelineau.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m80. — L. 0m70. — Pr. 0m70.

Il se tient debout, la tête nue et dressée vers le ciel, un sabre dans la main droite, tenant la gauche étendue au-dessus d'une croix de pierre jetée sur le sol. Il porte la veste, les culottes, les guêtres, la ceinture du paysan breton. A sa gauche, le piédestal d'où est tombée la croix.

STRASSER (ARTHUR), né à Vienne (Autriche), le 15 avril 1854, élève de M. Filquer — Boulevard Arago, 65.

N° 4303. *Nègre.*

Buste en terre cuite peinte.

H. 0m70. — L. 0m40. — Pr. 0m40.

Il tient la tête tournée un peu à droite. Cheveux crépus relevés sur la nuque par un ruban rouge, petites moustaches.

Signé à droite, sur la poitrine : *A. Strasser,* 1880, Paris.

LEFÈVRE (CAMILLE), né à Paris, élève de M. Dumont. — Rue Chanoinesse, 4.

N° 4049. *Portrait de Mlle M. H...*

Buste en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m50. — L. 0m40. — Pr. 0m30.

Petite fille, souriante et grassouillette, tournant un peu la tête à gauche. Ses cheveux, divisés en bandeaux, tombent sur ses épaules,

un nœud de rubans est posé sur sa nuque. La chemisette, décolletée en carré, est bordée de dentelle. Sur le piédouche, l'inscription : *Madeleine.*

Signé à gauche : *C. Lefevre,* 1880.

CORNU (Vital), né à Paris, en 1855, élève de MM. Jouffroy et Delaplanche. Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 83.) — Rue Monge, 12.

N° 3759. *Narcisse.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}40$. — L. $0^{m}80$. — Pr. $0^{m}50$.

L'adolescent, nu, se penche sur l'eau pour s'y regarder. De la main droite il s'appuie à un tronc d'arbre, de la main gauche il écarte une touffe de roseaux.

ROLARD (François-Laurent), né à Paris, en 1842, élève de MM. Jouffroy et Crauk. — Rue de Vaugirard, 114.

N° 4265. *L'Éducation civique.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}50$. — L. $0^{m}60$. — Pr. $0^{m}45$.

Un adolescent, la tête nue, portant un veston serré à la taille par un ceinturon porte-baïonnette, des guêtres aux pieds, un manteau court sur l'épaule, se tient debout, la jambe droite en avant, un paquet de livres sous le bras gauche, un fusil dans la main droite.

GEORGESCO (JEAN), né à Bucharest. en janvier 1856, élève de MM. A. Dumont et Delaplanche. — Rue Barra, 3.

N° 3921. *La Prière d'un enfant.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 0m80. — L. 0m75. — Pr. 0m75.

Nu, ses longs cheveux tombants, il se tient à genoux sur un petit tabouret, les mains jointes, les yeux au ciel.

RAMBAUD (JOSEPH-PIERRE), né à Allevard (Isère), le 20 avril 1852, élève de MM. Irvoy, Jouffroy et Chapu.

N° 4234. *Jeune Fille à la source.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 0m60. — L. 1m75. — Pr. 0m53.

Une jeune fille nue, le genou droit en terre, se penche sur le bord d'une source, en s'appuyant sur sa main droite. Elle trempe sa main gauche dans l'eau où se dressent quelques joncs.

TERRIER (JULES-LAURENT), né à Paris, le 23 février 1853, élève de M. Rouillard. — Rue de Buffon, 9.

N° 4313. *Un Cerf.*

Cire.
H. 0m40. — L. 0m40. — Pr. 0m27.

N° 4314. *Lama attaqué par un condor.*

Cire.
H. 0m40. — L. 0m47. — Pr. 0m40.

GAULARD (Félix-Émile), né à Paris, en 1842, élève de MM. Savatelli et Bissinger. — Rue Ordener, 14.

N° 4381. *Phœbus.*

Camée sur opaline.

H. 0m40. — L. 0m48. — Pr. 0m07.





ARTISTES HORS CONCOURS

AIZELIN (EUGÈNE), né à Paris, en 1821, élève de Ramey et de M. A. Dumont. Méd. 3e cl. 1859, 2e cl. 1861. Rappel 1863, ✻ 1867. Méd. 2e cl. 1878. (E. U.) — Rue Gay-Lussac, 10.

N° 3564. *Mignon.*

Comment une âme ailée
Pourrait-elle vivre en cage?

(GOETHE, *Wilhelm Meister.*)

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m40. — L. 0m75.

La jeune fille, pieds nus, bras nus, les cheveux dénoués, est assise sur un escabeau. Elle s'appuie, dans une attitude rêveuse, sur sa main gauche, tenant de l'autre main son genou gauche relevé. Elle porte une robe courte et étroite, lacée sur la poitrine. A ses pieds, à gauche, sa guitare.

Signé à droite : *E. Aizelin,* 1881.

COUTAN (JULES), né à Paris, en 1848, élève de M. Cavelier. Prix de Rome 1872. Méd. 1re cl. 1876. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 80.) — Rue Nicole, 4 (Val-de-Grâce).

N° 3766. *Éros.*

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m30. — L. 0m75.

Éros, adolescent svelte et nu, se dresse vivement sur un globe entouré de nuages, le pied droit en l'air, au-dessus d'un couple de colombes. Il penche la tête à gauche, regardant le grand arc qu'il tient dans sa main allongée, et relève le bras droit par-dessus son épaule pour prendre une flèche dans son carquois. Il porte des ailes de papillon dans les cheveux.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DAME (ERNEST), né à Saint-Florentin (Yonne), en 1845, élève de Duret et de MM. Lequesne, Guillaume et Cavelier. Méd. 2e cl. 1875, 3e cl. 1878. (E. U.) — Rue de l'Abbaye, 13.

N° 3776. *Céphale et Procris.*

Groupe en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 1m06.

Céphale, debout, le pied gauche sur une pierre, se penche vers Procris évanouie que, de ses deux bras, il soutient sous les épaules, Tous deux sont nus. Une draperie et une peau de panthère glissent derrière entre les corps rapprochés.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DELAPLANCHE (Eugène), né à Belleville-Paris, en 1836, élève de Duret. Prix de Rome 1864. Méd. 1866, 1868, 1870, ✻ 1876. Méd. d'hon. 1878. Méd. 1re cl. 1878. (E. U.) — Rue d'Assas, 68.

N° 3792. *Auber.*

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m50. — L. 0m90.

Le compositeur, en costume d'académicien, escarpins et culottes courtes, est assis, la tête nue et penchée à gauche, dans un fauteuil. Un cahier de papier posé sur le genou droit, la plume à la main, il regarde fixement devant lui, dans l'attitude du travail. Un manteau répand ses plis sur le dos du fauteuil entre les pieds duquel sont empilées ses partitions les plus célèbres.

Signé à droite, sur la plinthe : *Delaplanche.*

Commandé par l'État pour la ville de Caen.

GAUTHERIN (Jean), né à Ouroux (Nièvre), en 1814, élève de Gumery et de MM. A. Dumont et P. Dubois. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 82.) — Rue d'Assas, 84.

N° 3915. *Le Paradis perdu.*

Groupe en marbre. Fig. un peu plus grandes que nature.

H. 2m. — L. 1m30.

Adam, nu, est assis sur un rocher, un peu penché vers Ève, également nue, qui, assise à sa gauche, en contre-bas, s'accoude sur ses genoux, les mains jointes, les yeux fixes, dans l'attitude du désespoir.

Signé à droite, sur la plinthe : *Jean Gautherin.* 1881.

Appartient à la ville de Paris.

MILLET (AIMÉ), né à Paris, en 1819, élève de David d'Angers. Méd. 1re cl. 1857, ✻ 1859. Méd. 1re cl. 1867. (E. U.) O. ✻ 1870. Rappel Méd. 1re cl. 1878. (E. U.) — Boulevard des Batignolles, 21.

N° 4125. *Tombeau de la princesse Christine de Montpensier.*

Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}90$. — L. $2^{m}10$.

La princesse, allongée sur une chaise longue, s'accoude à droite sur une pile de coussins. Elle tient un crayon dans la main droite relevée à hauteur du visage, et regarde des tablettes qu'elle tient dans la main gauche étendue. Elle porte une longue robe à plis traînants. La tête et les épaules sont enveloppées d'une mantille de dentelle. A gauche, sur la boiserie, les armes de la famille d'Orléans.

Signé au pied : *Aimé Millet sc.,* Paris, M DCCC L XXX.



APPENDICE



APPENDICE

EXPOSITION
DES
ARTISTES VIVANTS
EN 1881

ARRÊTÉ

Le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le vœu émis par le Conseil supérieur des Beaux-Arts, dans sa séance du 13 décembre 1880 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Beaux-Arts,

ARRÊTE :

Article premier. — Les artistes français, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ayant été admis une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants, sont convoqués pour le mercredi 12 janvier, à l'effet d'élire un Comité de 90 membres qui réglera, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, les conditions suivant lesquelles se fera l'exposition de 1881.

Art. 2. — Le Comité sera élu, par sections, au scrutin de liste et à la majorité relative des votants.

La première section, dite section de Peinture, comprendra la peinture, les dessins, les pastels, aquarelles, miniatures, émaux, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, et élira 50 membres.

La seconde section, dite section de Sculpture, comprendra la sculpture, la gravure en médailles et sur pierres fines, et élira 20 membres.

La troisième section, dite section d'Architecture, élira 10 membres.

La quatrième section, dite section de Gravure, comprendra la gravure et la lithographie, et élira 10 membres.

Art. 3. — Le scrutin ouvrira au palais des Champs-Élysées, le mercredi 12 janvier, à 8 heures du matin, et sera clos à 4 heures du soir.

Les artistes électeurs seront admis à voter sur la présentation de leur carte électorale et apposeront leur signature sur un registre spécial. Chacun déposera dans l'urne de sa section un bulletin portant les noms des membres choisis par lui.

Les électeurs qui, domiciliés hors de Paris, ou absents momentanément de cette ville, ne pourraient venir en personne voter au jour indiqué plus haut, pourront adresser par la poste, et jusqu'au 11 janvier, à M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, *au palais des Champs-Elysées*, un pli cacheté signé d'eux, contenant leur carte électorale et leur bulletin cacheté.

Ces votes seront mentionnés sur le registre des électeurs.

Art. 4. — Le dépouillement du scrutin aura lieu le jour même du vote, à 4 heures du soir, après la clôture des urnes ; il sera fait par des fonctionnaires de l'Administration des Beaux-Arts et en présence des artistes qui voudront assister à cette opération.

En cas de non-acceptation d'un ou de plusieurs des membres élus, ils seront remplacés par les membres qui viendront après dans l'ordre des suffrages.

Art. 5. — Le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 décembre 1880.

Jules FERRY.

Le mercredi 12 janvier, il a été procédé, au Palais des Champs-Élysées, sous la présidence de M. Lafenestre, inspecteur des Beaux-Arts, commissaire général des expositions, assisté de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, à l'élection des membres du comité de 90 membres, chargé de régler, conformément à l'arrêté du 27 décembre dernier, les conditions suivant lesquelles doit se faire le salon de 1881.

Le scrutin a été ouvert à huit heures du matin et clos à quatre heures du soir pour toutes les sections.

Dans la section de peinture, le dépouillement, commencé le 12, à quatre heures, et suspendu à minuit pour être repris le lendemain 13, à neuf heures du matin, a été clos dans la nuit du vendredi à une heure quarante-cinq.

Il a donné les résultats suivants :

50 *membres à élire.*

MM. Bonnat, 1,670 voix ; — Henner, 1,632 ; — Puvis de Chavannes, 1,537 ; — Jules Lefebvre, 1,517 ; — J.-P. Laurens, 1,482 ; — Harpignies, 1,460 ; —

Vollon, 1,449; — J. Breton, 1,443; — Carolus-Duran, 1,388; — Bastien-Lepage, 1,365; — Busson, 1,336; — Bouguereau, 1,329; — Delaunay, 1,296; Barrias, 1,273; — de Neuville, 1,263; — Cabanel, 1,214; — Feyen-Perrin, 1,227; — Baudry, 1,207; — Duez, 1,199; — de Vuillefroy, 1,186; — G. Boulanger, 1,172; — Ribot, 1,171; — Roll, 1,159; — Hanoteau, 1,156; Cormon, 1,116; — Morot, 1,086; — Gervex, 1,083; — Humbert, 1,080; — Mazerolle, 1,036; — Lalanne, 1,026; — Guillemet, 1,024; — Français, 1,009; — Fantin-Latour, 1,008; — Benjamin Constant, 1,007; — Protais, 1,001; — Detaille, 992; — Luminais, 972; — Bin, 964; — Émile Lévy, 963; — Rapin, 949; — Lansyer, 926; — Bonvin, 914; — Butin, 894; — Cazin, 894; — Van Marcke, 884; — Lerolle, 873; — Guillaumet, 840; — Lavieille, 823; — J. Dupré, 823; — Henri Lévy, 795.

MM. J. Breton, Delaunay, Baudry, Ribot, Guillaumet, n'ayant pas accepté, ont été remplacés par MM. Pelouse, 788; — L.-O. Merson, 778; — Bernier, 751; — Pille, 705; — T. Robert-Fleury, 696.

M. L.-O. Merson, ayant refusé, a été remplacé par M. Cot, 654.

SCULPTURE.

20 *membres à élire.*

Le dépouillement du scrutin, commencé à quatre heures pour les sections de sculpture, architecture et gravure, et clos le soir même, a donné les résultats suivants :

Ont été élus :

MM. P. Dubois, 271 voix; — Chapu, 267; — Mercié, 243; — Fremiet, 239; — Falguière, 239; — Schœnewerk, 230; — Math. Moreau, 228; — Thomas, 204; — Hiolle, 183; Cavelié, 177; — Guillaume, 176; — Barrias, 176; — Delaplanche, 157; — Millet, 132; — Degeorge, 132; — Captier, 132; — Dumont, 110; — Galbrunner, 110; Tony Noël, 109; — Allar, 100.

M. Dumont, n'ayant pas accepté, a été remplacé par M. Iselin, 98.

ARCHITECTURE.

10 *membres à élire.*

Ont été élus :

MM. Vaudremer, 105 voix; — Lisch, 88; — Ballu, 81; — Bœswillwald, 76; — Ruprich-Robert, 72; — Baudot, 70; — Ch. Garnier, 68; — Bailly, 66; — Coquart, 51; — Brune, 46.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIF.

10 *membres à élire.*

MM. Jules Laurens, 106 voix; — Bracquemond, 102; — Didier, 100; —

Gaillard, 96; — Laguillermie, 86; — Gilbert, 77; — Boilvin, 76; — Rousseau, 67; — Henriquel Dupont, 64; — J. Robert, 63.

M. Gaillard, n'ayant pas accepté, a été remplacé par M. Léveillé, 63 voix.

(*Journal officiel*, 15 janvier 1881.)

Le 17 janvier, à deux heures, le Comité de quatre-vingt-dix membres nommé par les artistes s'est réuni pour la première fois au palais de l'Industrie.

A l'ouverture de la séance, M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État, a lu la déclaration suivante, et s'est retiré après l'avoir déposée sur le bureau du Comité :

« Le Conseil supérieur des Beaux-Arts, vous le savez déjà, reconnaissant la nécessité de rendre aux expositions officielles l'éclat et l'intérêt qu'on est en droit de leur demander, a émis le vœu que, dorénavant, ces expositions, comprenant la production choisie de plusieurs années, n'eussent lieu qu'à des dates éloignées.

« Tout en s'efforçant d'assigner ses véritables limites à la haute protection que l'État peut exercer vis-à-vis de l'art, le Conseil ne pouvait oublier les intérêts des artistes, dont l'activité, chaque jour croissante, honore et enrichit notre pays. Ces intérêts respectables et multiples ne peuvent, on l'a reconnu, trouver leur satisfaction entière que dans les expositions annuelles, d'un accès plus facile. Le Conseil a donc pensé qu'il fallait maintenir le principe de ces expositions; mais il a en même temps reconnu que l'État n'avait point à y intervenir directement, et que nul ne pouvait aussi bien que les intéressés les organiser au mieux de leurs intérêts. Il a proposé à M. le Ministre d'en offrir la gestion libre et complète, la gestion matérielle et artistique, à tous les artistes français.

C'est pour donner suite à ce vœu que j'ai invité tous les artistes français dont le nom est inscrit sur les livrets du Salon à nommer un Comité de quatre-vingt-dix membres, et que je viens aujourd'hui vous confirmer, au nom de M. le Ministre, les pouvoirs qui vous sont donnés par l'élection de vos confrères.

« La mission que vous avez à remplir est simple et précise. Vous avez à prendre en main la gestion libre et entière, matérielle et artistique, des expositions annuelles, aux lieu et place de l'Administration. L'État n'interviendra plus dans vos affaires qu'à titre gracieux, si vous le désirez, par la concession temporaire d'un local, dans les conditions déjà faites à d'autres sociétés.

« Vous aurez tous les bénéfices de l'entreprise; vous en aurez, comme il est juste, toutes les charges aussi. Les recettes seront encaissées par vous, les dépenses seront réglées par vous, vous serez seuls les maîtres de fixer le nombre et la valeur des récompenses que vous jugerez à propos de décerner au nom de votre association. S'il y a quelques difficultés dans une première organisation, elles sont moindres qu'on ne se l'imagine : en tous cas, ce ne sont point des difficultés de nature à effrayer une association qui compte dans son sein tant d'hommes supérieurs, accoutumés à diriger des entreprises autrement longues et compliquées, ni à vous faire renoncer aux avantages considérables d'une liberté

qui permettra à votre corporation de conquérir en peu de temps une situation aussi indépendante que celle dont jouissent déjà, grâce à des efforts pareils, la Société des Gens de lettres et la Société des Auteurs dramatiques.

« Vous avez encore tout le temps nécessaire pour vous organiser, c'est-à-dire pour établir votre acte de société, choisir votre Conseil d'administration, former votre capital social, élaborer votre règlement, nommer votre personnel. Il suffit que vous soyez prêts à agir le 1er février. Dès que vous m'aurez présenté vos propositions, je m'empresserai de les soumettre à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à M. le Ministre des Travaux publics et à M. le Ministre des Finances, qui auront, chacun en ce qui le concerne, à prendre les mesures nécessaires, et qui seront heureux, j'en suis assuré, de prêter leur concours le plus bienveillant à votre initiative. Je vous prie de me faire connaître les décisions que vous aurez prises le 31 janvier au plus tard.

« Ai-je besoin d'ajouter que le concours de l'Administration, dans les questions d'un ordre général et élevé, vous fera d'autant moins défaut que son intervention n'aura plus à s'exercer dans des questions inférieures de détail? La franchise avec laquelle je vous parle doit vous être un sûr garant de l'intérêt que je vous porte.

« Si l'État reprend sa liberté, en vous rendant la vôtre, ce n'est point pour se séparer de vous. Notre conviction profonde est que nous marcherons d'autant mieux d'accord que nous marcherons plus librement côte à côte, et que la dignité des artistes, aussi bien que celle de l'État, sera mieux sauvegardée par l'exacte définition de leurs rôles respectifs. Le soin de faire des acquisitions et des commandes utiles à nos musées et édifices publics, celui de désigner au Président de la République les artistes éminents qui méritent les distinctions honorifiques, nous paraît une tâche assez honorable à accomplir pour que nous n'en désirions pas d'autre.

« Je suis d'ailleurs tout à fait rassuré sur l'issue de vos délibérations par la composition de votre Comité. Le suffrage intelligent des artistes ne pouvait confier le soin de diriger leurs affaires à des maîtres plus respectés ni à de plus dignes confrères. Vos résolutions auront une gravité et une autorité qui s'imposeront à tous. L'expérience a suffisamment démontré qu'il n'y avait point de transaction possible entre la gestion complète par l'État ou la gestion libre par les artistes. »

A la première Assemblée générale le Comité a élu :

Président : M. Bailly, membre de l'Institut, O. ✻. — *Vice-Présidents :* MM. Guillaume, membre de l'Institut, C. ✻, et Bouguereau, membre de l'Institut, O. ✻. — *Secrétaires :* MM. de Vuillefroy, ✻; Ch. Garnier, membre de l'Institut, O. ✻; Thomas, membre de l'Institut, ✻; Jules Laurens, ✻.

Les bureaux ont été constitués de la manière suivante :

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Cabanel, membre de l'Institut, O. ✻.

Vice-Présidents : MM. Bonnat, membre de l'Institut, O. ✻ ; Français, O. ✻.
Secrétaires : MM. de Vuillefroy, ✻ ; Humbert, ✻.

SECTION DE SCULPTURE ET DE GRAVURE EN MÉDAILLES.

Président : M. Cavelier, membre de l'Institut, O. ✻.
Vice-Président : M. Thomas.
Secrétaires : MM. Millet, O. ✻ ; Math. Moreau, ✻.

SECTION D'ARCHITECTURE.

Président : M. Bœswillwald, O. ✻.
Vice-Président : M. Ballu, membre de l'Institut, O. ✻.
Secrétaires : MM. de Baudot, ✻ ; Brune, ✻.

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Président : M. Jules Laurens, ✻.
Vice-Président : M. Bracquemond.
Secrétaire : M. Rousseau.

COMMISSION D'ÉTUDE.

Les membres du bureau du Comité et ceux des bureaux des différentes sections, assistés de MM. Detaille, Mazerolle, Busson, Protais, Bastien-Lepage, Léveillé, P. Dubois, Frémiet, Barrias, Gilbert et Vaudremer, ont été, sous le nom de *Commission d'étude,* chargés par le Comité d'élaborer le règlement du Salon de 1881.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Le Conseil judiciaire, nommé par le Comité, se compose de :

Notaire : Me J.-E. Delapalme.
Avocat : Me Chaix-d'Est-Ange.
Avoué : Me Engrand, avoué par le tribunal de 1re instance de la Seine.

STATUTS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS
POUR
L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS DE 1881

Par-devant Me Jules-Émile Delapalme et son collègue, notaires à Paris, soussignés,

Ont comparu :

1° M. Antoine-Nicolas Bailly, architecte, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 19;

2° M. Claude-Jean-Baptiste-Eugène Guillaume, statuaire, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 238;

3° M. Adolphe-William Bouguereau, peintre, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 75;

4° M. Dominique-Félix de Vuillefroy-Cassini, peintre, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 16;

5° M. Gabriel-Jules Thomas, statuaire, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 73;

6° M. Jean-Louis-Charles Garnier, architecte, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 90;

7° Et M. Jules-Joseph-Augustin Laurens, lithographe, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue d'Assas, n° 128 *bis*.

Lesquels ont exposé ce qui suit :

En vertu d'un arrêté pris le 27 décembre 1880 par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, conformément au vœu émis par le Conseil supérieur des Beaux-Arts dans sa séance du 13 décembre 1880, et sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État au ministère des Beaux-Arts, les artistes français, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, ayant été admis une fois à l'exposition annuelle des artistes vivants, ont été convoqués pour le mercredi 12 janvier courant, à l'effet d'élire un Comité de 90 membres, ayant pour mission de régler, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, les conditions suivant lesquelles se ferait l'exposition de 1881.

Cette convocation a eu pour résultat la nomination d'un Comité composé, savoir :

1° Peinture :

De MM. Bonnat, — Henner, — Puvis de Chavannes, — Jules Lefebvre, — J.-P. Laurens, — Harpignies, — Vollon, — Carolus-Duran, — Bastien-Lepage, — Busson, — Bouguereau, — Barrias (Félix), — de Neuville, — Cabanel, — Feyen-Perrin, — Duez, — de Vuillefroy, — Boulanger (Gustave), — Ribot, — Roll, — Hanoteau, — Cormon, — Morot, — Gervex, — Humbert, — Mazerolle, — Lalanne, — Guillemet, — Français, — Fantin-Latour, — Benj. Constant, — Protais, — Detaille, — Luminais, — Bin, — Ém. Lévy, — Rapin, — Lansyer, — Butin, — Cazin, — Van-Marke, — Lerolle, — Dupré, — Lavieille, — H. Lévy, — Pelouze, — Bernier, — Pille, — T. Robert-Fleury, — Cot ;

2° Sculpture :

De MM. Paul Dubois, — Chapu, — Mercié, — Falguière, — Frémiet, — Schœnewerk, — Mathurin Moreau, — Jules Thomas, — Hiolle, — Cavelier — Guillaume, — Ernest Barrias, — Delaplanche, — Millet, — Degeorge, — Captier, — Galbrunner, — Tony Noël, — Allar, — Iselin ;

3° Architecture :

De MM. Vaudremer, — Lisch, — Ballu, — Boeswilwald, — Ruprich Robert, — de Baudot, — Ch. Garnier, — Bailly, — Cocquart, — Brune ;

4° Gravure et Lithographie :

De MM. Jules Laurens, — Bracquemond, — Rousseau, — Boilvin, — Didier, — Gaucherel, — Gilbert, — Laguillermie, — Léveillé, — Robert.

Le Comité ainsi formé s'est réuni pour la première fois au palais de l'Industrie le lundi 17 janvier, et, à l'ouverture de la séance, le Sous-Secrétaire d'État, après avoir confirmé, au nom du Ministre, les pouvoirs donnés aux membres du Comité par l'élection de leurs confrères, a déclaré que la mission simple et précise du Comité consistait à prendre en main la gestion libre et entière, matérielle et artistique, des expositions annuelles, aux lieu et place de l'Administration, et a invité le Comité à établir immédiatement un acte de société, à choisir un Conseil d'administration, à former un capital social et à élaborer un règlement.

Dans cette même séance, le comité a procédé à la composition d'un bureau et a nommé pour son président M. Bailly, avec MM. Guillaume et Bouguereau pour vice-présidents et MM. de Vuillefroy, Thomas, Ch. Garnier et Jules Laurens pour secrétaires.

Malgré les termes de la communication ministérielle qui vient d'être rappelée, les comparants, pensant que le Comité élu sur l'arrêté du 27 décembre 1880 outrepasserait son mandat s'il s'occupait des expositions futures, ont cru devoir se borner à dresser ainsi qu'il suit, en vue de l'exposition de 1881, les statuts d'une société destinée à en assurer le fonctionnement et à en régler la gestion.

OBJET. — DÉNOMINATION. — SIÈGE ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, entre tous ceux qui adhéreront aux présents statuts par la souscription ou la possession des actions qui vont être créées ci-

après, une société civile anonyme qui prend la dénomination de *Société des Artistes français pour l'Exposition des Beaux-Arts de* 1881.

Art. 2. — Cette Société a pour objet d'assurer le fonctionnement de l'Exposition des Beaux-Arts de l'année 1881 (*Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure*).

Art. 3. — Sa durée commencera aussitôt la constitution définitive de la Société, et elle cessera un mois au plus tard après la clôture de l'Exposition.

Art. 4. — Son siège est établi à Paris, au palais de l'Industrie. Il pourra être transféré ailleurs, mais à Paris, par simple décision du Conseil d'administration. Ce siège est attributif de domicile et de juridiction.

CAPITAL SOCIAL. — ACTIONS. — TRANSFERTS.

Art. 5. — Le capital social est fixé à 200,000 francs, divisé en 2,000 actions de 100 francs chacune.

Art. 6. — Sont seuls admis à la souscription des actions ainsi créées tous les artistes français (*peintres, sculpteurs, architectes et graveurs*) qui composent le Comité de 90 membres nommé le 12 janvier 1881, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Art. 7. — Les actions sont émises contre espèces; le montant de chaque action est payable, savoir : un quart au moment même de la souscription, les trois autres quarts au fur et à mesure des besoins de la Société, sur appel fait par le Conseil d'administration, au moyen d'une lettre imprimée adressée à chaque souscripteur.

Les intérêts à 5 p. 100 courront de plein droit contre les souscripteurs d'actions en retard sur leurs versements, sans préjudice du droit qu'aura la Société de poursuivre les débiteurs et de faire vendre les actions en retard.

A cet effet, les numéros de ces actions seront publiés dans un journal d'annonces légales, et, quinzaine après cette publication, il sera procédé à la vente par adjudication publique, en l'étude du notaire de la Société, de ces actions pour le compte et aux risques et périls du retardataire, sans aucune mise en demeure ni formalité judiciaire.

Les titres ainsi vendus deviennent nuls de plein droit, et il en est délivré à l'acquéreur de nouveaux sous les mêmes numéros.

L'adjudication sera toujours faite sous la condition d'admission par le Conseil d'administration, conformément à l'article 10 ci-après. Jusqu'à cette admission, l'adjudication ne sera que provisoire, et, en cas de rejet par le Conseil, il sera procédé, sans autre formalité, à une nouvelle adjudication.

Le prix de la vente s'impute, dans les termes de droit, sur ce qui est dû à la Société par l'actionnaire exproprié, qui reste passible de la différence ou profite de l'excédent.

Art. 8. — Aucune solidarité n'existe entre les sociétaires, qui ne peuvent être soumis à aucune charge ou obligation au delà du montant des sommes par eux souscrites.

Art. 9. — Les actions sont nominatives même après leur entière libération.

Lors du premier versement, il sera remis aux souscripteurs un certificat provi-

soire qui, dans le mois de la constitution de la Société, sera échangé contre un titre définitif, sur lequel seront inscrits les versements ultérieurs.

Tous les titres seront extraits d'un livre à souche, numérotés à la suite et signés de deux administrateurs.

Art. 10. — Les titres définitifs peuvent être transférés par une inscription sur les registres de la Société, signée du cédant et du cessionnaire. — Ce transfert sera mentionné au dos des titres et visé par un des administrateurs.

La Société ne reconnaît d'autres transferts ou mutations que ceux opérés en cette forme.

Elle n'est tenue d'admettre, à l'occasion des transferts, aucune réserve, condition ou stipulation particulière.

Le transfert étant de droit soumis à la décision du Conseil d'administration, aucun ne sera effectué qu'après approbation de ce Conseil et en faveur de l'une des personnes faisant partie du comité.

Il est bien entendu que cette condition n'est pas applicable aux transferts qui s'opéreraient au profit de titulaires anciens.

Le présent article sera transcrit sur les titres d'actions.

Art. 11. — Réserve est faite à chaque membre du Comité de souscrire deux actions.

Art. 12. — La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et à toutes délibérations des assemblées générales, même antérieures au transfert.

Art. 13. — En cas de décès d'un associé, ses héritiers sont tenus de transférer les actions dont il était titulaire à une personne agréée par le Conseil d'administration et dans les formes indiquées en l'article 10 ci-dessus.

Art. 14. — La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre.

Les héritiers ou créanciers d'un sociétaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, poursuivre ni licitation, ni partage, ni s'immiscer dans l'administration.

Ils doivent, dans tous les cas, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et comptes sociaux.

ADMINISTRATION.

Art. 15. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de dix-huit membres pris parmi les actionnaires et agissant comme mandataires. — Ces membres personnellement ne sont responsables chacun que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. — Ils ne contractent à l'égard de leur gestion aucune obligation personnelle relativement aux affaires de la Société, ils ne répondent que de leurs actes, conformément à la loi.

Art. 16. — Les Administrateurs doivent être propriétaires de deux actions chacun, affectées à la garantie de leur gestion et comme telles inaliénables et déposées dans la caisse sociale.

Leurs fonctions sont gratuites.

ART. 17. — Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale. Ils doivent être choisis par l'assemblée de façon que chaque catégorie des artistes associés soit représentée dans le Conseil par deux Administrateurs au moins.

Les fonctions des Administrateurs auront la même durée que la Société.

En cas de démission ou de décès de l'un ou de plusieurs des Administrateurs, les membres restants pourront pourvoir à leur remplacement, sauf ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents et deux Secrétaires.

ART. 18. — Le Conseil d'administration se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au moins une fois par semaine.

La présence de neuf membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations, qui sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Conseil.

Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial, signé du Président et de l'un des Secrétaires.

Les extraits ou copies à produire en justice ou ailleurs sont signés et certifiés conformes par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

ART. 19. — Le Conseil d'administration aura seul la gestion matérielle de l'Exposition, et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société activement et passivement.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires, administratives et autres.

Il appelle les versements à effectuer par les actionnaires.

Il fixe seul les dépenses relatives à l'installation, à l'entretien et à la garde de l'Exposition, et il fait seul toutes les recettes.

Il nomme, s'il le juge nécessaire, sous sa responsabilité, un Trésorier comptable.

Il peut déléguer à un de ses membres telle partie de ses pouvoirs qu'il est nécessaire pour un but spécial et pour un temps limité.

ART. 20. — La Société est valablement représentée en justice par ses administrateurs, en la personne du Président du Conseil ou de l'un des Vice-Présidents.

Tous traités, engagements et autres généralement quelconques autorisés par le Conseil d'administration sont valables s'ils sont revêtus de la signature d'un seul Administrateur.

ART. 21. — Le Conseil convoque l'Assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'il le juge nécessaire.

DES COMMISSAIRES.

ART. 22. — La première Assemblée générale constitutive désigne un ou plusieurs Commissaires, associés ou non, chargés de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi.

Ces Commissaires vérifient l'état, qui doit être dressé chaque mois, de la

situation active et passive de la Société, et les comptes présentés par les Administrateurs.

Art. 23. — A l'expiration de la Société, les Commissaires font un rapport à l'Assemblée générale sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés, et, à cet effet, les Commissaires auront le droit, pendant le trimestre qui précédera l'expiration de la Société, de prendre connaissance des livres, papiers et documents sociaux, et d'examiner les opérations de la Société.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 24. — Les Assemblées générales régulièrement constituées représentent l'universalité des actionnaires.

Elles se composent de tous les actionnaires possédant une action.

Pour être valablement constituées, elles doivent être composées du nombre d'actionnaires représentant la quotité du capital indiqué soit par l'art. 29, soit par les art. 30 et 31 de la loi du 21 juillet 1867, selon qu'il s'agit d'Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales que par un mandataire actionnaire lui-même.

Art. 25. — L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration, et, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les deux actionnaires les plus âgés présents sont appelés à remplir les fonctions d'assesseurs.

Le Bureau désigne le Secrétaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. — Chaque actionnaire n'a droit qu'à une voix, quel que soit le nombre des actions qu'il possède.

Art. 26. — Les convocations sont faites par un avis inséré, huit jours avant la réunion, dans un journal d'annonces légales. Les avis indiquent l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration. Par exception, la convocation pour l'Assemblée générale constitutive pourra être faite par un avis inséré seulement quatre jours d'avance.

Art. 27. — L'Assemblée générale entend le rapport des Commissaires sur la situation de la Société. — Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes.

Ses délibérations sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des mêmes membres du bureau.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs des délibérations de l'Assemblée sont signés et certifiés conformes par le Président du Conseil d'administration.

INVENTAIRES. — DISSOLUTION. — LIQUIDATION.

Art. 28. — Il est adressé par les soins du Conseil d'administration, chaque mois, un état de la situation active et passive de la Société.

Art. 29. — La Société sera dissoute de plein droit un mois au plus tard après la clôture de l'Exposition de 1881.

Le Conseil d'administration aura la qualité de Commission de liquidation, avec tous les pouvoirs que comporte cette qualité.

Art. 30. — Les recettes comprendront, outre le fonds social, le produit des droits d'entrée et les recettes de toute nature provenant de l'Exposition.

Les dépenses comprendront : 1° les charges de l'Exposition et les frais relatifs à la constitution, à la publicité, à la gestion et à l'administration de la Société ; 2° et la valeur des récompenses qui pourront avoir été promises par le Comité pour être distribuées aux exposants.

Si la balance entre ces recettes et dépenses donne un résultat actif, on prélèvera sur ce reliquat le remboursement du fonds social sans intérêts et jusqu'à due concurrence.

S'il reste une somme disponible après ce prélèvement, elle constitue les bénéfices, dont l'emploi sera déterminé d'accord avec le Comité élu le 12 janvier 1881.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION.

Art. 31. — En cas de litige quelconque, le Tribunal civil de la Seine sera seul compétent.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 32. — La présente Société ne sera constituée définitivement qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867.

Et les présents statuts seront soumis à l'approbation de M. le Ministre des Beaux-Arts.

Art. 33. — Pour faire les publications et insertions prescrites, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présents statuts.

Dont acte.

Fait et passé à Paris, au Palais de l'Industrie, l'an 1881, le 28 janvier.

Le Président,
A.-N. BAILLY.

Les Vice-Présidents :
Eugène GUILLAUME, William BOUGUEREAU.

Les Secrétaires :
De VUILLEFROY, Ch. GARNIER,
J. LAURENS.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée définitivement, aux termes d'une délibération prise par l'Assemblée générale des actionnaires dans sa séance du 21 février 1881 [1].

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président: M. A.-N. Bailly.

Vice-Présidents : MM. Eugène Guillaume et William Bouguereau.

Secrétaires : MM. de Vuillefroy-Cassini et Ch. Garnier.

Membres : MM. Cavelier, — A.-N. Bailly, — Guillaume, — de Vuillefroy, — J. Thomas, — Bouguereau, — Bonnat, — Ch. Garnier, — Brune, — Bœswillwald, — Cabanel, — Humbert, — Didier, — Français, — Busson, Laguillermie, — de Baudot, — Ballu.

Commissaire de surveillance: M. Eugène Lecomte, agent de change à Paris.

Notaire de la Société : Me J.-E. Delapalme, chevalier de la Légion d'honneur.

Avocat de la Société: Me Chaix-d'Est-Ange, chevalier de la Légion d'honneur.

Avoué de la Société : Me Engrand, avoué près le tribunal civil de la Seine.

ARRÊTÉ

Le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1880, convoquant les artistes français ayant exposé une fois, à l'effet d'élire un Comité de 90 membres, chargé de régler, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, les conditions suivant lesquelles se fera l'Exposition de 1881 ;

Vu le projet des statuts, établis par le Comité, suivant acte devant Me J.-E. Delapalme, notaire à Paris, le 28 janvier 1881, d'une société civile anonyme, qui prend la dénomination de *Société des artistes français pour l'Exposition des Beaux-Arts de* 1881 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État,

Arrête :

Les statuts de la Société susénoncée sont approuvés.

Paris, le 5 février 1881.

Signé : Jules FERRY.

Pour ampliation :

Le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Beaux-Arts,

Signé : Edmond TURQUET.

1. Dans cette séance les 2,000 actions formant le capital social ont été entièrement souscrites et le quart exigé a été versé immédiatement (art. v et vii des statuts). — V. les numéros du journal *le Droit* des 16 février, 7 et 8 mars 1881.

COMITÉ DES ARTISTES

EXPOSITION PUBLIQUE
DES
OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS
POUR L'ANNÉE 1881

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE Ier. — *Du Dépôt des ouvrages.*

Article premier. — L'exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au palais des Champs-Élysées, du lundi 2 mai au lundi 20 juin 1881.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au palais des Champs-Élysées conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit; en conséquence, l'administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

Art. 2. — Sont admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peintures;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines, faïences, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des vitraux et cartons de vitraux qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation;

3° Sculpture;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines;

5° Architecture et gravure d'architecture;

6° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, sauf celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent;

Les ouvrages qui ont figuré aux expositions précédentes de Paris;

Les tableaux et autres objets sans cadre;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon;

Les ouvrages anonymes;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés francs de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage exposé pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité*, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux Expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture et de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'administration du Salon mettra tous ses soins pour assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes, mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus par quelque cause que ce soit.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont l'administration du Salon sera juge.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'administration du Salon.

CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du Comité des 90, ou celles de membre du Conseil d'administration de la Société d'organisation du Salon.

Le jury sera divisé en quatre sections.

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux.

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et sur pierres fines ;

La troisième, l'architecture ;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 12. — Sont électeurs dans la section où ils envoient leurs œuvres tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de la section dans laquelle il est électeur un bulletin plié portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne aux jours indiqués pour le vote de chaque section pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leur nom. Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

Art. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait le jour même du vote, avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

Art. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité absolue des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Toutes les œuvres sans exception seront soumises au jury.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Beaux-Arts, ni au Sous-Secrétaire d'État, ni au Commissaire général près l'Exposition des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

Art. 15. — Le jury d'admission votera, dans chaque section, toutes les récompenses, sauf la médaille d'honneur.

L'acceptation des fonctions de juré entraîne la renonciation à toutes les récompenses données par le jury.

Art. 16. — Les médailles seront de trois classes, en dehors de la médaille d'honneur.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des médailles.

Art. 17. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles qu'il a déjà obtenues. La médaille d'honneur est exceptée de cette disposition.

Celui qui aura obtenu une première médaille sera hors concours.

Celui qui aura obtenu une seconde médaille sera considéré comme hors concours, mais le jury pourra toujours lui décerner une première médaille.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

Art. 18. — Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Elle sera votée par tous les exposants et le jury de la section.

Elle ne donnera lieu qu'à un seul jour de scrutin et sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu toutefois que ce nombre soit égal au tiers plus un du nombre total des votants.

Art. 19. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

Art. 20. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, le 23 juin, dans l'ordre même où le jury les aura votées.

CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

Art. 21. — L'exposition sera ouverte tous les jours de la semaine, de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Toutefois, le lundi 2 mai, jour de l'ouverture, les portes seront ouvertes à neuf heures.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture et le vendredi de chaque semaine, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée. Le dimanche les portes ouvriront à dix heures, et l'entrée sera gratuite.

Art. 22. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du Secrétariat de l'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

Art. 23. — Il sera fait un service pour la presse.

Art. 24. — Le 1er mai, veille de l'ouverture du Salon, les artistes seront admis, sur la présentation de leur récépissé, à pénétrer dans les salles de l'Exposition.

Art. 25. — Il y aura des cartes d'abonnement.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A CHAQUE SECTION.

PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

ARTICLE PREMIER. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du jeudi 10 mars au dimanche 20 mars inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section, placés dans un cadre dont chaque côté mesuré extérieurement n'excédera pas $1^{m}20$.

ART. 2. — Le maximum pour la dimension des bordures sera de $0^{m}30$ en largeur et de $0^{m}20$ en épaisseur.

ART. 3. — Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

ART. 4. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au palais des Champs-Élysées le jeudi 24 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 40 membres, sans distinction de genres. Il ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 1,200 dessins, aquarelles, pastels, miniatures, etc., vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

ART. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement, et seront consignés au procès-verbal où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

ART. 6. — Le jury de la section de peinture, dessins, etc., disposera de trente-deux médailles qu'il répartira à son gré dans les trois classes, suivant les besoins du Salon.

ART. 7. — Toutes les médailles de la même classe seront votées en un seul tour de scrutin. Seront seules décernées celles qui obtiendront un nombre de suffrages égal au tiers des votants. Chacun des jurés devra signer son bulletin de vote. Ce bulletin sera mentionné au procès-verbal, qui sera tenu à la disposition des exposants.

SCULPTURE,
GRAVURE EN MÉDAILLES ET GRAVURE SUR PIERRES FINES.

ARTICLE PREMIER. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médaille et sur pierres fines, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du lundi 21 mars au mardi 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Toutefois, les sculpteurs pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, remplacer dans leur matière définitive les modèles en plâtre, grandeur d'exécution, envoyés dans les délais prescrits.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture et deux ouvrages pour la gravure en médailles et sur pierres fines. Pour la gravure en médailles et sur pierres fines, tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Art. 3. — Le vote pour le jury de la section de sculpture, gravure en médailles et gravure sur pierres fines, aura lieu au Palais de l'Industrie, le jeudi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 15 membres, dont 12 devront représenter la sculpture et 3 la gravure en médailles et sur pierres fines.

Art. 4 — Le jury de la section de sculpture disposera de vingt médailles, qu'il distribuera en trois classes, suivant les besoins du Salon.

Deux de ces vingt médailles devront être attribuées à la gravure en médailles et à la gravure sur pierres fines.

ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

Article premier. — Les ouvrages d'architecture et de gravure d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie du 21 mars au 1er avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Art. 2. — Les architectes et graveurs d'architecture pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis; toutefois, dans le but de répartir l'emplacement disponible d'une façon équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas nécessaires à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — La copie d'un dessin ou d'un relevé ne pourra être acceptée. Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais à titre de renseignements complémentaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Art. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief.

Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des deux ouvrages qu'il a droit de présenter, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces deux ouvrages.

Art. 5. — Le vote pour le jury d'architecture aura lieu au Palais de l'Industrie, le 2 avril, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 12 membres.

Art. 6. — Le jury d'architecture disposera de onze médailles, ainsi réparties :

2 médailles de première classe;

4 médailles de deuxième classe;

5 médailles de troisième classe.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou des projets de restauration d'une importance capitale.

Art. 7. — Les médailles, dans la section d'architecture, seront votées à la majorité absolue au premier tour de scrutin, et à la majorité relative au second tour de scrutin.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Article premier. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 21 mars au 1er avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Toutefois, les graveurs pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Art. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages de chacune de ces sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas 1m20.

Art. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de 0m20.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et de lithographie aura lieu au Palais de l'Industrie, le samedi 2 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 5. — Le jury de gravure et de lithographie sera composé de douze membres, mais le vote aura lieu par sous-sections, de façon que chaque exposant aura le droit de voter pour trois noms dans chacune des sous-sections où il sera exposant.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aurait obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les douze jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure est fixé de la manière suivante :

1 première médaille;

3 secondes médailles;

8 troisièmes médailles.

La première médaille ainsi que les secondes pourront, sur l'avis du jury, être divisées en médailles d'un ordre inférieur.

Réciproquement, les médailles d'un ordre inférieur pourront être réunies pour former des premières ou des deuxièmes médailles.

Les médailles de chaque classe ne pourront donner lieu à plus de deux tours de scrutin à la majorité absolue, et d'un troisième tour à la majorité relative.

ART. 7. — Le procès-verbal de toutes les séances du jury sera tenu à la disposition des exposants.

Pour le scrutin des médailles, chacun des jurés signera son bulletin de vote. Ce bulletin sera mentionné au procès-verbal.

Le Président,

A.-N. BAILLY,

Membre de l'Institut.

L'un des Secrétaires,

DE VUILLEFROY.

JURY

D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES.

SECTION DE PEINTURE.

40 *jurés à élire.*

Le jeudi 24 mars, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. Bouguereau, de Vuillefroy et Busson, de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. BONNAT, 1,430 voix; — J. LEFEBVRE, 1,392; — J.-P. LAURENS, 1,384; — HENNER, 1,374; — VOLLON, 1,359; — J. BRETON, 1,325; — CAROLUS-DURAN, 1,297; — HARPIGNIES, 1,276; — BOUGUEREAU, 1,271; — DETAILLE, 1,257; — DE VUILLEFROY, 1,237; — FRANÇAIS, 1,234; — BUSSON, 1,234; — LUMINAIS, 1,191; — CABANEL, 1,154; — GUILLEMET, 1,143; — GUILLAUMET, 1,126; — JULES DUPRÉ, 1,120; — GERVEX, 1,095; — BOULANGER, 1,059; — FEYEN-PERRIN, 1,059; — BARRIAS, 1,046; — HUMBERT, 1,025; — LALANNE, 1,024; — COT, 1,024; — DUEZ, 1,010; — PROTAIS, 1,003; — MAZEROLLE, 1,003; — E. LÉVY, 986; — BUTIN, 953; — BENJAMIN-CONSTANT, 938; — LAVIEILLE, 910; — RAPIN, 906; — ROLL, 854; — HANOTEAU, 799; — VAN MARCKE, 798; — DE NEUVILLE, 766; — BIN, 719; — PILLE, 683; — PUVIS DE CHAVANNES, 681.

MM. JULES BRETON, JULES DUPRÉ et PUVIS DE CHAVANNES, ayant donné leur démission, ont été remplacés par :

MM. BAUDRY, 681 voix; — CORMON, 681; — BERNIER, 677.

MM. BAUDRY et CORMON, ayant démissionné, ont été remplacés par MM. RIBOT, 671; — LANSYER, 628.

M. RIBOT, ayant démissionné, a été remplacé par M. CAZIN, 625 voix.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

12 *jurés à élire.*

Le samedi 2 avril, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Ballu, 53 voix ; — Ch. Garnier, 49 ; — Brune, 49 ; — Questel, 47 ; — Ginain, 45 ; — Coquart, 44 ; — Diet, 41 ; — Daumet, 40 ; — André, 38 ; — Guadet, 38 ; — Hénard, 38 ; — Guillaume, 36.

SECTION DE GRAVURE.

12 *jurés à élire.*

Le même jour, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Gravure au burin : MM. François, 17 voix ; — Levasseur, 16 ; — Didier, 15.

Gravure à l'eau-forte : MM. Hédouin, 49 voix ; — Courtry, 43 ; — Gaucherel, 41.

Gravure sur bois : MM. Bertrand, 36 voix ; — Yon, 33 ; — Pisan, 25.

Lithographie : MM. Laurent, 16 voix ; — Cicéri, 13 ; — Vernier, 13.

SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

15 *jurés à élire.*

Le jeudi 7 avril, sous la présidence de M. Thomas, assisté de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de sculpture.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

MM. Paul Dubois, 237 voix ; — Chapu, 205 ; — Mercié, 201 ; — Guillaume, 186 ; — Schœnewerk, 161 ; — Falguière, 161 ; — Fremiet, 150 ; — Barrias, 149 ; — Thomas, 141 ; — Mathurin Moreau, 140 ; — Captier, 107 ; — Cavelier, 105 ; — Degeorge, graveur en médailles, 111 ; — Levillain, graveur en médailles, 99 ; — Galbrunner, graveur en pierres fines, 98.

COMPOSITION DES BUREAUX.

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Cabanel, membre de l'Institut ; — *Vice-Présidents :* MM. Bouguereau, membre de l'Institut, Bonnat, membre de l'Institut, et Busson ; — *Secrétaires :* MM. de Vuillefroy, Humbert et Benjamin-Constant.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES

Président : M. P. Dubois, membre de l'Institut ; — *Vice-Président :* M. Guillaume, membre de l'Institut ; — *Secrétaire :* M. Chapu, membre de l'Institut.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

Président d'honneur : M. Bailly, membre de l'Institut ; — *Président :* M. Ballu, membre de l'Institut ; — *Vice-Présidents :* MM. Questel, membre de l'Institut, et Ch. Garnier, membre de l'Institut ; — *Secrétaires :* MM. Diet et Guadet.

SECTION DE GRAVURE.

Président : M. Hédouin ; — *Vice-Président :* M. Gaucherel ; — *Secrétaire :* M. Courtry.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Ce matin 25 juin, au Palais de l'Industrie, a eu lieu la distribution des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui avait à ses côtés MM. Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, et M. Bailly, président du Conseil d'administration de la Société des artistes français.

Avaient, en outre, pris place sur l'estrade d'honneur : MM. le général Pittié, représentant M. le Président de la République; Hérold, préfet de la Seine; de Ronchaud, secrétaire général de l'Administration des Beaux-Arts; Liouville, député, membre de la Commission du budget; Rambaud, chef du cabinet de M. le ministre de l'Instruction publique; Hecq, chef du cabinet du sous-secrétaire d'État; Ollendorf, sous-chef du cabinet du Ministre; Lafenestre, commissaire du Gouvernement auprès des expositions, des membres de l'Institut et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. Bailly a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer la distribution des récompenses du Salon, permettez-moi de vous faire un exposé succinct des travaux du Comité qui a organisé l'exposition de 1881 et des résultats obtenus par lui.

A la suite d'un vœu émis par le Conseil supérieur des beaux-arts, vœu qui tendait à laisser aux artistes le soin de faire eux-mêmes les expositions annuelles, l'État ne devant se réserver que celui de faire, de loin en loin, des expositions restreintes, vous avez, Monsieur le ministre, pris, à la date du 27 décembre, un arrêté invitant tous les artistes français à nommer un comité de 90 membres pour organiser, de concert avec l'Administration, l'exposition de 1881.

Le Comité élu s'est empressé de répondre à votre appel, et il a accepté la situation à lui faite par M. Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, qui, dans un message complémentaire de l'arrêté du 27 décembre, demandait de constituer une société civile à laquelle l'État pût remettre ses pouvoirs pour faire dorénavant les expositions annuelles des beaux-arts. M. le sous-secrétaire d'État

donnait en même temps, dans son message, les raisons qui avaient déterminé l'État à faire aux artistes ces propositions; il les assurait que celui-ci ne voulait pas se séparer d'eux, mais que les expositions annuelles gagneraient à être organisées par les artistes directement. Il ajoutait, d'ailleurs, que l'État les aiderait de tout son pouvoir pour mener à bien l'entreprise, et que lui, personnellement, faciliterait leur tâche en leur prêtant un personnel expérimenté et en leur servant d'intermédiaire pour toutes les demandes qu'ils auraient à faire aux différentes administrations ministérielles.

M. le sous-secrétaire d'État n'a pas failli dans l'exécution de ses promesses, et je saisis cette occasion de le remercier publiquement, au nom de tous les artistes, de la bienveillance qu'il leur a témoignée.

Le Comité, pour répondre au message de M. le sous-secrétaire d'État, a donc immédiatement formé une société. Cette société, en raison de l'époque avancée, a dû être constituée à la hâte; elle ne pouvait avoir qu'une durée très restreinte, les artistes électeurs, d'après l'arrêté ministériel qui les convoquait, n'ayant pensé donner au comité élu que des pouvoirs relatifs à l'exposition de 1881. Le Comité eût été heureux de la voir s'étendre en dehors de lui; mais outre les lenteurs et les difficultés que la chose eût entraînées dans un pareil moment, alors qu'il ne restait plus que quelques semaines avant la date des envois pour le Salon, la loi sur les sociétés anonymes ne permet le nombre illimité d'actionnaires qu'avec un capital social considérable et bien au-dessus de celui qui était nécessaire pour organiser le Salon.

Pour assurer l'ouverture de l'Exposition, le Comité a donc dû constituer immédiatement la Société dans son sein; mais, comme il ne devait pas s'arroger un privilège exclusif, il n'a pris d'une société que les charges, c'est-à-dire qu'il a fourni le capital nécessaire, renonçant d'avance à tout intérêt pour l'argent avancé et à toute part personnelle des bénéfices. Tous les membres du Comité, sans exception, sont entrés dans la Société nouvelle, le capital social de 200,000 francs a été souscrit séance tenante, un conseil d'administration de dix-huit membres a été nommé, et en peu de jours M. le sous-secrétaire d'État s'est trouvé en face d'une organisation régulière à laquelle il a pu remettre le palais des Champs-Élysées et prêter une partie de son personnel.

Enfin, le Conseil s'est adjoint un conseil judiciaire, composé de MM. Delapalme, notaire; Chaix-d'Est-Ange, avocat; Engrand, avoué, et Lecomte, agent de change, qui ont bien voulu l'aider de leurs lumières dans toutes les questions de droit et de finances.

En dehors de la constitution d'une société civile, le Comité avait un autre devoir à remplir, celui de faire le règlement du Salon, et de le faire dans le plus bref délai possible. Ce devoir, il l'a rempli concurremment avec la constitution de la société. Il a pris comme base le règlement du dernier Salon et y a introduit certaines modifications, en cherchant à s'inspirer des vœux des électeurs.

La Société a donc été constituée, après avoir reçu l'approbation ministérielle, le règlement a paru, et le Salon s'est ouvert à la date ordinaire. Les résultats financiers ont dépassé nos espérances.

Après la distribution des récompenses, le Comité élu le 12 janvier aura accompli sa tâche; il aura, comme il le devait, assuré l'exposition de 1881. Mais ne lui restera-t-il pas un autre devoir à remplir? Le message que lui a adressé M. le

sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts était formel sur ce point, à savoir, que l'État renonçait à faire désormais l'exposition annuelle des beaux-arts. Le Comité doit assurer l'avenir. Conserver ses pouvoirs, il ne saurait le faire, car il n'a été nommé qu'en vue de l'exposition de 1881. Il doit s'entendre avec l'administration des Beaux-Arts pour convoquer les électeurs à l'effet de nommer un nouveau comité qui continuera, l'an prochain, l'œuvre si bien commencée cette année.

Cette convocation, il ne manquera pas de la provoquer avant de se séparer. Ce sera le dernier acte de sa mission.

M. Jules Ferry, président du conseil, a prononcé ensuite le discours suivant :

Mesdames et Messieurs,

Bien que nous soyons dans un bâtiment de l'État, l'État est aujourd'hui votre hôte en ma personne, et je tiens à bien le dire et à bien le préciser, ce qui s'est fait cette année n'est pas seulement un essai, c'est à nos yeux une situation définitive et qui se perpétuera.

Oui, Messieurs, vous voilà en République, vous aussi, et, bien que vous ayez été un peu surpris au premier abord, je crois que vous commencez déjà à vous y accoutumer. (Sourires et approbation.)

C'est en effet un très bon régime que celui qui consiste à se gouverner soi-même; vous venez d'en donner la preuve dans des conditions nouvelles, difficiles, mais que je considère, quant à moi, comme absolument satisfaisantes.

On est particulièrement propre, en effet, à vivre en République, quand on est, comme vous, une élite intellectuelle assez nombreuse, assez fortement constituée pour avoir un idéal élevé et pour faire passer, avant les visées particulières et avant les intérêts privés, les grands intérêts de l'art français. (Bravos.)

Vous avez essayé de ce régime, et vous avez montré du premier coup que vous en étiez capables. Vous aviez à élire un jury sur les bases d'un suffrage le plus large et le plus étendu qui ait encore été expérimenté. Qu'en est-il sorti? Une assemblée qui comprend les plus respectés parmi les anciens, et les premiers parmi les jeunes, et du premier coup votre suffrage universel a su mettre la main sur les meilleurs dans tous les ordres et sans distinction d'école! (Applaudissements.)

Puis vous avez eu à décerner des récompenses, ou du moins vos élus, ces élus d'un choix si spontané et si excellent, ont eu à décerner des récompenses... Qui ont-ils choisi pour le placer au premier rang? Ils ont donné leur plus haute couronne à la grande tradition du grand art décoratif, au plus brillant représentant qui soit parmi nous de la grande école florentine, à Baudry! (Vifs applaudissements.)

Ce sont là, pour de premiers pas, des pas virils, et véritablement nous méconnaîtrions à la fois et l'idée que nous nous sommes faite du rôle de l'État vis-à-vis des beaux-arts, et le grand exemple que vous venez de donner, si nous considérions comme une simple expérience ce qui est, je le répète, un régime définitif.

Oui, Messieurs, nous avons abdiqué pour tout de bon, abdiqué pour jamais. Ce n'est pas là la fausse abdication de Charles-Quint s'enterrant vivant au monastère de Saint-Just; c'est une abdication définitive, j'ai l'honneur de vous le signifier. (Nouvelles et vives marques d'approbation.)

Il faudra donc désormais et à tout jamais faire vos affaires en matière d'expositions, comme vous les avez faites cette année, car nous ne voulons plus en reprendre le gouvernement. Non pas qu'il nous fût incommode, mais il reposait sur une base essentiellement fausse, et l'on voyait plus clairement, d'année en année, ce qu'il y avait de contradictoire au fond de cette organisation. Qu'était-ce, en effet, Messieurs, qu'un jury, élu pour la plus grande partie, maître des récompenses et des admissions, maître du placement des ouvrages, puisqu'il donnait des numéros? Qu'était-ce qu'un jury élu, ayant la puissance de fait et n'ayant pas la responsabilité qu'il laissait tout entière à l'État?...

Ne valait-il pas beaucoup mieux se résoudre à ce que nous avons fait, à ce que le Conseil supérieur des beaux-arts, après une longue et sérieuse discussion, a posé en principe :

Le rôle de l'État n'est pas de faire les affaires des artistes; le rôle de l'État n'est pas d'être votre ménagère, Messieurs; vous devez régler vous-mêmes vos propres affaires. Le rôle de l'État est exclusivement un rôle d'enseignement et un rôle d'encouragement.

Il doit bien concevoir et bien définir ce rôle d'encouragement : qu'il se garde bien d'encourager les fausses vocations, de multiplier les médiocrités besogneuses; la séparation que nous avons faite a précisément pour but de couper court, en renfermant l'État dans sa véritable fonction, à des abus sur lesquels je n'insiste pas.

Nous ne sommes pas à une époque ni dans un pays où le besoin se fasse sentir de stimuler les vocations artistiques. Jamais l'école française n'a été plus puissante ni plus productive; jamais elle n'a contenu dans son sein plus de talents jeunes et audacieux!

Ce n'est donc pas de ce côté que doivent se porter les efforts de l'État; l'État n'est pas fait pour susciter des artistes, mais avant tout pour conserver certaines traditions, pour veiller sur certains chemins difficiles et escarpés de l'art, faire savoir qu'il est là, qu'il les garde et qu'il y ramasse les blessés; l'État a pour tâche de conserver ce que le mouvement de la société moderne pourrait bien laisser dépérir, de lutter enfin contre l'invasion de l'art par l'industrialisme, le péril, le fléau des sociétés riches et laborieuses comme la nôtre.

Voilà le rôle de l'État. C'est pour cela que, quand l'État fera ses expositions, — et il en fera non pas de fréquentes, car nous ne devons pas être pour vous une concurrence; — mais quand l'État ouvrira ses expositions, il devra les faire sous sa responsabilité, peu nombreuses et bien choisies.

Quant à vous, Messieurs, qu'allez-vous faire, dans les années qui vont suivre, de l'autorité qui vous est rendue?

Qu'allez-vous faire de cette émancipation dont vous êtes si justement fiers? C'est là un problème que vous aurez à vous poser.

Considérerez-vous les expositions comme de vastes bazars où l'on entasse presque sans choix ni distinction toutes les œuvres qui se présentent?

Est-ce le point de vue mercantile qui dominera? Je ne le crois pas... et je suis

très frappé de ce qu'a fait votre Comité ; il a eu un courage que nous ne nous sentions pas, nous : il a limité le nombre des œuvres... Il ne l'a peut-être pas assez limité !... (Rires et applaudissements)... bien qu'il ait considérablement réduit le nombre des ouvrages exposés, et qu'il ait de la sorte offert au public une exposition beaucoup plus claire et dont le public a été beaucoup plus satisfait.

Il a peut-être, — la transition le voulait, — lâché parfois la bride un peu à la bienveillance... mais je compte que, par la force même des choses, par la pression de l'opinion publique artistique que représentera le prochain jury, on sera plus sévère, et l'on réduira encore notablement le nombre des admis.

C'est qu'en effet, Messieurs, c'est le propre des artistes, lorsqu'ils sont groupés, associés dans une œuvre commune ; lorsqu'ils ont le sentiment de leur responsabilité, de comprendre qu'ils ont, comme on dit, charge d'âmes, qu'ils sont désormais pour quelque chose dans le développement de l'art français, et que rien ne saurait être, à ce point de vue, plus utile et plus naturel que de faire de l'admission au Salon le premier grade, en quelque sorte, la première initiation dans la carrière des récompenses. (Marques nombreuses d'approbation.)

Je crois, Messieurs, que ce point de vue-là entrera de plus en plus dans l'esprit des artistes, précisément parce qu'ils sont désormais responsables du Salon, et qu'ils le savent.

Quant à nous, Messieurs, nous ne pourrions qu'applaudir à un parti pris de ce genre, et nous vous promettons, en échange de tout le bien que vous allez faire courageusement, en échange des sacrifices que vous saurez imposer, et vous êtes mieux que nous en état de les imposer, parce qu'étant les élus de tous et parlant au nom de tous, vos décisions ferment la bouche à toutes les protestations; nous vous promettons en échange notre concours le plus absolu.

Messieurs, voilà votre tâche ! Quant à nous, vous nous trouverez toujours fidèles à notre rôle, qui n'est pas, je l'ai dit bien souvent, de vous gouverner, nous n'avons ni cette ambition ni cette audace, mais d'encourager les vocations artistiques élevées qui ne peuvent se passer du concours de l'État pour se maintenir dans notre pays.

Messieurs, on peut dire sans fatuité nationale que c'est encore l'art français qui tient de nos jours le premier rang ; oui ! vous êtes encore en état de tenir école ouverte pour tout l'art européen.

Mais vous n'êtes pas sans avoir remarqué que vos élèves, eux aussi, ont pris du champ et qu'ils ont grandi, qu'ils marchent à grands pas, et que, pour garder votre suprématie, vous devez redoubler d'efforts.

Dans cette lutte généreuse, dans cette émulation qui sera, Messieurs, si vous le voulez, toujours victorieuse, vous nous aurez pour appui confiant et solide. Messieurs, nous sommes tout à vous, parce que nous savons que, Français, vous êtes tout à l'art français ! (Double salve d'applaudissements.)

Après ce discours, M. le ministre de l'Instruction publique a procédé à la distribution des récompenses décernées par l'État et s'est exprimé en ces termes :

En vous laissant, Messieurs, distribuer les récompenses, nous nous sommes

réservé ce qui nous semble appartenir essentiellement à la mission du Gouvernement et de l'État; nous nous sommes réservé le prix du Salon et les bourses de voyage.

Le prix du Salon, vous le savez, n'est lui-même qu'une bourse de voyage portant sur un nombre d'années plus étendu. Quant à l'institution des bourses de voyage, j'ai tenu à lui donner, cette année, un développement qu'elle n'avait pas eu jusqu'à présent, et, sur l'avis du Conseil supérieur des beaux-arts, j'ai décidé que trois bourses de voyage seraient attribuées à la peinture, deux à la sculpture, deux à l'architecture et une à la gravure.

Ces bourses sont valables pour une année; elles devront être soumises à de certaines conditions et à un certain contrôle. Elles ont pour but de mettre des jeunes gens en communication avec les chefs-d'œuvre que recèlent l'Italie, la Hollande et l'Espagne, et nous tenons à ce que cette condition soit remplie. Vous distribuez ces récompenses, le Conseil supérieur des beaux-arts a été érigé en jury : c'est bien là le jury d'État, chargé de la distribution des récompenses données par l'État.

Voici, Messieurs, les bénéficiaires de ces prix :

Le prix du Salon a été décerné à M. Boucher, sculpteur.

Les bourses de voyage, pour la section de peinture, ont été attribuées à MM. Lucas, Bertrand, Rosset-Granger.

Pour la section de sculpture, les bourses ont été accordées à MM. Etchette et Carlier.

Pour la section d'architecture, le jury a désigné MM. Chancel et Rapine.

Enfin la bourse pour la section de gravure a été attribuée à M. Henri Lefort. (Vifs applaudissements.)

La cérémonie s'est terminée par la distribution des récompenses. Puis M. Bailly, membre de l'Institut, président du conseil d'administration, a témoigné à M. le ministre l'expression de la vive et respectueuse gratitude de la Société des artistes pour les excellentes paroles et la déclaration qu'il venait de prononcer, et notamment de n'avoir pas douté que le moment fût venu de confier aux artistes le soin de diriger eux-mêmes les expositions annuelles et le remercier une fois de plus du concours bienveillant et empressé que la Société a trouvé de sa part d'abord, et ensuite de M. le sous-secrétaire d'État des beaux-arts, ainsi que du personnel relevant de son administration, mis à la disposition de la Société.

La séance a été levée à dix heures trois quarts.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR LE SALON DE 1881

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

Médailles d'honneur décernées par le Jury des artistes français exposants.

MM. Baudry (Paul-Jacques), peintre.
Formigé (Jean-Camille), architecte.

MM. Allar (André), sculpteur.
Chauvel (Théophile), graveur.

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. Bertrand (Georges).
Rixens (Jean-André).
Comerre (Léon-François).
Dupré (Julien).
Sargent (John-S.).
Nonclercq (Élie).
Masure (Jules).
Verhas (Jean).
Beauverie (Charles-Joseph).
Pointelin (Auguste-Emmanuel).
Chartran (Théobald).
Manet (Édouard).
Jourdain (Roger).
Leclaire (Victor).
Dameron (Charles-Émile).
Guillou (Alfred).

Médailles de 3e classe.

Mme Demont-Breton (Virginie).
MM. Couturier (Léon-Lucien).
Flameng (Auguste).
MM. Le Marié des Landelles (Émile).
Hawkins (L. Velden).
Laugée (Georges).
Delance (Paul-Louis).
Moutte (Alphonse).
Beyle (Pierre-Marie).
Skredsvig (Christian).
Benner (Emmanuel).
Dieudonné (Emmanuel).
Boudin (Eugène).
Martin (François).
Jadin (Emmanuel-Charles).
Sauzay (Adrien).
Kroyer (Peter-Séverin).
Michel-Lévy (Henri).
Girardet (Jules).
Sauvaige (Louis-Paul).

Mentions honorables.

MM. Binet (Victor-J.-B.-Barthélemy).
Blanchon (Henri-Émile).
Mme Prevost-Roqueplan (Camille).
Mlle Desbordes (Louise-Alexandre).

MM. Brispot (Henri).
Yarz (Edmond).
Brouillet (Pierre-André).
Berteaux (Hip.-Dominique).
Grandjean (Edmond-Georges).
Montenard (Frédéric).
Saintin (Henri).
Bettanier (Albert).
Hayon (Léon).
Robert (Paul).
Mme Ayrton (Annie).
MM. Lagarde (Pierre).
Le Sénéchal de Kerdréoret (G.-Edmond).
Delahaye (Ernest-Jean).
Delpy (Camille-Hippolyte).
Deyrolle (Théophile-Louis).
Mlle Breslau (Louise).
MM. Tavernier (Paul).
Jenoudet (Paul-Louis).
De Katow (Paul).
Rachou (Henry).
Mlle Abbema (Louise).
MM. Geoffroy (Jean).
Bordes (Ernest).
Bassot (Ferdinand).
Caïn (Georges-Jules-Auguste).
Perrandeau (Charles).
Scherrer (Jean-Jacques).
Renté (Jean-Émile).
MM. Lelièvre (Maurice).
Uckermann (Karl).
Mlle Vegman (Berthe).
MM. Arcos (Santiago).
Liebermann (Max).
Tattegrain (Francis).
De Pury (Ed.-Charles).
Richter (Édouard).
Billotte (René).
Beauvais (Armand).
Carrier-Belleuse (Louis-Robert).
Pearce (Charles-Sprague).
Monge (Jules).
Doyen (Gustave).
Callias (Horace de).
Garaud (Gustave-Césaire).
Nozal (Alexandre).
Bisson (Édouard).
Renault (Gaston).
Maincent (Gustave).
Casile (Alfred).
Ferrari (Joseph).
Princeteau (René).
Petitjean (Edmond).
Dützschold (Henri).
Chase (William M.).
Boucherville (Adrien de).
Mme Roth (Clémence).
M. Niederhausern-Kœchlin (François de).

SECTION DE SCULPTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Gérôme (Jean-Léon).
Dampt (Jean).

Médailles de 2e classe.

MM. Gérard (Calixte-Marius).
Gaudez (Adrien).
Hugues (Jean-Baptiste).
Carlès (Antonin).
Groot (Guillaume de).
Martin (Louis).

Médailles de 3e classe.

MM. Desca (Edmond).
Labatut (Jules).
Etcheto (François).
Guilloux (Alphonse-Eugène).
Mlle Thomas (Mathilde).
MM. Voyez (Émile).
Thoinet (Benoît).
Osbach (Joseph).
Escoula (Jean).
Darcq (Albert).
Gaulard (Félix-Émile).

Mentions honorables.

MM. Coclez (Arthur).
Pierre (Louis).
Perrault (Edmond).
Devenet (Claude-Marie).
Robert (Eugène).
Sollier (Eugène).
Carriès (Joseph).
Frison (Auguste).
Bastet (Victorien-Antoine).
Hasselberg (Pierre).
MM. Boutellié (Jean-Ernest).
Madrassi (Luca).
Houssin (Éd.-Charles-Marie).
Caravaniez (A.-Adolphe).
Strasser (Arthur).
Lefèvre (Camille).
Cornu (Vital).
Rolard (François-Laurent).
Georgesco (Jean).
Rambaud (Joseph-Pierre).
Terrier (Jules-Laurent).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médaille de 1re classe.

M. Blondel (Paul).

Médailles de 2e classe.

MM. Mariaud (Martial-Marcel).
Rapine (Henri).
Guérineau (Abel).
Cassien-Bernard (M.-Joseph).
Dupire-Rozan (Ach.-Édouard).
Pujol (Paul).

Médailles de 3e classe.

MM. Camut (Émile).
Calinaud (Mat.-Eugène).
Eudes (Paul).
Malençon (Gabriel).
Pfnor (Rodolphe).

Mentions honorables.

MM. Albrizio (Charles).
Arnaud (Auguste-Pierre-Jules).
Bazin (Charles-Émile).
Chaine (Henri).
Gardelli (Giovanni).
Girette (Jean).
L'Enfant (Narcisse-Casimir).
Louzier (Sainte-Anne-Auguste).
Michelin (Félix).
Moyneau (Jean-Alban).
Reiber (Émile-Auguste).
Ruy (Alphonse).
Digeon (A.-René).
Oury (Charles).
Penel (Jules).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.[1]

Médaille de 1re classe.

M. Bracquemond.

Médailles de 2e classe.

MM. Jacquet (Achille).
Lecouteux (Lionel-Aristide).
Champollion (Eugène-André).

Médailles de 3e classe.

MM. Langeval (Jules-Laurent-Louis).
Lefort (Henri-Émile.)
Burney (François-Eugène).
Jacott (Jean-Jules).
Lepère (Louis-Auguste).
Ramus (Edmond).
Ansseau (Joseph).
Didier (Jules).

Mentions honorables.

MM. Buland (Émile-Jean).
Closson (William-Baxter).
Daumont (Émile).
David-Riquier (Alfred-Hector).
Delierre (Auguste).
Fantin-Latour (Henri).
Guérard (Henri).
Juengling (Frédéric).

MM. Los Rios (Ricardo de).
Lowenstam (Léopold).
Manigaud (Jean-Claude).
Moran (John-Patrick).
Adler-Mesnard (Eug.-Édouard).
Marou (Paul).
Perrichon (Georges-Léon-Al.).
Quesnel (Math.-Désiré).
Thornley (Georges-William).
Valentin (Henri-Augustin).

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE D. JOUAUST

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

TIRAGE DES PLANCHES PAR A. SALMON

—

M DCCC LXXXI